This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

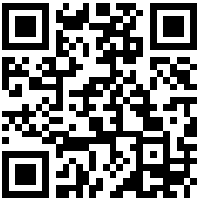

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,223

Digitized by Google

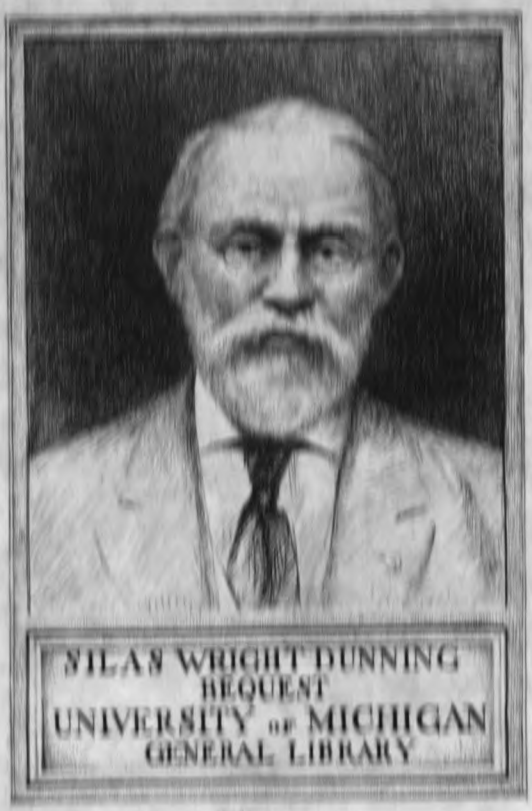

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

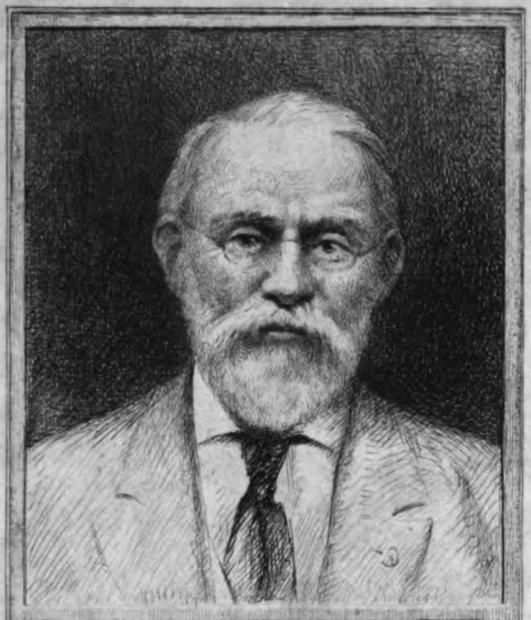

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A
16
V.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XXII. — ANNÉE 1922

(1er ET 2me TRIMESTRES)

Prix de cette livraison : **10** *francs.*

AVIGNON
DOMINIQUE SEGUIN IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13

1922

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nisbet
8-4-26
13603

ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 mai 1919

Président d'honneur. . . . . M. Auguste PALUN.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1922.

Président.	MM. J.-B^{te} RIPERT.
Vice-présidents.	Honoré VERNET.
	Maurice BARBER.
Secrétaire général.	Joseph DIDIÉE.
Présidents de section.	Henri L'ONTENWILLE.
	Michel JOUVE.
	Alexandre POIRSON.
Secrétaire.	Abbé Joseph SAUTEL.
Trésorier.	Emile POINET.
Bibliothécaire-Archiviste.	Adrien MARCEL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCEDES.

Le D^r A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).
Marc DEYDIER († 3 avril 1920).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(depuis la reconstitution de la Société en 1882)

1882. † CERQUAND. — 1883-84. † D^r Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant DUCOS. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. † D^r Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. † D^r Marius CARRE. — 1900-01. D^r Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. † Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. † M. A. JOLEAUD. — 1908-09. † Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. D^r REMY-ROUX. — 1914 1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. † Baron Marc DE VISSAC. — 1918-1919. Alexis MOUZIN. — 1920-1921. Joseph GIRARD.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.

LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.

LE MAIRE de la ville d'Avignon.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.

BELLEUDY, Jules, ✻, ⚜ I., O. ★, préfet honoraire, ancien trésorier payeur général, Avenue du Maréchal Foch, 35, à Nice.

CHEVALIER Ulysse (Chanoine), ✻, membre de l'Institut, rue des Clercs, à Romans (Drôme).

JULLIAN, Camille, O. ✻, ⚜ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).

LABANDE, L.-H., ⚜ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

VILLARET (DE), Gd. O. ✻, Général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHANSIERGUES-ORNANO, (Vicomte Amaury de), rue St-Étienne, 17, à Avignon (2 juin 1921).

CHOBAUT, Alfred, ⚜ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Chauffard, 4, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ⚜ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).

FAY, Maurice, architecte, rue de la Buffa, 14 bis, à Nice (Alpes-Maritimes), (3 février 1921).

MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).

OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris (6e), (5 mars 1903).

PALUN (Madame Auguste), rue Banasterie, 13, à Avignon (7 février 1917).

PALUN, Auguste, négociant, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Banasterie, 13, à Avignon (1882).

PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABELLY, docteur en médecine, rue Bonneterie, 66, à Avignon (8 juillet 1920).

ABIT, Henri, ✠ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ACHARD, Félix, rue Baracane, 6, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue de Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, Elisée, ✠, avenue du Petit Fabron, 13, à Nice (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, place du Palais, 15, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 36, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✠, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUGÉ-LARIBÉ, Michel, Avenue de Wagram, 138, à Paris (17e) (5 juin 1919).

AUROUZE (Abbé), ✠, docteur ès lettres, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, ✱, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARBER, Maurice, rue du Gal, 7, à Avignon (8 novembre 1917).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, 3, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC, Fortuné, ✱, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

Digitized by Google

Béziat Georges, rédacteur au *Petit Provençal*, 33, rue Dévéria, à Avignon (2 mars 1916).

Blanc, Alfred, ✿, professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

Boch, ✿, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

Bœuf, Jules, ✿ I, professeur à l'École primaire supérieure d'Avignon, rue Petite-Saunerie, 19, à Avignon (8 janvier 1920).

Boissière-Roumanille (Mme), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

Boissin, Pierre, contrôleur des P. T. T., rue d'Annanelle, 31, à Avignon (5 janvier 1920).

Bojero, C., ✿ I, pharmacien, rue Auguste Comte, 55, à Lyon (5 mars 1908).

Bonfils, Marcel, rue Moricelly, 12, à Carpentras (juin 1909).

Bonnard, Maurice, rue Guillaume-Puy, 67, à Avignon (8 janvier 1920).

Bonnet, Georges, ingénieur, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (8 mai 1919).

Bonnet, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

Bonnet, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

Bourges, Michel, ✱, médecin-major de 1re cls des troupes coloniales, Hôpital militaire, à Casablanca (Maroc) (1er février 1900).

Brèchet, Camille, propriétaire, place Madier de Monjau, 3, à Valence (Drôme) (6 juin 1918).

Breton, C ✱, général de division, rue de la Masse, 10, à Avignon (3 février 1921).

Broche, E., Gaston, ✿, professeur de l'Université, Lycée de Marseille, à Marseille (6 décembre 1906).

Brun, Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

Bruneau, Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 75, à Avignon (4 janvier 1912).

Brusset, Louis, avocat, à Orange (8 janvier 1920).

Buffaven, ancien maire, à Vaison (5 février 1914).

Buffieres, Jean, industriel à Orange (6 juillet 1922).

Cade, Louis (abbé), Rue de la République, 39, à Avignon (6 février 1919).

Camaret (de), Henri, place des Trois Pilats, 16, à Avignon (6 novembre 1919).

Digitized by Google

CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).

CAPDEVILLA, Raymond, docteur en médecine, rue Thiers, 23, à Avignon (8 janvier 1920).

CAPEAU, Edmond, ✾, rue Pétramale, 14, à Avignon (6 janvier 1898).

CARJAS, Léon, secrétaire-adjoint de Rhodania, cours Molière, 16, à Pézenas (Hérault) (6 novembre 1919).

CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHAMBON Ange, ✾, O. ✱, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBON, Antoine, membre de la Chambre de commerce, boulevard Limbert, à Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).

CHARLET, Louis, ✱, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).

CHAUVIN, Paul, directeur de la Revue Comtadine, rue Philonarde, 28, à Avignon (9 mars 1922).

CHEVALIER, Alexandre, ✾, directeur d'école, à Pierrelatte (Drôme) (8 janvier 1920).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur du Musée, à Carpentras (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✾, avenue de Lodève, à Montpellier (Hérault) (5 janvier 1905).

COLLET, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, quai des Célestins, 5, à Lyon (6 mai 1920).

COLOMBE Gabriel, ✾, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COLOMBE, Georges, villa La Feuillée, route de Marseille, à Avignon (9 janvier 1919).

COMBE, Raoul, homme de lettres, rue du Four-de-la-terre, 41, à Avignon (2 février 1922).

CORBIER, André, administrateur des Colonies, à Aubais (Gard) (3 février 1921).

COTTE, notaire, place des Prêcheurs, 34, à Aix-en-Provence (6 juin 1912).

DAMPEINE, Edouard, rue de la Masse, 8, à Avignon (2 juin 1910).

DAUVERGNE, René, avoué, place St-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

Digitized by Google

DEBANNE, Victor, O. ✻, vétérinaire-major en retraite, place Aimé Boussot, à Cavaillon (4 mai 1905).

DELEUZE, avocat, avenue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✻, pasteur de la religion réformée, Maison de Santé, quai de la Fontaine, à Nîmes (1892).

DIBON, Henri, ✻ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE, Joseph, ✻ I., O. ✶, Méd. Guerre, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✻, ✻, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

DONTENWILLE, professeur agrégé d'allemand au Lycée d'Avignon, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (3 février 1921).

DOSSE, Alphonse, directeur de la Cie des Tramways électriques à Avignon (1er juin 1922).

DRAGON, Auguste, libraire-éditeur, place des Frères Prêcheurs, 1, à Aix-en-Provence, (8 novembre 1917).

DUBETTIER (Mlle), ✻ I., Directrice du Lycée de jeunes filles, à Avignon (5 juin 1913).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte), Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✻, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

DU TERTRE (Comte Robert), propriétaire, à Gadagne (Vaucluse) (9 mars 1922).

EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE André, ✻, négociant, rue Laboureur, 5, à Avignon, (25 juin 1914).

FABRE, Henri, ✻, ✻ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FATON Auguste, ✻, commis des P. T. T., à Chateau-Renard (8 janvier 1920).

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

Digitized by Google

FINIELZ, Albert, pharmacien, à Cavaillon (8 juillet 1920).

FLANDREYSY (Mme Jeanne DE), palais du Roure, rue Collège du Roure, 3, à Avignon (6 avril 1916).

FONTAGNÈRES, François, rue des Marchands, 31, à Avignon (4 décembre 1919).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard), (11 avril 1907).

FRANÇOIS, A., directeur d'école en retraite, à Barbentane (Bouches-du-Rhône) (2 décembre 1920).

GALLO-BOREL (Madame), rue d'Auteuil, 66, à Paris (6 mai 1920).

GAP, Lucien, ✾, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).

GAUGLER, Jean, ingénieur, rue Guillaume-Puy, 22 bis, à Avignon (8 janvier 1920).

GAUTIER (Madame Albert), boulevard de la Liberté, 1, à Marseille (8 juillet 1920).

GILLES, Alphonse, rue du Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).

GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (1er mars 1917).

GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).

GIRARD, Joseph, ✾ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, rue de la Masse, 12, à Avignon (12 octobre 1905).

GIRARD, Pierre, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).

GODLESWKI, Émile, docteur en médecine, rue Joseph-Vernet, 67, à Avignon (6 mai 1920).

GOUBET, ✠, avocat, rue Bouquerie, 18, à Avignon (8 novembre 1906).

GOUBERT, Gabriel, docteur en médecine, rue des Lices, 27, à Avignon (6 juillet 1922).

GOUIRAND, licencié ès sciences, inspecteur pharmacien, chef du service départemental de la bactéréologie, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).

GRENIER Emmanuel, sculpteur, campagne Grenier, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 novembre 1921).

GRENIER (Mme Yvonne), née Dromart, campagne Grenier, traverse des Lauriers, à Saint-Jérôme, près Marseille (3 mai 1917).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).

Digitized by Google

GUIGNOT, Félix, ✠, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).

GUIGUE, Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).

GUND (Mme), rue Cocagne, 11, à Avignon (5 juin 1913).

HEYRAUD, Charles, lauréat de l'Institut, rue Paradis, 295, à Marseille (8 juillet 1920).

HONNORAT, Bastide, bibliophile, naturaliste et archéologue, quartier de la Cèbe, à Digne (Basses-Alpes). (1892).

HUC, Louis, villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).

HURARD, Joseph, artiste peintre, rue des Trois-Colombes, 24, à Avignon (7 mars 1918).

HUOT-SORDOT, ✠ I. ✠ E. A. B, professeur au Lycée d'Avignon, villa les Cigales, à St-Ruf, Avignon (12 janv. 1911).

IGONET, docteur en médecine, rue St-Charles, 10, à Avignon (5 mars 1908).

ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).

IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, 1, à Avignon (13 février 1913).

IMBERT, Léo, archiviste départemental, place du Palais, à Avignon (6 avril 1922).

JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, 8, à Avignon (7 mars 1918).

JACQUET, Georges, ✠, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).

JEAN, Hippolyte, ✠, ✠, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

JOUËT-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JOUVE Michel, ✠, ✠, président honoraire de Cour d'appel, boulevard des Villas, 39, à Saint-Ruf, Avignon (5 février 1920).

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LABRUE, Xavier, homme de lettres, rue St-André, 6, à Avignon (3 juillet 1919).

LAFFONT, ✠, docteur en médecine, villa Les Rubis, rue d'Antibes, 94, à Cannes (Alpes-Maritimes) (17 octobre 1901).

LALO, Henri, ✠, ✠, I. O. ✠, ingénieur, rue de la République, 18, à Avignon (2 juillet 1914).

Digitized by Google

LATASTE Daniel, directeur des établissements Vinatié, à Cavaillon (8 juillet 1920).

LAUGIER, Vincent, ingénieur, rue des Vieilles-Études, 22, à Avignon (5 janvier 1922).

LAURENS, Jules, professeur au Lycée d'Avignon, place Saint-Didier, 10, à Avignon (8 avril 1920).

LAVAL, Victorin, O. ✻, ⚜ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1880).

LAZARE, Isidore, avenue Clemenceau, 57, à Carpentras (4 novembre 1909).

LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS, Joseph, ⚚, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LESBROS, Alfred, artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, 52, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

L'HOMME, ⚜, sculpteur, rue Migrenier, 5, à Avignon (12 octobre 1916).

LOUSTAU, Henry, rue d'Alger, 4, à Marseille (7 novembre 1918).

LOYE (DE), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, route de Monclar, 5, à Avignon (2 mars 1916).

LULÉ-DEJARDIN, O ✻, ⚚, ancien officier, rue Joseph-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, ancien préfet, av. de l'Observatoire, 1, à Paris (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul, ⚜ I., juge de paix, à Bollène (1883).

MARCEL, Adrien, ⚜ I., méd. de 1870, rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARIE, Augustin, ⚜, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARQUIS (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue Annanells, 35 à Avignon (8 avril 1920).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHIEU, Hilarion, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, clerc de notaire, rue Petit-Saunerie, 10, à Avignon (9 octobre 1919).

MATHON, ⚜ I., docteur ès lettres, directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

Digitized by Google

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).
MAUREAU, Jules, directeur des mines, à La Vernarède (Gard) (6 avril 1922).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de Notre-Dame, à Orange (3 février 1898).
MICHEL-BÉCHET, Henri, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (9 mars 1922).
MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).
MIELLY, Marc, château du Devès, à Noves, (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).
MOIRENC, Albert, ✻, ✾, agent-voyer, à Apt (Vaucluse) (7 juillet 1909).
MONTAGARD, Victor, docteur en médecine, rue Théodore-Aubanel, 7, à Avignon (3 novembre 1921).
MONTILLET (vicomte Edouard DE), ✻, ✠, rue d'Amphoux, 41, à Avignon (4 mars 1909).
MOREAU Laurent, ✻, docteur en médecine, docteur ès sciences, rue Armand de Pontmartin, 22, à Avignon, (4 décembre 1919).
MOURET (Mlle Marguerite), docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 22, à Avignon (3 février 1921).
MOURRET, Charles, ✾ I., notaire, rue André-Perrot, 5, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) (10 janvier 1907).
MOUZIN, Alexis, ✻, ✾ I., rue Bancasse, 30, à Avignon (1880).
NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).
NOUVEAU, Louis, négociant, rue Mi-grenier, 1, à Avignon (4 avril 1918).
ODE, Pierre, propriétaire, domaine du Moine, à Chusclan par Orsan (Gard) (4 mars 1920).
PAMARD, Paul, ✻, ✠, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).
PASTRÉ, Paul, architecte, rue Terre noire, 5, à St-Ruf, Avignon (6 janv. 1910).
PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, René, ✻, capitaine au 52e d'infanterie, à Montélimar (Drôme) (9 février 1911).
PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).
PEYRON, Jules, chanoine, place du Palais, 19, à Avignon (12 avril 1917).

Digitized by Google

POINET, Émile, ✪ I, ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, place de la Principale, 4, à Avignon (3 avril 1919).

POIRSON Alexandre, ✻, ⚜, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).

PONS, René, directeur de la succursale de la Banque de France, à Avignon (3 novembre 1921).

RAMETTE, Gustave, professeur au Collège Saint-Joseph, rue Théodore-Aubanel, 19, à Avignon (1er juin 1922).

REMY-ROUX, ✻, ⚜, ✪ I., docteur en médecine, médecin radiologiste des hôpitaux, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

RENCUREL, ✪, ancien conseiller de préfecture, à Piolenc (Vaucluse) (1882).

REYMOND Gabriel, agent général de la Cie *L'Abeille*, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (8 juin 1916).

RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIOUSSET (Jules), industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT, Jean-Baptiste, organiste de St-Pierre, rue Banasterie, 30, à Avignon (2 décembre 1897).

RIPERT, Émile, ✪ I, professeur de l'Université, 38, Avenue du Prado, à Marseille (7 novembre 1918).

RUAT, Paul, felibre majoral, rue Monte-Christo, 35, à Marseille (6 mars 1919).

SAINT-MARTIN, Jean, ancien député, conservateur des Archives municipales d'Avignon, rue Victor-Hugo, 14, à Avignon (6 septembre 1895).

SAMUEL, Marcel, rue Carnot, 15, à Avignon (8 janvier 1920).

SAUTEL (Abbé), ✪, professeur au Collège St-Joseph, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUTEL, Louis, docteur en droit, rue Collège-de-la-Croix, à Avignon (6 juillet 1922).

SAUTON, François, rue du Quatre-Septembre, à Chateaurenard (Bouches-du-Rhône) 5 janvier 1922).

SAUVE, Fernand, ✪ I., archiviste aux Archives du Palais, à Monaco (1892).

SAVOURNIN, ✪ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

Digitized by Google

SCHÆFFER, O. ✻, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SEGUIN, François, imprimeur, rue Bouquerie, 13, à Avignon (3 Novembre 1921).

SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SOUVET, Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SPEYR (Emile DE), rue Banasterie, 25, à Avignon (mai 1921).

TALLAVIGNES, Henri, propriétaire, rue Collège de la Croix, 12, à Avignon (11 mai 1922).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).

TARDIEU, ✻, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, ✻, ✠, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

THÉOLAS (Abbé), curé de Saint-Pierre de Sénos, par Bollène (8 janvier 1920).

THÉVENET, Ernest, ✠, directeur honoraire de succursale du Crédit foncier de France, Square Antonin, 16, à Nimes (Gard) (12 octobre 1905).

THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS, René, pharmacien à St-Igny-de-Vers (Rhône) (9 juillet 1903).

TROUILLET (Abbé), chanoine, Métropole, à Avignon (3 mai 1900).

TROUCHET, Albert, ✠, employé aux Finances Tunisiennes, à Sousse (Tunisie), (8 janvier 1920).

VALABRÈGUE, André, ingénieur, rue Arnaud de Fabre, 16, à Avignon (1er décembre 1921).

VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✠, archéologue, rue Bouverie, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSON, André, ingénieur des mines, conseiller général et maire, à Murs (Vaucluse) et rue Fortuny, 13, à Paris (3 novembre 1921).

VAYSSIÈRE, A., ✠I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VÉRAN, Auguste, ✠ I., architecte des monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

Digitized by Google

VERDET, Henri, O. ✻, commandant en retraite, rue St-Thomas-d'Aquin, 1, à Avignon (8 janvier 1920).

VERDET-KLÉBER, Maurice, O. ✻, ✠, rue Joseph-Vernet, 87, à Avignon (1913).

VERNEJOUL (Edgar DE), ✠ I., directeur de la revue « L'Effort », château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET, Honoré, industriel, rue Grivolas, 4, à Avignon (3 juillet 1913).

VERNET, Lucien, ✠ I., sculpteur, professeur honoraire de l'École des Beaux-Arts, rue Guillaume-Puy, 28, à Avignon (6 juin 1885).

VIAN, Pierre, Carlo, secrétaire de l'Association régionale de Vaucluse, rue de l'Hôpital, 18, à Avignon (2 février 1922).

VIDAU, Léopold, ✠ I., ✠, félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon, (2 mars 1905).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✻, ✠ I., C. ✠, directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ANDRÉ, Charles, ✻ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon (Rhône).

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier (Hérault).

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon (Rhône).

CUNHA (DA), Xavier, ✠, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne (Portugal).

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon (Rhône).

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette (Basses-Alpes).

Digitized by Google

GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris (Seine).
GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.
JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais (Oise).
LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy (Meuse).
LEENHARD, géologue, à Montpellier (Hérault).
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris (Seine).
MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre).
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon (Rhône).

ABONNÉS

Vve BRUN, libraire, à Carpentras (Vaucluse).
STECHERT et Cie, libraires, rue de Condé, 16, à Paris.

Aux termes des statuts de l'Académie de Vaucluse approuvés par décret du 7 mai 1919, il n'y a plus de membres correspondants. En conséquence, la liste ci-dessus se réduira par voie d'extinction.

Les Sociétaires et les Membres correspondants sont priés d'aviser le Secrétaire général de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leurs nom, prénoms, qualités ou adresse.

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1921

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1921		176 60
Revenus des valeurs mobilières..	sans affectation. 330 75	375 75
	avec affectation 45 »	
Intérêts des Bons de la Défense Nationale		135 »
— du Dépôt à la Caisse d'Epargne		55 70
— du Compte courant à la Société Générale		9 80
Revenus de l'immeuble Devéria		1.300 »
Cotisations (1 à 12 fr. + 216 à 20 fr.)		4.332 »
Rachats de cotisations (2 à 300 fr.)		100 »
Vente de fascicules et abonnement		29 50
Subvention de la ville d'Avignon		200 »
— du Conseil général		100 »
Prix de Faucher (versé par Madame de Faucher)		200 »
Une Obligation communale du Crédit Foncier, amortie		494 40
Total des recettes		7.998 75

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau		241 90
Impositions (309 fr. 20 + 50 fr 60 + 107 fr. 30)		467 10
Assurances (41 fr. 80 + 16 fr. 65)		58 45
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage et chauffage		93 55
Legs Deydier (droits de succession et transport)		38 75
Traitement du gérant		150 »
Achat d'une Obligation communale du Crédit Foncier (en remplacement)		288 »
Etrennes diverses		18 »
Convocations: (impression et envoi)		371 65
Recouvrement des cotisations. ..	Timbres 64 »	200 55
	Frais 136 55	
Frais de garde des Titres et frais d'impayés (Société générale		36 92
Frais d'impression des Mémoires		3.912 »
Frais d'expédition des Mémoires		173 85
Prix Dufossé		45 15
Attribution du prix de Faucher à M. J.-B Ripert		200 »
Frais d'entretien des immeubles et locaux loués		21 25
Installation de casiers pour les archives		330 »
Total des Dépenses		6.647 12
Soide en caisse		1.351 63
Total égal aux recettes		7.998 75

Digitized by Google

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1922

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1922		Pour mémoire.
Revenus des valeurs mobilières		375 75
Intérêts des Bons de la Défense nationale		125 »
— du Dépôt à la Caisse d'Epargne		55 25
— du Compte courant à la Société Générale		10 »
Revenus de l'immeuble Devéria		1.500 »
Cotisations		4.200 »
Vente de fascicules et abonnements		20 »
Subvention de la ville d'Avignon	200 »	
— du Conseil général	100 »	300 »
Allocation du prix de Faucher		200 »
Total des Recettes		6.786 »

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	282 »
Impositions et Assurance	526 »
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage, chauffage	110 »
Traitement du gérant	150 »
Etrennes diverses	35 »
Convocation des membres (impression et envoi)	380 »
Recouvrement des cotisations (timbres et frais)	200 »
Frais de garde des Titres et frais d'impayés	40 »
Frais d'impression des Mémoires	4.400 »
— d'expédition —	100 »
Prix Dufossé	45 »
— Paul de Faucher	200 »
Frais d'entretien des immeubles et locaux loués	100 »
Dépenses imprévues	218 »
Total des Dépenses	6.786 »

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Installation du nouveau Conseil d'Administration

Dans sa séance du 4 Janvier 1922, l'Académie de Vaucluse, en se conformant à ses statuts approuvés par Décret du 7 Mai 1919, a procédé à l'élection de son Conseil d'Administration pour les années 1922 et 1923.

Ont été élus :

Président	MM.	J.-B. RIPERT.
Vice-Présidents		Maurice BARBER.
		Honoré VERNET.
Secrétaire Général		Joseph DIDIÉE.
Présidents de Section		Henri DONTENWILLE.
		Michel JOUVE.
		Alexandre POIRSON.
Secrétaire		Abbé Joseph SAUTEL.
Trésorier		Emile POINET.
Bibliothécaire-Archiviste		Adrien MARCEL.

L'installation du nouveau Conseil a eu lieu dans la séance du 2 Février.

M. Joseph Girard, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Vaucluse a une constitution très sage. Au bout de deux années, irrévocablement, elle donne congé au président en exercice et change une bonne partie de son Bureau. Ainsi, ceux qui partent n'en tirent point d'amertume.

Règle bienfaisante, s'il en fut. La courte durée du mandat invite ses titulaires à profiter des heures brèves, s'ils veulent bien mériter de l'Académie. Elle évite l'accoutumance et la lassitude qui finissent toujours par avoir raison des activités les plus ardentes. Elle permet d'appeler un plus grand nombre de membres à participer à la direction de notre Société. Enfin, comme notre curiosité intellectuelle s'étend à tout, à la science et à la poésie, à la philosophie et aux arts, nous appelons tour à tour à notre tête des hommes de science, des historiens, des poètes, quelque fois même, — trop rarement, — des artistes.

Ce dernier cas, en effet, n'est pas fréquent ; depuis le regretté

Digitized by Google

Gabriel Bourges, il ne s'était plus produit. Notre devise : *Musis, Artibus, Arvis,* aurait dû nous conseiller pourtant des choix moins exclusifs. Il est vrai que beaucoup de nos anciens présidents, distingués à d'autres titres, étaient en outre, pour employer une formule usuelle, de « fins connaisseurs », des « amateurs éclairés », amis des arts et protecteurs des artistes. Mais c'est la deuxième fois seulement que notre président est un artiste au sens le plus strict du mot, c'est-à-dire un professionnel, un homme dont la vie tout entière est consacrée à l'art et à lui seul. Celui-là fait son occupation principale de ce qui pour la plupart est un délassement ou un jeu. Il n'a qu'un but, enseigner la perfection des formes et l'harmonie des sons, faire comprendre les œuvres des maîtres, chercher après eux de nouvelles interprétations de la beauté éternelle, évoquer enfin, en lui-même et chez les autres, ce principe vivifiant, l'idéal.

Monsieur Jean-Baptiste Ripert est tout cela. Il est né musicien, comme d'autres naissent poètes. Presque enfant encore, à 14 ans, si je ne me trompe, il remplaçait, à l'orgue de Saint-Pierre, le maître Imbert. Son précoce talent s'était déjà affirmé. Depuis, ces fonctions d'organiste de Saint-Pierre, les plus honorables, puisque la gloire de Saboly leur a donné un relief éclatant, il ne les a plus quittées. Même lorsque les circonstances le contraignirent à abandonner momentanément ses élèves, il resta fidèle à l'orgue. Cet instrument incomparable retient l'artiste inspiré qui aime à faire naître dans les âmes la ferveur religieuse et les fortes émotions musicales. Jean-Baptiste Ripert y est passé maître, et c'est tout dire.

Son talent de pianiste n'est pas moins estimé. Des juges très difficiles nous ont dit son goût sûr, sa virtuosité; en outre, des générations de disciples viennent témoigner de la haute qualité de son enseignement.

Il est encore chef d'orchestre, quand il le veut, et compositeur aussi. Nous avons tous le souvenir de quelques brillants concerts dirigés par lui avec une grande autorité; quant à ses propres compositions, nous savons en quelle estime les tient un maître entre tous éminent.

Cette variété d'aptitudes, fruit d'une science musicale très profonde, elle se manifeste encore dans les études où M. J.-B. Ripert a maintes fois, pour notre agrément et notre instruction, disserté devant nous des musiciens comtadins, des tendances musicales actuelles et des éditions de Saboly.

Digitized by Google

M. Ripert n'est pas seulement un parfait instrumentiste; il est aussi un érudit de son art.

Il apporte donc à la place qu'il vient occuper ici le prestige d'une carrière justement admirée. Sa modestie s'est longtemps effarouchée de l'honneur que nous lui réservions. Seules, d'amicales instances ont pu le décider. Nous lui sommes reconnaissants. Sa claire intelligence, sa bonne grâce, la parfaite distinction de son esprit s'affirmeront avec éclat à cette place et il mettra dans ses nouvelles fonctions, la mesure et l'harmonie qui a présidé à toute sa vie d'artiste.

Pour le seconder dans sa délicate mission, vous avez fait les choix les plus heureux. La place importante que M. Honoré Vernet occupe dans notre commerce local, sa parfaite érudition des choses avignonaises, l'autorité qu'il a justement acquise dans nos conseils, l'ont fait appeler à la première vice-présidence. Notre second vice-président est M. Maurice Barber, écrivain délicat, critique subtil dont vous avez goûté à plusieurs reprises les pénétrantes études d'histoire et de philosophie.

Nos trois présidents de section prennent place pour la première fois dans notre Bureau. M. Michel Jouve, président honoraire de Cour d'Appel, a été président de l'Académie de Nîmes; il est l'auteur de savantes et consciencieuses études sur la Révolution dans Vaucluse; il nous a fait un grand honneur en acceptant d'entrer dans notre Conseil.

Beaucoup d'institutions sollicitent le concours de M. Poirson, dont on connaît la grande activité et la vaste culture. Nous le remercions de nous avoir accordé une collaboration si recherchée.

M. Dontenwille a fait parmi nous les débuts les plus brillants. Il représentera avec éclat la jeune Université, celle qui était hier sur les champs de bataille et qui s'applique désormais à sa noble et pacifique tâche.

J'exprime aux Membres permanents du Bureau toute ma gratitude pour le concours amical qu'il n'ont cessé de me prêter. M. Ripert trouvera en eux les collaborateurs les plus sûrs, les plus zélés. Votre secrétaire général, M. Joseph Didiée, occupe depuis longtemps dans notre Société une place éminente que lui ont valu son œuvre littéraire, sa grande activité, son dévouement inlassable, sa connaissance parfaite de notre règlement et de nos traditions. M. l'Abbé Sautel s'est montré parfait secrétaire; ses procès-verbaux sont, comme ses études archéologiques, des

Digitized by Google

modèles de clarté et d'exactitude. M. Adrien Marcel apporte dans ses fonctions d'archiviste-bibliothécaire les soins minutieux, l'ordre et la méthode qu'il met dans ses travaux sur les vieilles maisons d'Avignon. Enfin, M. Poinet nous fait de bonnes finances ; à notre époque, cela n'est pas sans mérite.

Mes chers Collègues, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. L'Académie de Vaucluse ne cessera de prospérer et de grandir sous la direction nouvelle qu'elle vient de se donner. C'est donc avec joie que je déclare le Conseil d'Administration installé et que j'invite M. le Président Ripert à prendre place au bureau.

M. J.-B. Ripert, invité à prendre place au fauteuil de la présidence, a répondu par les paroles reproduites ci-après :

MES CHERS CONFRÈRES,

Puisque vous avez bien voulu faire de moi votre Président et que j'ai cru pouvoir accepter ce grand honneur, je ne perdrai pas beaucoup de temps à vous dire que vous auriez pu faire un meilleur choix et que plusieurs d'entre nous étaient plus qualifiés que moi-même pour occuper la place où vous m'avez mis. J'écarte donc tout vain préambule et me contente de vous remercier simplement, de tout cœur et sans plus de phrases, du témoignage infiniment précieux que vous m'avez donné.

M. le Président Girard, que vous venez d'entendre, et qui voit à travers le verre grossissant d'une amitié généreuse les mérites qu'il m'attribue, veut que je représente ici la Musique. Je le veux aussi, certes. Et puisqu'il doit en être ainsi, ma pensée va immédiatement vers des musiciens dont vous savez les noms, bien que plusieurs ne soient plus de ce monde, et dont je suis fier de me réclamer. Ce sont mes maîtres et mes condisciples avignonais. Je vous ai parlé de la plupart d'entr'eux en diverses occasions et ne saurais oublier que c'est à eux, — après vous, Messieurs, — que doit aller aujourd'hui ma gratitude. Car si j'ai pu poursuivre sans plus d'incertitudes ni de défaillances que n'en éprouvent inévitablement les artistes, le cours d'une carrière déjà longue, si la pensée a pu vous venir de m'accorder cet honneur extrême d'identifier ma personne à mon art, je le dois à ceux qui m'ont formé et à ceux qui m'ont aidé. Permettez moi de redire, après M. Girard, le nom de celui qu'on peut considérer

Digitized by Google

comme notre maître à tous : Germain Fuzet-Imbert, organiste de Saint-Pierre, compositeur de musique fécond et de métier sûr. A l'exemple du plus illustre de ses prédécesseurs, Nicolas Saboly, Imbert nous a laissé des Noëls que les siècles respecteront, — sans parler de ses œuvres plus considérables que devront connaître ceux de nos successeurs qui voudront un jour savoir où en était la Musique à Avignon au XIX^e^ siècle. Le souvenir de cet homme si parfait, de cet artiste si accompli, a comme dominé ma vie au cours des trente-six années bientôt écoulées depuis sa mort. Les soins et les bontés dont il m'a comblé et dont j'éprouve encore le bienfait, me donnent à penser qu'un peu de son esprit m'assistera ici même, comme partout où il m'a été donné de servir la Musique.

La Musique! Voulez-vous, Messieurs, que nous élargissions jusqu'à ses anciennes mesures, le sens qu'on donne ordinairement à ce mot si puissamment évocateur? Il représente aujourd'hui uniquement l'art destiné à provoquer des sensations, à faire naître des sentiments, à nous impressionner de mille manières par la succession et la simultanéité des sons, par la persistance ou la variété des rythmes, par l'association parfois étrange de tous ces timbres que l'ingéniosité de l'homme a successivement introduits dans notre matériel sonore. Vous me direz que sous ce seul aspect il représente déjà bien des choses, et j'en conviendrai. Mais à la source de notre civilisation, chez les anciens Grecs, il représentait plus de choses encore. Sans nous attarder plus que d'autres à rechercher s'il dérive de celui des Muses ou s'il a servi à le former, nous nous rappellerons qu'au temps de Platon le nom de Musique était donné à l'ensemble des connaissances humaines, et que l'élément musical proprement dit, tel que nous le concevons maintenant, était tenu dans la plus étroite subordination de la poésie par exemple.. Musique et Gymnastique étaient autrefois les deux termes qui généralisaient tout ce qui se rapportait à l'éducation de l'âme et du corps. Et Victor de Laprade, qui a presque qualifié d'usurpateurs les musiciens des temps modernes, a demandé un jour, — d'un peu haut, après avoir noté ce qui précède, — « par « quel heureux privilège et dans quelles circonstances histo- « riques, l'art de nos jours était parvenu à garder pour lui tout « seul une appellation qui désigna d'abord un bien plus vaste « domaine ». Pénétrons dans ce domaine, Messieurs. Il est riche de science, d'art, de poésie. L'ordre, la proportion, l'eurythmie

Digitized by Google

y veulent régner souverainement dans le plus harmonieux ensemble... et voyez tout de suite que rien de ce qui se fait dans notre Académie ne saurait s'y trouver déplacé. Je conclus que de ce point de vue, — qui ne m'est aucunement personnel, — vous êtes tous musiciens. Et si quelqu'un me disait que je vous fais là un compliment d'une forme inattendue, je répondrais qu'il n'en saurait être de plus mérité et que je ne fais que proclamer ainsi l'ampleur et la diversité de vos talents. Vous êtes musiciens, Messieurs, au sens antique et universel du mot, et vous pensez quel agrément je me donne à vous saluer de la sorte.

Il y a quelques instants, vous avez entendu mon prédécesseur nous faire l'éloge de la Constitution de l'Académie de Vaucluse, qu'il trouve sage de donner congé à la moitié de son Bureau, de deux ans en deux ans. Quelque regret que nous inspire à cette heure une telle mesure, nous devons bien nous y résigner, puisque nos statuts nous l'imposent sans rémission. Mais la vie nous apprend, en dehors des moralistes, que la résignation et l'espérance ne sont pas incompatibles, et il ne faut rien moins que l'association de ces deux sentiments pour faire accepter aux membres de votre Bureau actuel des séparations dont nous éprouvons la peine à un degré dont je ne sais exprimer ni l'étendue ni l'intensité. Heureusement, toute éclipse n'est pas forcément définitive, mais plus souvent passagère, et si le moment n'est pas venu de préciser telle ou telle de nos espérances, nous pouvons bien ne pas oublier que si notre régime impose des absences, ces absences peuvent ne pas se prolonger au delà d'un petit nombre d'années. En tout cas, notre règlement ne nous empêche nullement de retrouver les membres sortants de notre Bureau à nos réunions générales mensuelles, de les y voir participer effectivement à nos travaux, ainsi que l'un d'eux, M. Huot-Sordot, veut bien le faire dès aujourd'hui.

Successivement Président de section et Vice-Président de l'Académie, M. Huot-Sordot nous a été d'une aide extrêmement efficace au cours des quatre années écoulees. Ses connaissances de toutes sortes, aussi bien générales que spéciales, ses talents de littérateur et de poète, son expérience de professeur, sa constante disposition à être utile, nous ont assuré des avis précieux, nous ont guidés bien des fois dans nos choix et nos décisions. On aime à rencontrer des esprits de cette sorte, épris d'idéal, et si ornés, si droits, si simples, si obligeants, d'un si parfait exemple.

Digitized by Google

L'Académie voit avec regret s'éloigner également de son Bureau un homme de haute culture scientifique, M. Gouirand, Président de Section. Malheureusement pour nous, la vie de M. Gouirand est comme dévorée par des obligations professionnelles trop délicates pour ne pas être totalement absorbantes. L'intérêt que nous porte notre aimable confrère nous fait néanmoins espérer qu'il fera de nous les bénéficiaires de ses premiers loisirs et qu'une communication prochaine nous permettra de lui redire notre sympathie.

Vous ne vous étonnerez point, mes chers confrères, de m'entendre vous dire que le plus agréable de mes devoirs est de remercier aujourd'hui, au nom de l'Académie de Vaucluse, M. Joseph Girard. Secrétaire général d'Octobre 1906 à Janvier 1920 et Président de notre Société depuis cette dernière date jusqu'à ce jour, M. Joseph Girard nous a rendu pendant quinze ans d'innombrables services. Il s'est assuré par là autant de droits à notre reconnaissance que ses travaux lui en ont acquis à notre admiration. Diplômé de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole de Droit, travailleur inlassable toujours passionnément voué à des études nouvelles, appréciateur infaillible de tous les documents et objets dont il a la garde et qui sont parmi nous les témoins de notre passé, littérateur, savant, artiste, M. Girard est incontestablement au premier rang de l'élite pensante et laborieuse de notre Avignon, et dans ce premier rang à une place éminente. Je n'aurais garde d'oublier qu'il a été un blessé de la grande guerre et que par là sa personne nous impose déjà un respect qui doit entrer pour une part dans la haute considération dont je lui donne l'assurance en notre nom à tous. Qu'il veuille bien me permettre de lui rendre encore un hommage particulier, en dépit de sa modestie que je sais véritable. Mon prédécesseur nous a toujours émerveillés, au cours de nos délibérations, par une qualité qu'aucun de vous n'ignore, certes, mais qu'il possède personnellement à un degré exceptionnel : la probité intellectuelle. Cette qualité, — je devrais dire cette vertu, — rayonne extraordinairement autour de lui, elle s'impose sans qu'il s'en doute, sans qu'il soupçonne jusqu'à quel point elle est d'un exemple bienfaisant. Le goût de la précision, qui lui est naturel, le préserve des illusions génératrices d'erreurs et de mécomptes auxquelles nous nous abandonnons trop facilement. Près de lui, on sent fortement que la vérité seule peut prétendre à la conquête de son esprit, — esprit hostile à toute

Digitized by Google

superfétation, inaccessible à toute prévention, étranger au parti-pris que certaines passions de l'intelligence, plus redoutables et moins excusables que celles du cœur, font naître trop souvent chez les hommes insuffisamment armés pour s'en défendre.

Un homme tel que M. le Président Girard ne peut que laisser une succession intimidante. Je me rassure partiellement à la pensée de l'appui que je trouverai chez mes collaborateurs immédiats. Mon prédécesseur vous a précisé leurs mérites, mais je veux ajouter à ses paroles l'expression de ma gratitude pour le secours que m'apporteront leurs lumières.

Ces lumières n'auront rien de pâle ni d'indécis. J'en éprouve la certitude en voyant à la Vice-Présidence, M. Honoré Vernet, homme de conseil sûr, collectionneur avisé et sagace que passionnent les moindres détails de notre histoire locale, et M. Maurice Barber, esprit curieux de toutes choses passées, présentes et à venir, particulièrement averti de ce qui se rattache à la philosophie, à la musique et à tous les arts. En ce qui concerne les nouveaux venus dans notre Bureau, M. Dontenwille, M. Jouve, M. Poirson, nous ne pouvons que nous féliciter au plus haut degré de l'autorité qui nous est assurée par la participation à nos délibérations d'un agrégé de l'Université, d'un haut magistrat, d'un ancien polytechnicien qui remplit depuis déjà bien des années dans notre ville un rôle social de premier plan. D'autre part, si j'observe dans le mouvement de notre Société ceux qui en constituent l'élément permanent et comme régulateur, c'est-à-dire notre Bibliothécaire, notre Trésorier, notre Secrétaire, et, entre tous, notre Secrétaire-général, je ne peux douter ni du bon ordre, ni du maintien de nos traditions qu'ils continueront d'assurer. La souriante obligeance, et si éclairée, de M. Adrien Marcel est toujours disposée à faciliter nos recherches; la sollicitude de M. l'Ingénieur Poinet veille à nos intérêts matériels au prix d'un labeur incessant; M. l'Abbé Sautel sait fixer pour l'avenir en termes lumineux et définitifs la physionomie de nos réunions et de nos travaux; enfin notre Secrétaire-général, M. Joseph Didiée, est par excellence chez nous l'homme d'action et de dévoûment dont vous connaissez les mérites. Si j'essayais de les énumérer et de vous expliquer toutes les raisons de la reconnaissance que nous devons à M. Didiée, j'aurais à vous lire encore bien des pages. Je m'excuse de ne dire qu'en abrégé seulement à notre brillant Secrétaire-général que nous n'oublions rien de ce dont nous lui sommes

Digitized by Google

redevables et que les bienfaits infiniment variés et féconds de sa collaboration si généreuse, précieux éléments de notre prospérité, font naître en nous des sentiments dont l'expression est insuffisante sur mes lèvres mais qui n'en partent pas moins du meilleur de nous-mêmes.

Je vous demande la permission, Messieurs, d'achever sur le mode familier ce petit discours, en vous racontant que l'un de vous, — et des plus marquants, — a bien voulu me dire qu'il s'intéresserait à m'entendre aujourd'hui jouer mon *Ouverture*. C'est un grand mot pour un petit morceau, et combien peu symphonique. J'ai le sentiment d'avoir plus simplement joué une *Entrée*. C'est le mot des organistes. Je ne peux, à mon regret, terminer par un accord que ma voix toute seule ne saurait produire, mais il m'est agréable d'envisager une tenue sur laquelle nous mettrons un point-d'orgue de vastes dimensions, puisqu'il devra durer deux ans et marquer la prolongation, pendant tout ce temps, de l'Accord parfait qui s'établit, en ce moment même, entre vous et votre nouveau Bureau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Une Comtesse de Modène

Vers le milieu du XVII[e] siècle, la noblesse comtadine et avignonaise abandonnait volontiers la petite cour du vice-légat d'Avignon, composée surtout d'Italiens, pour aller à celle de Sa Majesté le roi de France où elle trouvait honneurs, dignités, profits et plaisirs. Nous y voyons ses principaux représentants les Brancas, les Cambis, les Crillon et beaucoup d'autres gentilshommes des Etats pontificaux enrôlés dans les armées royales, dans la marine et dans les finances. Il en est peu parmi eux dont les vies et les fortunes aient été aussi accidentées que celles des de Luynes et des Modène, leurs parents et leurs protégés.

Les deux de Luynes, Brantes et Cadenet, devant ces surnoms, l'un à un simple fief du territoire de Mornas et l'autre à un petit village situé sur les bords du Rhône, aujourd'hui disparu, furent de grands favoris de Louis XIII. Et bien qu'à sa cour, quand ils y arrivèrent, on prétendit qu'ils n'avaient, dans le Comtat, que des châteaux par dessus lesquels les lièvres pouvaient sauter, ils y parvinrent aux plus hautes charges et aux plus grands honneurs. L'un Brantes, le plus célèbre, devint connétable de France, et l'autre, Cadenet, fut fait duc de Chaulnes.

Quant aux Modène, François, que son parent par alliance d'Ornano avait attiré et présenté à la cour, et Esprit, son fils, ils vécurent surtout dans l'entourage de Gaston d'Orléans, frère du Roi. Ils furent ses conseillers intimes et ses chambellans, tandis qu'un noble avignonais, Henri de Félix, était son médecin.

Ils furent l'un et l'autre mêlés aux intrigues et aux conspirations de ce prince contre Richelieu dont ils suscitèrent ainsi l'inimitié, ce qui valut à François d'être emprisonné à la Bastille et à d'Ornano de mourir empoisonné dans le château de Chalais. Ils partagèrent aussi la vie de plaisirs de Gaston d'Orléans, vivant parmi tout un monde de courtisans, de flatteurs, d'intrigants, de comédiens et surtout de comédiennes dont Esprit de

Digitized by Google

Modène fut d'abord l'amant, et plus tard le mari et le plus souvent la dupe, et dont quelques unes, compagnes de Molière, lui ont valu, sinon une grande renommée, du moins l'attention de la postérité.

Ce gentilhomme libertin, qu'on appelait à la cour le gros Modène, vivant au milieu d'écrivains et d'artistes, était lui-même un esprit cultivé. Il fut, à ses heures, poète et historien. Certaines de ses poésies à peine connues, imparfaitement publiées, nous le montrent cultivant à la fois l'élégie et la satire. Telle est sa « *Peinture du pays d'Adrousias* ». Dans cette satire, peut-être simple fantaisie littéraire, l'auteur ne fut pas aussi indulgent, aussi généreux et aussi tendre pour ses compatriotes que pour ses deux maîtresses, devenues ses deux femmes et surtout pour la dernière. La vie de celle-ci fut un véritable roman. Il n'y manque ni habiles intrigues, ni bonne séparation pour convoler à d'autres noces, ni même les tribulations et les tristesses d'un lamentable dénouement.

C'était Madeleine de Lhermite, fille de J.-B. de l'Hermite des Soliers, sieur de Vauzelle, et de Marie La Courtin de La Dehors, faisant partie, comme sa mère, de la troupe de Molière. Il a été déjà question d'elle dans l'ouvrage de de M. Chardon « *Modène et ses trois femmes* ». On y trouve la plupart des documents concernant la mère et la fille. Mais il en est d'autres que l'auteur n'a pas connus et que nous avons pu recueillir concernant surtout les démêlés de Madeleine avec la famille de Raimond, après la mort d'Esprit de Modène.

Ces Lhermite et surtout La Courtin ou la Vauzelle, comme on l'appelait, avaient des relations étroites avec Esprit de Modène. Elle était devenue, après la Béjard, sa maîtresse. Et il est certain qu'elle se trouvait avec lui, au château de Modène, en juin 1654.

En effet, à cette date, elle achète, par contrat, de Modène lui-même, les terres de La Foulquette et des Barattes situées sur les territoires de Modène et de Saint-Pierre-de-Vassols. Le prix est spécifié, mais on ne dit pas s'il fut payé autrement que par des faveurs. Et le complaisant mari de La Dehors déclare, dans l'acte, « ne rien prétendre sur ces terres encore qu'elles aient été « acquises sous le nom de la dite demoiselle Marie Courtin, sa femme ». Parmi les témoins de cet acte, on trouve le nom de Nicolas Mignard, ce qui prouve que le fameux peintre était à ce moment à Avignon et qu'il était, lui aussi, en relations avec l'entourage d'Esprit de Modène.

Digitized by Google

Lorsque l'année suivante, 1655, la troupe de Molière séjourna à Avignon et y donna, dans le jeu de paume de Pierre Avril, beau-père de Mignard, des représentations sur lesquelles nous n'avons que fort peu de détails, nous y trouvons les Lhermite, la Courtin, sa fille, et un certain Le Fuzelier suivant la troupe, écuyer, conseiller du Roi, directeur général des gabelles d'Auvergne. C'était un personnage qui devait jouer, pour son propre compte, un rôle assez comique.

Le 11 novembre 1655, date à laquelle la troupe était encore à Avignon, un contrat de mariage fut conclu entre lui et Madeleine Lhermite, et le 13 novembre suivant le mariage religieux avait lieu en la paroisse Saint-Agricol.

Quelques années plus tard, le 7 juin 1661, la troupe de Molière est rentrée à Paris et la Courtin, vend, au prix de 1850 livres, à Madeleine Béjard, les terres de La Foulquette et des Barattes, toujours avec l'autorisation de son complaisant mari. Cet achat et cette revente paraissent bien avoir été faits avec l'assentiment d'Esprit de Modène dont les deux maîtresses avaient séjourné l'une et l'autre en son château.

Cependant le mariage entre Le Fuzelier et Madeleine Lhermite ne paraît pas avoir été heureux. En effet, en 1663, sous l'influence de sa mère et peut-être d'Esprit de Modène lui-même, Madeleine intente par devant l'officialité de Saint-Germain-des-Prés, une action en nullité « et qu'il soit permis à la demanderesse de se pourvoir ailleurs par mariage ou autrement ainsi qu'elle avisera ». Il y eut comparutions personnelles, plaidoiries, interrogatoires et surtout fort sérieuses visites de médecins et de sage-femme sur lesquelles il est inutile d'insister, à la suite desquelles le 23 mai 1663, l'officialité déclara le mariage contracté entre Le Fuzelier et Madeleine Lhermite « nul, irrité et invalide pour les causes contenues au procès » et par l'impuissance du défendeur et, ce faisant, sera loisible à la demanderesse de se pourvoir ailleurs par mariage ou autrement. La Courtin et sa fille durent être enchantées de cet arrêt, mais il n'en fut probablement pas de même de l'infortuné Le Fuzelier qui fut condamné aux frais d'un procès dont la cause était indépendante de sa volonté.

La maîtresse de Modène, rêvait déjà pour elle et pour sa fille, une autre destinée et elle fit si bien qu'elle ménagea un nouveau mariage. Le 26 octobre 1666, un contrat fut conclu entre haut et puissant seigneur messire Sperit de Raimond, chevalier,

Digitized by Google

comte de Modène et damoiselle Madeleine Lhermite des Soliers. De hauts et puissants seigneurs, de l'Hôpital, premier écuyer de la duchesse douairière d'Orléans, le comte de Caravas, François du Chardonnet et autres, assistèrent à ce contrat. Le mariage religieux eut lieu le 15 décembre 1666, en l'église Saint-Paul à Paris, et la fille de La Vauzelle devint ainsi comtesse de Modène. Les secrets désirs de la mère étaient accomplis et la fille remplaçait la maîtresse.

La vie de la nouvelle comtesse de Modène au château fut, on le pense bien, joyeuse. Les Lhermite, la Dehors et autres compagnons et compagnes, y firent de fréquents séjours. Une légende répandue dans le pays veut même que Molière lui-même y soit venu. Cela n'a rien d'impossible mais rien ne le prouve. Le séjour de ses compagnes en ce château peut en être l'origine. Quant à Esprit de Modène, il ne séjourna guère en son château. Il s'attacha à la fortune de Henri II, duc de Guise, avec lequel il entreprit la malheureuse expédition de Naples. Il y devint mestre de camp général, fut fait prisonnier des Espagnols, enfermé dans le château de Naples où il fut traité en esclave. Il ne revint en France que malade, épuisé, pour s'y occuper de travaux littéraires et historiques, entr'autres d'une « *Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples* ». Il testa, le 7 décembre 1669, léguant à son frère Charles de Raimond et à Marie, sa sœur, et à ses autres parents chacun cinq sous et instituant son héritière universelle « illustre dame Madeleine de Lhermite, sa « très chère et bien aimée femme ». Le 27 décembre 1673, il lui reconnut 25.920 livres en joyaux, perles, pierreries, or et argent monnayé, vaisselle d'argent, tapisseries, lits avec leurs garnitures et autres meubles appartenant, en propre « à la dite dame Lhermite ». Il mourut en son château de Modène, le 1er décembre de cette même année et il fut inhumé dans l'église paroissiale. Son testament et sa reconnaissance furent alors attaqués par Charles de Raimond, son héritier naturel et « sa chère et bien aimée femme » se trouva en de telles embarras qu'elle n'en sortit que ruinée.

Le lendemain même de la mort de Modène, son frère fit reconnaître par son fils et en son nom à la Chambre apostolique la seigneurie de Modène et ses dépendances, et, en même temps, il en fit saisir tous les revenus. Ce fut le commencement d'un long procès qui dura plusieurs années, entre Charles de Raimond et Madeleine Lhermite et durant lesquelles, la pauvre

Digitized by Google

comtesse, privée de ses revenus, connut la gêne succédant aux jours heureux. Dès le 16 décembre 1673, elle écrivait à un ami, un sieur Richard, procureur du prince de Condé dans la Principauté d'Orange, une longue lettre :

« Ces messieurs les pretandus fideicommissaires, m'ayant fait « arrester mes rantes, je suis obligée d'aler en Avignon pour « avoir la main levée mais à vous vray dire, je me trouve sans « argent et j'ay recours à vous pour vous prier de me vouloir « envoyer, par cet exprès, dix louis d'or que je ne manqueray de « vous rendre à mon retour. Il se trouve si peu de vrays amis « que je me suis voulue adresser à pas un de ceux qui se disent « les miens en ce pays. J'ay connu depuis que ji suis qu'ils ne « sont bons tout au plus qu'à faire de meschans complimans « mais j'ay grâces à Dieu, de quoy me passer d'eux, du moins « je l'orai dans peu car quelque chose que l'on fasse ne me peut « oster ou ma terre ou sa valeur... Je recommande à vos « bonnes prières l'ame du pauvre defunt... Priez Dieu pour « moy car je vous jure que j'en ay grand besoin dans l'embarras « ou je suis et parmi des ours et des sauvages qui n'ont la « plupart que le nom d'hommes ». Et elle dit dans une autre lettre du 26 décembre : « Lorsque je croyais de partir pour « Avignon M. le vice legat m'escrivit et me manda de ne point « quitter mon chateau qu'après festes :

« Nous devons estre tous en Avignon mais auparavant « M. le vice legat metra ordre que je jouisse paisiblement et que « mes frais me seront remboursés .

« J'ay presentement, dans ce chateau, tous les enfans de ma « partie qui tiendront ce poste jusques a ce que la première « audience soit tenue, cela me fait, à vous dire vray grand peine « puisqu'ils occupent la moitié de mon chateau et que dans celle « qui me reste depuis la mort de mon pauvre mary, il y a « perpetuellement du bruit Quand vous aurez des nouvelles « de M. le cardinal de Bourbon, ayez la bonté de me le faire « savoir car cela serviroit extremement à mes afaires. »

Cependant le procès suivait son cours. De 1674 à 1678 Madeleine habite à Avignon dans la maison d'un sieur Crivel, ancien hôtel des Splendian Montmorency. C'est là que le 16 octobre 1674 elle révoque un testament fait en faveur de son mari, l'année précédente, voulant, dit-elle, mourir ab intestat. Il y a comparutions devant l'auditeur, plaidoiries et mémoires dont l'un nous révèle les griefs invoqués contre elle. On lui reproche

Digitized by Google

son origine, la pauvreté de son père allant d'un lieu à l'autre sans se mettre beaucoup en peine de sa femme, d'avoir fait, avec sa mère partie d'une troupe de comédiens ayant joué à Avignon dans le jeu de paume du sieur P. Avril. On y dit encore que la demoiselle Courtin dicte la Vauzelle, sa mère, seroit venue avec elle dans la maison et château du dict seigneur comte, où elle auroit cohabité avec le dit seigneur comte et demeuré longtemps et que, par bruit commun, leur commerce étoit très suspect et conversant ensemble comme s'ils fussent mary et femme. Le même mémoire ajoute même : « Que le dit seigneur comte estoit connu et réputé pour homme addorné aux femmes et coustumier d'avoir des concubines ». On y conteste, pour toutes ces raisons la validité du mariage de Madeleine Lhermite avec le comte. Et nous la voyons se débattre entre l'auditeur général, ses juges, ses procureurs, ses avocats et son adversaire.

Elle réclama l'intervention, en sa faveur, du vice-légat avec lequel elle était en correspondance, et aussi celle du cardinal de Bourbon dont l'appui servirait extrêmement ses affaires. Elle est à court d'argent; elle vend des pensions, elle emprunte aux uns et aux autres, en attendant une solution du procès qu'elle croit toujours favorable. Il n'en fut rien. Une sentence de l'auditeur général déclara le fideicommis ouvert en faveur de Charles de Remond et n'accorda à Madeleine Lhermite que 800 livres pour sa dot. Ce jugement ne satisfit personne. Les deux parties en appelèrent en cour de Rome. Mais, menacées l'une et l'autre « d'une grande involution de procès et à faire grands despans », elles transigèrent le 11 août 1678. La comtesse de Modène abandonnait tous ses droits moyennant 12.300 livres et une rente viagère de 600 livres. Il semblait qu'elle fut enfin au bout de ses peines. Mais il lui fallut vivre désormais loin de son château, payer les frais du procès, procureurs et avocats, rembourser ses emprunts. Il y eut discussion de ses biens en faveur de ses créanciers et jusques en 1695, époque à laquelle elle disparaît de Modène et d'Avignon, nous les voyons se disputer ses derniers revenus. Elle dut retourner à Paris. Elle n'y trouva plus la troupe de Molière disséminée après sa mort et presque oubliée si on en croit une lettre du temps à elle adressée : « Vous savez que d'abort que les choses ne sont plus nouvelles à Paris que l'on n'en fait pas grand cas. Je vous assure que l'on ne parle plus du pauvre Molière que s'il n'avait été et que son teatre qui a fait tant de bruit, il y a si pen de

Digitized by Google

temps est entièrement aboli. Je croy vous l'avoir mandé que tous les comédiens sont dispersés ». Et Madeleine Lhermite mourut dans la gêne sinon dans la pauvreté. Telle fut l'aventure de cette compagne de Molière. N'eut-elle pas mieux fait, au lieu de devenir comtesse, d'être, comme ses compagnes, la Toinette du *Malade Imaginaire* ou, si elle tenait tant à un titre de noblesse, la comtesse d'Escarbagnas! Elle eut connu peut-être moins de ces faux amis dont elle se plaignait tant, et desquels Modène lui-même avait si bien dit :

Mais quand le temps est passé
Et que le pot est renversé
Ou que la table est retournée.

L. DUHAMEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Molière à Avignon

Au mois de janvier dernier, le tri-centenaire de la naissance de Molière a donné lieu, dans notre glorieuse et antique Sorbonne, à une manifestation aussi grandiose qu'émouvante à laquelle ont voulu prendre part je ne sais combien de nations qui, chose très remarquable, ne sont pas toutes d'origine ou de culture latine. Rien ne saurait attester avec plus de force l'universalité de l'œuvre d'un des écrivains en qui le génie de notre patrie s'est le plus parfaitement incarné.

Dans cette commémoration solennelle, la province a suivi la capitale, et on y a donné des représentations des chefs-d'œuvre du grand comique. Mais est-ce bien tout ce qu'elle devait et pouvait faire ? Je ne le crois pas, et, pour dire franchement ma pensée, j'aurais désiré que tous ceux qui s'occupent des choses d'érudition — et ils sont nombreux chez nous — eussent recherché les traces que le passage de Molière a pu laisser dans leurs différentes régions, et nous les eussent fait connaître. Je n'ignore pas que, jusqu'à présent, les perquisitions les plus persévérantes et les enquêtes les plus minutieuses n'ont pu constituer qu'un assez mince faisceau de renseignements et que, par conséquent, nous ne savons presque rien des pérégrinations à travers la France de l'auteur de *Tartuffe,* des *Femmes savantes* et du *Misanthrope*. Mais ce n'est point une raison de se décourager, et j'estime, pour ma part, que toutes les sources et que tous les filons ne sont pas épuisés.

Ce que j'aurais voulu qu'on fît partout ailleurs, j'ai tenté de le faire pour Avignon. Ce n'est pas qu'on n'y sût rien de Molière. Avignon, Lyon et Pézenas sont, peut-être, les trois villes qui ont fourni aux chercheurs le plus de matériaux pour la partie provinciale de la biographie de cet homme illustre. Mais, comme dit le Fabuliste,

> Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Digitized by Google

J'ai donc fouillé le champ avec toute la persévérance dont je suis capable, et, si je n'ai rien découvert qui concernât la personne même de Molière, du moins ai-je pu recueillir quelques notes intéressantes sur des êtres et des choses qui ont touché de près à cette personne; elles se rapportent à la troupe de comédiens d'un certain Du Cormier, aux peintres Nicolas et Pierre Mignard, au paumier Daniel Herbouillet, etc., etc. Ces notes m'ont permis de fixer des dates jusqu'ici flottantes, de souder les uns aux autres des faits qui semblaient n'avoir aucun lien entre eux, et de donner sur le milieu traversé par Molière quelques détails et quelques précisions qui, sans doute, ne paraîtront pas tout-à-fait indignes de l'histoire, — de la petite histoire, s'entend.

Je crois devoir déclarer que, dans la présente étude, j'ai largement utilisé les résultats acquis en y joignant les petites trouvailles que j'ai eu le bonheur de faire, et qu'en l'écrivant je n'ai pas eu d'autre prétention que de coordonner des choses déjà connues avec quelques autres qui étaient encore inédites.

I

Avant qu'il y vînt avec sa troupe, Molière connaissait déjà le Midi, non pas le Midi provençal, mais le Midi languedocien. En effet, dès sa vingtième année et en qualité de tapissier ordinaire du roi, il avait accompagné Louis XIII dans sa campagne du Roussillon. Louis XIII partit de Saint-Germain le 27 janvier 1642 et rentra à Fontainebleau le 23 juillet. Pendant ce voyage de six mois, le jeune Poquelin, qui dut assister à l'arrestation de Cinq-Mars, traversa Lyon, Vienne, Valence, Nîmes, Lunel, Pézenas, Béziers, Narbonne, Sigean, etc., villes qu'il devait à peu près toutes revoir quelques années après [1].

Poussé dans la carrière dramatique par une irrésistible vocation, il créa à Paris, le 30 juin 1643, l'*Illustre-Théâtre* avec la famille Béjard et quelques artistes et amateurs ; mais cette troupe, dont il devint bientôt le directeur, ne réussit point dans la capitale et, vers 1646, entreprit de courir la province. L'itinéraire qu'elle suivit n'a pu être encore reconstitué, et l'on sait seulement qu'elle était à Bordeaux en 1647, à Nantes en 1648, à Toulouse en 1649 et à Narbonne en 1650. Nicolas Chorier rapporte, dans

1. Grimarest, *La Vie de M. de Molière;* 1705, p. 14. — Emmanuel Raymond, *Histoire des pérégrinations de Molière dans le Languedoc;* 1858.

Digitized by Google

sa biographie de l'académicien Pierre de Boissat, que, aux environs de 1641, Molière donna des représentations à Vienne en Dauphiné ; mais il se trompe évidemment de date, puisque ce n'est qu'en 1643 que le jeune tapissier devait monter sur la scène.

On a un peu plus de renseignements sur sa présence à Lyon. Il y était dans l'hiver de 1653 avec sa troupe, c'est-à-dire avec Madeleine, Jacques, Louis et Geneviève Béjard et quelques autres comédiens parmi lesquels René Berthelot, qui avait pris le pseudonyme de Du Parc, mais était beaucoup plus connu sous le sobriquet de Gros-René. Une autre troupe jouait à Lyon dans le même moment ; elle ne put soutenir la concurrence de l'Illustre-Théâtre, et quatre des acteurs qui en faisaient partie s'allèrent joindre à celui-ci ; c'étaient : Edme Wilquin, dit De Brie, sa femme Catherine Leclerc, l'ex-pâtissier Cyprien Ragueneau et Marquise de Gorla. Cette alliance des deux troupes fut cimentée, le 19 février 1653, par le mariage de Du Parc, qui appartenait à l'une, avec Mlle de Gorla, qui appartenait à l'autre ; Molière fut témoin[1]. La nouvelle mariée était cette exquise et troublante Marquise qui fit tourner la tête à tous les poètes de son temps : Molière, Sarrasin, Corneille, Racine....

Où alla Molière en quittant Lyon ? C'est probablement alors qu'il joua à Vienne ; mais quelle que soit l'époque où il passa dans cette ville, nous savons qu'il y fut très bien accueilli, et que Pierre de Boissat, en dépit des préjugés qui régnaient contre les gens de théâtre, lui témoigna publiquement son estime et le reçut plusieurs fois à sa table[2]. La troupe passa ensuite dans le Languedoc ; il n'y manquait que le pâtissier Ragueneau, qui semble être resté à Lyon, où il devait mourir le 18 août de l'année suivante[3] ; ce pauvre Ragueneau serait aujourd'hui bien oublié si Edmond Rostand n'avait cru devoir le ressusciter dans son *Cyrano de Bergerac*[4]. L'Illustre-Théâtre déambulait paisiblement de ville en ville lorsque, tout-à-coup, Molière fut appelé à Pézenas.

1 Brouchoud, *Origines du théâtre à Lyon ;* 1865.

2. Nicolas Chorier, *De Petri Boessatii vita ;* Grenoble, 1680. p. 71.

3. Voir le *Registre* du comédien La Grange, qui avait épousé sa fille, Marie Ragueneau de Lestang

4. Taschereau (*Histoire de la vie et des ouvrages de Molière ;* 1844, p. 16) place en cette année 1653 la rencontre de Molière et de D'Assoucy à Lyon et leur descente à Avignon ; il se trompe, D'Assoucy lui-même marque cet évènement à « l'an mil six cens cinquante quatre ou cinquante cinq ». (*Aventures burlesques*, édit. Emile Colombey ; 1858, p. 11). Nous verrons que la date exacte est 1655.

Digitized by Google

Le gouvernement du Languedoc était alors entre les mains d'Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du Grand Condé et de la duchesse de Longueville. Ce prince avait fixé sa résidence dans un château situé à un kilomètre et demi de Pézenas, la Grange-des-Prés, qui avait été construit par Henri de Montmorency et qui, au dire de Piganiol de La Force, était « la plus belle maison du Languedoc. » Il y avait amené son aumônier, l'abbé Daniel de Cosnac, son secrétaire, le poète Jean-François Sarrasin, et aussi — car ses mœurs n'étaient pas précisément édifiantes — sa maîtresse, Mme de Calvimont. Il avait un goût très vif pour les spectacles, et l'abbé de Cosnac, ayant appris que la troupe de Molière et des Béjard courait le pays, lui manda, sur l'ordre même du prince, de venir à la Grange-des-Prés. C'est l'abbé qui, dans ses *Mémoires*, nous instruit de ce fait. Il n'en a pas indiqué la date ; mais comme il en parle immédiatement après avoir mentionné la paix de Bordeaux, qui fut signée le 24 juillet 1653, on peut en inférer que Molière fut appelé peu de temps après, c'est-à-dire en août ou en septembre.

Or, pendant que l'Illustre-Théâtre était en route, une autre troupe arrivait à Pézenas. Elle avait pour impressario un certain Du Cormier, sur lequel je dois m'arrêter un instant parce que nous aurons occasion de le rencontrer encore dans le cours de ce récit. Nicolas Delarue, qui prit d'abord le pseudonime de Cormier, avait exercé longtemps l'honorable profession de joueur de gobelets et de marchand de thériaque sur le Pont-Neuf à Paris. Il eut plusieurs fois maille à partir avec la justice, et un arrêt de la Cour du 8 avril 1634 lui interdit d'aller, le dimanche, à l'heure des vêpres, devant l'église des Grands-Augustins, assembler un « amas de peuple » dont le bruit troublait les offices ; mais il ne tint pas grand compte de cette défense et, après plusieurs récidives, il finit par se faire arrêter le dimanche 18 mars 1640 et conduire à la Conciergerie du Palais. A la vérité, on l'y garda peu de temps, puisqu'une ordonnance du procureur général le fit élargir le 27 mars, c'est-à-dire neuf jours après [1] ; néanmoins, cette incarcération lui donna à réfléchir et, estimant fort judicieusement que le séjour de la capitale ne lui valait plus rien, il s'éclipsa, organisa une petite troupe de farceurs et de comédiens

1. *Registre du Greffe de la Conciergerie du Palais*, 1640. — Ch.-L. Livet, Notes sur les *Intrigues de Molière et celles de sa femme, ou la Fameuse comédienne* ; 1877, p. 139-140.

Digitized by Google

et alla vendre ses drogues et donner des représentations en province. A cette occasion, il crut bon de s'affubler d'un masque — ce qui était de circonstance — et prit le nom pompeux de « noble René Mellet, sieur Du Cormier, comédien de Son Altesse Royale ». Gaston d'Orléans, oncle du jeune Louis XIV, avait échangé en 1633 son titre d'Altesse contre celui d'Altesse Royale; c'est donc sous le patronage de ce haut et puissant seigneur que se plaça l'ancien empirique du Pont-Neuf. Roulant de pays en pays, Du Cormier arriva à Pézenas et, sachant la favorite du prince de Conti fort avide, il la gagna par des présents et obtint de son crédit qu'il s'installât à la Grange-des-Prés. Lorsque Molière arriva, il trouva la place prise.

On pense bien que l'abbé de Cosnac n'avait pas vu l'installation de Du Cormier sans protester. Il représenta au prince de Conti que, sur ses propres ordres, il s'était engagé à Molière; mais le prince lui répondit que, s'étant depuis lui-même engagé à Du Cormier, il était plus juste que Cosnac manquât à sa parole que lui à la sienne. L'abbé demanda alors qu'on payât à Molière au moins les frais qu'on lui avait fait faire pour venir; mais le gouverneur du Languedoc s'y refusa avec beaucoup d'obstination. Ce refus était à la fois une injustice et un acte de malveillance envers Molière, qui avait été son condisciple au collège de Clermont et qu'il avait fait jouer dans son hôtel à Paris deux ou trois ans auparavant. « Ce mauvais procédé me touchant de dépit, rapporte Cosnac, je résolus de les faire monter sur le théâtre à Pézenas, et de leur donner mille écus de mon argent, plutôt que de leur manquer de parole. Comme ils étoient prêts de jouer à la ville, M. le prince de Conti, un peu piqué d'honneur par ma manière d'agir, et pressé par Sarrasin que j'avois intéressé à me servir, accorda qu'ils viendroient jouer une fois sur le théâtre de la Grange. Cette troupe ne réussit pas dans sa première représentation au gré de Mme de Calvimont, ni, par conséquent, au gré de M. le prince de Conti, quoique, au jugement de tout le reste des auditeurs, elle surpassât infiniment la troupe de Cormier, soit par la bonté des acteurs, soit par la magnificence des habits. Peu de jours après, ils représentèrent encore, et Sarrasin, à force de prôner leurs louanges, fit avouer à M. le prince de Conti qu'il falloit retenir la troupe de Molière à l'exclusion de celle de Cormier. Il (Sarrasin) les avoit suivis et soutenus dans le commencement à cause de moi ; mais alors, étant devenu amoureux de la Du Parc, il songea à se servir lui-même. Il gagna

Digitized by Google

Mme de Calvimont, et non seulement il fit congédier la troupe de Cormier, mais il fit donner pension à celle de Molière. On ne songeoit alors qu'à ce divertissement, auquel moi seul je prenois peu de part » [1].

On ne songeait pas qu'à ce divertissement à la petite cour de la Grange-des-Près ; c'était un milieu assez animé et fort changeant. Peu après, le prince s'éprit à Montpellier d'une demoiselle Rochette, « fort jolie, adroite et spirituelle », et Mme de Calvimont, qui fut disgraciée, dut partir de Pézenas comme en était parti Du Cormier[2]. D'ailleurs, le règne de la nouvelle favorite dura peu ; ce ne fut qu'un caprice, et M. de Conti épousa, le 22 février 1654, l'une des nièces du cardinal Mazarin, Anne-Marie Martinozzi. Il ne semble pas que ce mariage ait apporté le moindre changement à la situation des artistes de l'Illustre-Théâtre, qui avaient été autorisés à prendre le titre de « Troupe des comédiens de Mgr le prince de Conti ».

Pendant l'absence du gouverneur, appelé à diriger la campagne de Catalogne, cette troupe, tout en gardant son quartier général à Pézenas, rayonna dans les environs et, suivant les traditions locales, joua à Marseillan, à Montagnac, à Gignac, à Agde, etc.[3]. L'une de ces traditions se rapporte au fameux fauteuil dans lequel s'asseyait Molière pour étudier les clients du perruquier Guillaume Gelly, à Pézenas. On a cru longtemps que ce meuble, acquis par la Comédie-Française, était celui du *Malade imaginaire;* c'est une erreur; le fauteuil passa aux successeurs de Gelly, puis à Pierre Brun, qui le vendit à Pierre Astruc; M. Gonzague Astruc, demeurant à Paris, le possédait encore en 1897[4]. Cependant, le prince de Conti revint du théâtre de la guerre pour présider les Etats du Languedoc, dont la session s'ouvrit à Montpellier le 7 décembre 1654[5]. Il y appela ses comédiens, qui recueillirent de nouveaux bienfaits de sa part et les applaudissements de tous ceux qui les entendirent[6].

1. Daniel de Cosnac, *Mémoires;* 1852, t. I, p. 127-128.

2. Edouard de Barthélemy, *Une nièce de Mazarin;* 1875, p. 9.

3. Ces traditions ont été recueillies par Ca lhava (*Etudes sur Molière;* an X, p 207), Astruc (*Notice sur le fauteuil de Molière ;* Pézénas, 1836), Etienne de Jouy *L'Ermite en province;* 1819, t. II, p. 271-274), etc.

4. *L'Eclair* de Paris, 10 août 1897.

5 *Gazette de France,* décembre 1654.

6 La Grange et Vinot, *Œuvres de Molière ;* 1682, préface. — C'est, sans doute, en témoignage de reconnaissance que Jacques Béjard publia le *Recueil des titres*

Digitized by Google

Tout ce monde rentra ensuite à Pézenas, où, dans ce même mois de décembre, un événement tragique vint tout-à-coup troubler les joyeux passe-temps du manoir de la Grange : ec fut la mort du poète Sarrasin, que, dans un mouvement de colère, le prince tua d'un coup de pincettes porté à la tempe. Le fait a été raconté par Segrais dans ses confidences à Foucault, intendant de Caen, qui avait placé quelqu'un derrière une tapisserie pour les recueillir par écrit[1]. — Conti, ayant besoin d'un secrétaire, offrit à Molière la place devenue vacante; mais l'artiste déclina l'offre : il ne voulait point abandonner ses camarades de théâtre[2] et peut être aussi s'exposer aux violences d'un personnage si irascible. Il fit plus et, six ou sept semaines après, il plia bagages et s'éloigna de la Grange-des-Prés. Ce départ eut probablement lieu dans la deuxième quinzaine de février 1655; en effet, le 13 de ce mois, Madeleine Béjard reçut du receveur des tailles en l'élection de Montélimar une déclaration de reconnaissance de dette, et le 22, par devant un notaire de Montpellier, un particulier se porta caution de cette déclaration[3].

La troupe des Comédiens du prince de Conti retourna à Lyon.

II

Qu'étaient devenus, depuis leur départ de Pézenas, le sieur Du Cormier et la troupe de Son Altesse Royale? On ne le saurait

qualités, blazons et armes des seigneurs barons des Etats généraux de la province du Languedoc, tenus par Son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Conti; 1655, in-fol.

1. *Segraisiana*, 1721, 1re partie, p. 63-64. — Cosnac a écrit : « Ce prince étoit incapable d'un tel emportement, même envers le moindre de ses domestiques ». (*Mémoires*, I, 191); mais il a voulu, sans doute, laver la mémoire de son ancien bienfaiteur. — Le fait a été rapporté par d'autres que Segrais; on varie seulement sur les causes. D'après les manuscrits du président Bouhier, Conti eut ce mouvement de colère, parce qu'il surprit Sarrasin essayant de s'emparer de dépêches relatives aux négociations de son mariage. Cette version a été acceptée par Barrière (*La Cour et la Ville*; 1829, p. 31), et Edouard Fournier (*Etudes sur la vie et les œuvres de Molière*: 1885, p. 132), mais elle n'est pas admissible, puisque le mariage de Conti eut lieu au mois de février 1654 et la mort de Sarrasin au mois de décembre suivant. La version de Segrais est beaucoup plus acceptable; car, d'après lui, le sujet du mécontentement de Conti était que son secrétaire l'avait fait condescendre à épouser la nièce de Mazarin et à abandanner 40.000 écus de bénéfices pour n'avoir que 25.000 écus de rente.

2. Grimarest, p. 24.

3. La Béjard obtint le 13 avril 1357, du juge en la cour de Nîmes, une commission relative à la même créance (Eudore Soulié, *Recherches sur Molière et sa famille*; 1863, p. 49).

Digitized by Google

certainement pas si un acte de notaire que j'ai recueilli aux Archives du département de Vaucluse ne m'avait fait connaître qu'ils se trouvaient à Avignon au mois de juillet 1654.

Il n'y avait pas alors de théâtre dans Avignon et, lorsque des troupes de comédiens, de chanteurs et de danseurs y étaient de passage, elles donnaient leurs représentations dans les jeux de paume, fort nombreux en ce temps-là en cette ville. Le principal était celui qu'avait créé en 1596 le colonel Pompée Catilina, en face de la porte de l'Oulle, à l'endroit même où, cent trente-six ans après, devait être construite la première salle de spectacle avignonnaise; on l'appelait le « Grand jeu du Colonel ». Celui qui, par son importance, venait immédiatement après, était situé rue des Masses et avait été installé par Pierre Apvril dans un immeuble acquis par lui de Barthélemy de Roddes, seigneur d'Auriac, en 1603[1]; cet immeuble est celui qu'occupe aujourd'hui la Grande-Providence, rue de la Bouquerie, n° 22; il était autrefois confronté au sud par le jardin du collège de Saint-Nicolas d'Annecy, et au nord par les bâtiments des dames du Refuge appelées plus tard dames de la Victoire. Pierre Apvril étant décédé le 15 octobre 1648[2], sa fille unique Marguerite et son gendre le peintre Nicolas Mignard se trouvèrent propriétaires de la maison et du jeu de paume. Ils étaient déjà installés dans la maison et, comme les travaux de Mignard ne lui permettaient point de s'occuper du jeu de paume ou, comme on disait alors, du « tripot », l'arrentement en fut accordé, le 18 janvier 1653, à un professionnel nommé Daniel Herbouillet, originaire de Lyon.

Sous l'ancien régime, la paume était notre sport national. Il y avait la « longue » et la « courte paume », qui ne différaient que parce que l'une se jouait en plein air et l'autre en lieu clos. La longue paume se pratiquait à Avignon dans le Mail, le long du rempart, entre la porte de l'Oulle et notre rue d'Annanelle, et la courte dans des bâtiments comme ceux du colonel Catilina et du peintre Mignard. — On lança d'abord la balle avec la paume de la main nue, puis on garnit la main d'un gant, et enfin on imagina de tendre sur le gant de petites cordes afin de renvoyer la balle avec plus de roideur; cette combinaison de cordelettes tendues donna l'idée de la raquette, et c'est sous Henri IV que celle-ci fit son apparition.

1. Archives de Vaucluse, G. *Archevêché d'Avignon*, 136, fol. 165 v°.
2. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, décès, 1641-1667, fol. 36 v°.

Digitized by Google

Rien ne ressemblait plus à un jeu de paume qu'un autre jeu de paume. C'était invariablement une salle beaucoup plus longue que large, avec une toiture soutenue par de grosses poutres. Les murs de fond étaient pleins et les murs latéraux n'allaient qu'aux deux tiers de la hauteur du hangar, l'autre tiers étant ouvert afin que l'intérieur fût éclairé partout également. On peignait les murs en noir pour ne pas perdre de vue, dans leurs rapides trajectoires, les balles en peau blanche. La piste, rectangulaire, était coupée au milieu de sa longueur par une corde à laquelle était suspendu un filet. Il y avait aussi des galeries pour les spectateurs et pour les joueurs. — La paume, dont la fortune se soutint en France jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, fut ensuite oubliée pour y reparaître, cent ans après, avec une nouvelle vogue et sous le nom de *tennis* : c'est le même jeu avec une étiquette anglaise. Nous avons l'habitude d'emprunter aux étrangers les choses que nous avons oubliées et qu'ils nous ont prises.

L'établissement de Pierre Apvril et de Nicolas Mignard possédait tout un matériel de théâtre démontable : échafauds, tréteaux, planches, bancs, coulisses, etc., entreposés dans une remise contiguë à la grande salle. Mignard loua à Daniel Herbouillet, non seulement cette salle et ses dépendances, mais aussi le jardin, une terrasse longeant le mur du collège, une cuisine, un cellier et quelques pièces et chambres dont deux dans le grenier, et enfin, au rez-de-chaussée de la maison, une salle où il y avait un billard. Le contrat d'arrentement du 18 janvier 1653 stipulait qu'Herbouillet disposerait du théâtre « pour servir aux comédiens lorsqu'ils viendront jouer dans ledit jeu », le montage et le démontage de la scène restant à sa charge. Mignard devait remettre à son locataire les 27 clefs des pièces et des armoires, ainsi que le billard avec son tapis, son archet et ses billes, et livrer le tripot en bon état « tant pour raison du pavet, couvert, corde, que autres choses dépendant, à l'exception des toilles et fillet et du noircissement d'icelluy ». — La rente était de 400 livres par an, payable par semestre et par anticipation, pendant cinq années, à partir de la fête de saint Jean-Baptiste. « A esté accordé, ajoute le texte, qu'au cas que les troupes des comédiens viennent jouer dans ceste ville et qu'ils lèvent leur théâtre dans le jeu du Colonel, dit le Grand jeu, audit cas led. S[r] Mignard desduira sur lad. rente cent livres t[ournoi]z pour l'année que les comédiens joueront leurs comé-

Digitized by Google

dies dans led. Grand jeu, sauf au cas que dans la mesme année une troupe de comédiens joue dans led. tripot sus-arrenté, auquel cas led. S^r^ Herbouillet ne pourra demander aucun rabais »[1].

La troupe de Du Cormier, arrivée à Avignon, donna ses représentations chez Herbouillet, et tout marcha assez bien jusqu'à la date du 14 juillet 1654. Ce jour-là, l'ancien charlatan envoya l'un de ses comédiens, René de Boisvert, à Beaucaire, vraisemblablement en prévision de spectacles à donner pendant la foire qui s'y tenait à cette époque de l'année, et trois autres acteurs allèrent se promener sur les bords de la Durance, du côté de Châteaurenard. Or, ces trois promeneurs, arrivés à la rivière, y rencontrèrent des gens d'Orange et, sans qu'on en connaisse la cause, une querelle s'éleva entre eux qui dégénéra bientôt en rixe. Il y eut des blessés de part et d'autre; l'un des comédiens porta à l'un des Orangeois un coup si violent qu'il l'étendit raide mort. Le meurtrier se hâta alors de regagner Avignon et, ayant rencontré un jeune homme du Pont-Saint-Esprit, nommé André Restaurand, ils firent la route ensemble. A l'entrée de la ville, ils se séparèrent, et tandis que le jeune homme courait à la recherche du sieur Du Cormier, le comédien se rendait au palais des Papes pour y déposer une plainte et requête contre les gens d'Orange qui les avaient assaillis, lui et ses deux camarades, et les avaient blessés.

Du Cormier avait passé la journée fort tranquillement. Entre deux et trois heures de l'après-midi, il était allé au jeu de paume faire avec Herbouillet des parties de billard; puis, passé quatre heures, il était parti avec le maître paumier pour aller souper au cabaret de l'*Amitié,* tenu par les époux Raffel; il avait même invité Mignard à souper avec eux, mais le peintre ne put se rendre à cette invitation. Ils restèrent à table jusqu'à sept heures et, comme ils s'apprêtaient à sortir, André Restaurand entra dans le cabaret et apprit à Du Cormier ce qui venait de se passer à Châteaurenard. Ils sortirent tous et, ayant rencontré dans la rue Mignard, accompagné de sa femme, Du Cormier dit à l'artiste qu'il avait eu tort de ne pas venir boire avec eux le « bon vin de l'*Amitié* »; puis, toujours escorté d'Herbouillet et de Restaurand, il parcourut la ville pour recueillir

1. Archives de Vaucluse, E. *Notaires:* Guillaume de Vany, 1653, fol. 11; fonds Vincenti, reg. 2081.

Digitized by Google

quelques autres renseignements sur l'événement malheureux qui s'était produit.

A la requête du procureur juridictionnel de Châteaurenard, et peut-être aussi « à la requête des parens dudit deffunt », la justice se saisit de l'affaire, et un décret de prise de corps fut lancé contre six comédiens de la troupe de Son Altesse Royale. Du Cormier, désireux d'établir un alibi en vue de sa défense personnelle, fit convoquer, le 11 août, en l'étude de Me Guillaume de Vany, notaire à Avignon, les témoins suivants : Nicolas Mignard, sa femme Marguerite Apvril, Daniel Herbouillet, André Restaurand, Aymar Raffel et sa femme Louise Gouirand. Après avoir, en leur présence, rapporté les faits au sujet desquels il les avait convoqués, il discuta la validité de l'arrêt de prise de corps, qui avait été lancé contre six acteurs alors que sa troupe n'en comptait que cinq, et qui ne désignait nommément aucun des décrétés. Le nombre même de cinq devait être réduit à trois, puisqu'en effet il n'y en avait eu que trois à Châteaurenard, attendu que le quatrième, Boisvert, était à Beaucaire et le cinquième, Du Cormier, était resté à Avignon, ainsi qu'en témoignaient les personnes présentes à l'acte[1].

Quelle fut la solution de cette affaire? Je l'ignore. Le document notarié que j'ai consulté ne le dit point. Il n'y en a pas non plus de trace dans les cahiers de procédure des Cours séant au palais Apostolique en 1654, et le recueil de la Cour de Saint-Pierre pour la même année n'existe plus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de ce moment, Du Cormier et sa troupe disparurent d'Avignon[2].

L'histoire des comédiens n'est pas toujours le *Roman comique*.

On aura remarqué que, dans le document cité, il n'est question que d'acteurs et qu'il n'y est fait aucune mention d'actrices. Il y en avait au moins une à Avignon à cette époque. Elle se nommait Marie Courtin de La Dehors, et il est dit d'elle, dans des pièces de procédure établies vingt ans après, qu'elle « a esté dans une troupe de comédiens et a monté sur le théâtre mesme en cette ville d'Avignon et dans la maison et jeu de paume du Sr Pierre [Apvril], appartenant à présent à Mme de Mignard,

1 Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* Guillaume de Vany, 1654, fol. 143 v°; fonds Vincenti, reg. 2082.

2. M. Henry Lyonnet (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. LXXX, 1919, col. 143) a signalé la description d'un « Théâtre de la Troupe royale, ordonné par M. Du Cormier, comédien de ladite troupe », à Bruxelles, avant 1680.

Digitized by Google

estant appelée dans ladite troupe la Vauselle »[1]. Cette Marie Courtin avait épousé « noble Jean-Baptiste Lermite, de la ville de Paris, sieur de Voselle, gentilhomme servant du Roy », et elle avait donné à son mari un fils, Pierre-Tristan, né à Avignon le 5 février 1635[2], et une fille, Madeleine, née à Paris, à une date que j'ignore. On voit que la Vauselle faisait la navette entre Paris et Avignon ; toutefois, elle semble avoir voulu se fixer dans le Comtat, car elle y avait acquis, près de Saint-Pierre-de-Vassol, deux fonds de terre appelés la « Souquette » et les « Barates ». Le 3 juin 1654, son mari déclara par devant notaire, à Avignon, qu'étant sur le point de faire un voyage, il autorisait sa femme à jouir et disposer des fruits et revenus de ces deux fonds, et même à les vendre et aliéner si bon lui semblait ; Nicolas Mignard et le clerc Henri Messein furent les témoins de cet acte[3]. — Il ne serait pas surprenant que cette dame eût joué la comédie avec la troupe de Du Cormier ; en tout cas, elle ne la suivit pas dans son exode et elle resta à Avignon, où Molière devait la retrouver.

III

Nous avons laissé Molière à Lyon. Il y obtint le même succès que deux ans auparavant, et c'est dans cette ville qu'il donna la première pièce qu'il fit imprimer, l'*Etourdi*[4]. C'est là aussi qu'il joua *Irène,* tragédie de Claude Busset, l'un des ecclésiastiques les plus distingués du diocèse de Lyon ; il y tint le principal rôle, celui de Mahomet[5].

Sur ces entrefaites apparut en la grande cité rhodanienne un

1. *Escritures en droit contre dame Magdelaine de L'Hermite,* 1674, (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras ;* 1901, n° 871). — H. Chardon, *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart ;* 1886, p. 310.

2 Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Didier,* naissances, 1624-1665. fol. 152. — Les parrains furent Pierre Braudefer, de Rouen, écuyer, et Jeanne-Florence de Ricabourg-Trigau.

3. Arch. de Vaucluse, E *Notaires :* G. de Vany, 1654, fol. 112 ; fonds Vincenti, reg 2082. - Madeleine Béjard acheta aux époux Lhermite de Vauselle la Souquette, le 7 juin 1661, au prix de 2850 livres (Eud. Soulié, *Recherches sur Molière et sa famille,* p. 173 et 202).

4. Un passage peu clair et mal interprété de la préface des *Œuvres de Molière,* édition de 1682, a longtemps fait croire que l'*Etourdi* avait été joué à Lyon en 1653 ; mais le *Registre* de La Grange fixe la date à 1655, et c'est à celle-là qu'il faut s'en tenir, comme l'a démontré d'une manière péremptoire Eugène Despois, *Œuvres de Molière.* (*Grands écrivains français*), t. I, p. 79 et suiv.

5. N. Chorier, *De Petri Boessatii vita,* p. 133 et 234.

Digitized by Google

personnage fort curieux, Charles Coypeau, qui se disait sieur d'Assoucy et se donnait la qualification d' « empereur du burlesque ». Ce type de bohème est fort connu des biographes de Molière et tous, ou à peu près tous, ont reproduit le passage de ses mémoires où il raconte sa rencontre avec les comédiens du prince de Conti à Lyon et le voyage qu'il fit avec eux à Avignon et dans le Languedoc. Comme ce passage est d'une très grande importance pour l'histoire des caravanes de Molière, force m'est d'y recourir à mon tour, car nous n'avons pour cette période aucun autre document qui puisse suppléer celui-ci; mais je me bornerai à n'en prendre que l'essentiel.

Espèce d'aède et de trouvère ambulant, à la fois poète et musicien, D'Assoucy, un théorbe sur le dos, s'en allait pédestrement de Paris à Turin; il était accompagné par deux jeunes chanteurs, avec l'aide desquels il donnait des espèces de concerts dans les villes qu'il traversait. Il reçut à Lyon un si bon accueil de la troupe de Molière, qu'il passa trois mois avec elle, ainsi qu'il le rapporte lui-même[1]. D'Assoucy s'est fort peu inquiété de donner des dates; mais comme on sait que le départ pour Avignon eut lieu au plus tard en septembre 1655, il est évident que son arrivée à Lyon peut être fixée vers le mois de juin. Un de ses deux jeunes chanteurs l'ayant abandonné et apprenant qu'il y avait à Avignon « une excellente voix de dessus » dont il pourrait facilement disposer, D'Assoucy résolut de se détourner de son itinéraire pour se rendre en cette ville. La troupe comique accepta de l'y suivre, et tous, s'étant embarqués sur le coche d'eau, firent gaiement la descente du Rhône.

Le viguier d'Avignon était chargé d'accorder aux troupes de comédiens, chanteurs, danseurs, bateleurs, etc., les permissions de séjour dans cette ville. Malheureusement, le registre où était inscrite celle qui fut accordée à Molière n'existe plus, et cette perte nous prive d'une indication qui eût été d'un prix inestimable pour l'histoire. A défaut d'un document si précieux, nous devons nous enquérir d'autres témoignages. Nous avons d'abord celui de D'Assoucy. C'était un joueur effréné et, dès le débarqué, il se précipita dans une académie de jeu, où il se fit raffler 40 pistoles qu'il avait encore en poche; cette mauvaise fortune ne le troubla point et il avoue lui même qu'il eut encore recours aux comédiens du prince de Conti. « Ces généreuses

1. *Aventures burlesques de D'Assoucy*, édit. Em. Colombey, 1858, p. 97.

Digitized by Google

personnes, dit-il, ne se contentèrent pas de m'assister comme un ami; ils me voulurent traiter comme un parent »[1]. Quant aux spectacles donnés par ses amis, il n'en dit absolument rien, n'étant préoccupé que de lui et de la vie de paresse que, grâce à leur générosité, il mena à Avignon et ailleurs.

Un autre témoignage du passage de Molière nous est fourni par un acte d'état-civil. On se rappelle cette Marie Courtin, dite la Vauselle, qui avait déjà joué la comédie dans le jeu de paume de Mignard. Des pièces de procédure de 1674, que j'ai précédemment citées disent d'elle en termes formels qu'elle « a esté vuë jouer au théâtre faisant la comédie dans la bande dudit Molière, comédien », et que sa fille Madeleine monta aussi sur les planches, « faisant un personnage comme sadite mère »[2]. Cette dernière était familièrement appelée « Mademoiselle Madelon ». Il y avait alors, dans la même bande, un acteur nommé Pierre Fusilier, qui, le 11 novembre 1655, en l'église Saint-Agricol d'Avignon; épousa Madelon, c'est-à-dire Marguerite de Lhermite de Souliers; ils étaient Parisiens l'un et l'autre[3]. Nous voyons donc par ce mariage que Molière et ses camarades, arrivés à Avignon au mois de septembre, s'y trouvaient encore à la mi-novembre.

Où donnèrent-ils leurs représentations? Il y a toute apparence que ce fut au jeu de paume de Mignard, que tenait toujours Daniel Herbouillet. D'une part, les textes concernant la Vauselle disent qu'elle fit partie de la troupe de Molière et qu'elle joua dans le jeu de paume en question. D'autre part, nous verrons que, dans son second séjour à Avignon, Molière fut avec Nicolas Mignard et son frère Pierre en relations si amicales et si intimes, qu'il y a là un indice que ces relations avaient dû s'être nouées dès son premier séjour. Ce ne sont pas là des preuves absolues que Molière donna ses représentations chez Mignard; du moins sont-ce de fortes présomptions. — Molière quitta Avignon, rappelé à Pézenas par le prince de Conti.

Pendant la période qui s'était écoulée, Conti avait fait une

1. *Aventures burlesques de D'Assoucy*, édit. Em. Colombey, p. 101.

2. *Catalogue de la Bibl. de Carpentras*, n° 871. — H. Chardon, p. 311 et 461.

3. Arch. d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, mariages, 1634-1664, fol. 121 v°. — L. Duhamel, *Le théâtre d'Avignon aux XVII^e et XVIII^e siècles*. (*Annuaire de Vaucluse*, 1909, p. 12). — Plus tard, Madeleine obtint la dissolution de ce mariage et épousa, en octobre 1666, Esprit de Raimond, comte de Modène, (Eud. Soulié, p 75; H. Chardon; etc.),

Digitized by Google

seconde campagne en Catalogne et y avait enlevé quelques places. « Il ne tint qu'à lui, rapporte un historien contemporain, de faire des conquêtes plus considérables ; mais au lieu de passer promptement les montagnes, il s'amusa à faire la débauche avec le duc de Mercœur, son allié, qui étoit venu sur la côte avec l'armée navale de France ; de sorte qu'il donna le temps aux ennemis de s'assembler pour s'opposer à son passage. Se voyant ainsi arrêté, incommodé d'ailleurs d'un mal qui ne lui permettoit pas de tenir plus longtemps la campagne, et plus avide de plaisirs que de gloire, il quitta l'armée, dont il laissa le commandement au comte de Mérinville »[1]. Ce prince, que le mariage n'avait pas corrigé de ses vices, revint à la Grange-des-Prés et présida les Etats du Languedoc, qui s'ouvrirent à Pézenas le 4 novembre 1655 et s'y tinrent jusqu'au 22 février suivant[2]. C'est de là, comme je viens de dire, qu'il rappela ses comédiens.

Écoutons encore D'Assoucy : « Estans commandez pour aller aux Etats, ils me menèrent avec eux à Pézenas, où je ne sçaurois dire combien de grâces je receus ensuite de toute leur maison... Ils ne se lassèrent point de me voir à leur table tout un hyver, et je puis dire

Qu'en cette douce compagnie
Que je repaissois d'harmonie,
Au milieu de sept à huit plats,
Exemt de soin et d'embarras,
Je passois doucement la vie.
Jamais plus gueux ne fut plus gras »[3]

Ce parasite, au lieu de nous entretenir de ses seuls faits et gestes et de ses goinfreries, aurait bien mieux fait de nous donner quelques détails sur les aimables comédiens qui le laissèrent si longtemps vivre à leurs crochets. Du moins, savons-nous par lui que la table de Molière, autour de laquelle se réunissaient tous ses camarades et qui était présidée par Madeleine Béjard, était une table abondante et bien servie. La troupe jouissait alors d'une certaine aisance, le prince de Conti lui ayant fait assigner 5.000 livres sur les fonds des étapes de la province.

1. Larrey, *Histoire de France sous Louis XIV* ; 1718, t. I^er^.
2. Al. de Mège, *Histoire générale de Languedoc de D. de Vic et de D. Vaissète*, continuation ; Toulouse, 1846, t. X, p 105,
3. *Aventures burlesques*, p. 101-102.

Digitized by Google

Le séjour à Pézenas dura jusqu'à la clôture des Etats et vraisemblablement quelques mois après. Le 3 mai 1656, la troupe se trouvait à Narbonne[1], où D'Assoucy se décida enfin à se séparer d'elle.

La nouvelle session des Etats s'ouvrit à Béziers le 17 novembre[2], et Molière se rendit en cette ville, où il donna l'*Etourdi,* représenté l'année précédente à Lyon, et le *Dépit amoureux,* qui ne l'avait été encore nulle part[3]. — On ne sait à quelle époque exacte Molière quitta le Languedoc; mais il est infiniment probable que la conversion du prince de Conti ne fut pas étrangère à ce départ. Usé de débauches, malade et affaibli, subissant enfin l'ascendant d'une épouse pieuse, ce prince tourna vers une dévotion qui, dans les dernières années de sa vie, devait devenir excessive et tourner au jansénisme. Lui qui avait passionnément aimé le théâtre, s'en détourna assez rapidement, et Molière, qui s'aperçut de ce changement, n'attendit pas qu'on lui donnât congé et s'éloigna de Pézenas. Il alla pour la troisième fois à Lyon, et il s'y trouvait au commencement de l'année 1657 s'il est vrai que deux représentations, données au profit des pauvres de cette ville les 17 février et 11 juin, le furent par sa troupe[4].

Pendant ce nouveau séjour à Lyon, Molière et ses camarades reçurent du gouverneur du Languedoc l'ordre formel de ne plus se donner comme lui appartenant. A la vérité, l'année suivante, le prince les recommanda à Monsieur frère du Roi; mais ce fut son dernier acte de bienveillance. On sait, que neuf ou dix ans plus tard, Conti mourant écrivit un traité spécial contre la comédie et contre celle de Molière en particulier[5]. L'illustre écrivain fut très affecté de cette attitude agressive, et le souvenir de ce qu'il considérait comme une cruelle injure ne cessa pas d'être présent à son esprit, même au temps de sa plus grande prospérité[6].

IV

En décembre 1657, la troupe des ex-comédiens du prince de Conti arriva à Avignon. C'était son second et ce devait être son

1. Alf. Coulondres, *Armand de Bourbon, prince de Conti;* Alais, 1884, p. 13.
2. *Gazette de France*, novembre 1656.
3. Tachereau, p. 19 et 217.
4. N. Chorier, *De Petri Boessatii vita*, p. 233. — Dagier, *Histoire du grand Hotel-Dieu de Lyon*, I, 430. — A. Perricaud et Dagier, *Courrier de Lyon* des 5 octobre et 25 novembre 1835. — *Revue du Lyonnais*, décembre 1835, — Taschereau, p. 21 et 218.
5. *Traité de la comédie et des spectacles selon les traditions de l'Eglise*, 1667.
6. A. Gazier, *Molière* (*Grande Encyclopédie*, XXIV, 13).

Digitized by Google

dernier séjour dans cette ville. Molière y retrouva Nicolas Mignard et Daniel Herbouillet. Il s'y rencontra aussi avec Pierre Mignard, dont Nicolas était le frère aîné.

Pierre Mignard, dit le Romain, fixé en Italie depuis plus de vingt ans, avait été appelé en France pour le service de la Cour. Il se rendit à cet appel, mais en voyageant à petites journées. Débarqué à Marseille le 10 octobre 1657, il séjourna un mois dans cette grande ville maritime et y décora de fresques l'hôtel de Lazare de Vento[1]. Il se rendit ensuite à Aix-en-Provence, où il passa trois jours, et arriva enfin à Avignon à la mi-novembre. Il descendit chez son frère, et c'est là qu'il noua avec Molière les liens d'une amitié qui ne devait finir qu'avec la mort[2]. On a comparé cette amitié avec celle de l'Arioste et du Titien; le peintre fit plusieurs fois le portrait du poète, et le poète dédia au peintre sa *Gloire du Val-de-Grâce*.

Dans ce trio d'amis, Molière était le plus jeune; il avait alors trente-cinq ans, tandis que Pierre en avait quarante-sept et Nicolas cinquante-cinq. Il paraît que ce dernier peignit aussi le portrait du grand comique[3]. — On aurait plaisir à trouver des renseignements sur les relations de ces trois grands artistes; mais il y faut renoncer. Il est singulier qu'à une époque où tant de mémoires ont été écrits, on ne trouve sur Molière que quelques mots dans Cosnac et dans D'Assoucy. — D'après une tradition, Pierre Mignard aurait appris à Molière l'art de se grimer[4]; mais j'ai peine à croire que celui-ci ne connût pas le maquillage après quatorze ans de théâtre. — Comme il l'avait fait dans la boutique du perruquier de Pézenas, Molière, dans le jeu de paume d'Herbouillet, dut recueillir bon nombre d'observations. « Il écoutoit attentivement, dit Titon du Tillet, les pensées ingénieuses et les saillies d'esprit des personnes agréables qui étoient en liaison avec lui, et il les écrivoit souvent, avec un crayon, sur des cartes à jouer, qu'il mettoit dans sa poche pour cet effet »[5].

1. Dr Barthélemy, *Les plafonds de l'hôtel de Vento à Marseille;* Caen, 1886, p. 5-6. — Octave Teissier, *Pierre Mignard en Provence* (*Sociétés des Beaux-Arts des départements,* 1902, p. 320).

2. Mazière de Monville, *La vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roy;* Amsterdam, 1731, p. 43. — Lépicié, *Pierre Mignard* (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture;* 1854, t. II, p. 544).

3. *Mercure de France,* mai 1735, p. 936.

4. Léon Dumoustier, *Molière auteur et comédien;* 1883, p. 65.

5. *Description du Parnasse françois;* 1727, p. 236.

Digitized by Google

Quelles pièces donna-t-il à Avignon? Evidemment l'*Etourdi* de Lyon et le *Dépit amoureux* de Béziers, toutes les farces dont quelques titres seulement nous sont parvenus, le *Médecin volant* et le *Fagoteux* qu'il devait fondre plus tard dans son *Médecin malgré lui*, etc. C'étaient, pour la plupart, de petits ouvrages empruntés aux farces italiennes, alors si goûtées en France, et qu'il assaisonnait de tout son esprit. L'*Etourdi* et le *Dépit amoureux* n'étaient eux-mêmes que des comédies inspirées de l'italien, la première de l'*Inavertito* de Beltrame et la seconde de l'*Interesso* de Secchi. Mais cela était interprété par d'excellents comédiens et de jolies et intelligentes actrices que Molière animait de son feu et de sa verve et qui évoluaient avec de luxueux costumes et dans de riches décors.

Mignard le Romain ne resta que trois mois chez son frère, puisqu'en février 1658 sa présence est signalée à Lyon[1]; d'ailleurs, il ne s'éloigna pas de la séduisante Avignon sans esprit de retour, attendu que, l'année suivante, il se fit acheter par Nicolas, dans la banlieue de cette ville, la grange de Réal-Panier[2]. Quant à Molière, il le suivit peu de temps après et se trouvait à Grenoble pendant le carnaval de 1658; il touchait, du reste, à la fin de ses longues pérégrinations, car si, vers les fêtes de Pâques, il était à Rouen, nous le voyons définitivement rentré à Paris le 24 octobre et jouer devant le roi, dans la salle des gardes du Vieux Louvre.

La vie nomade de Poquelin s'arrête donc ici et, dès lors, il ne quittera plus la capitale que pour suivre la Cour à Saint-Germain ou à Versailles. Jusque là, il n'avait guère écrit que des farces; mais à partir de ce moment, il va aborder le grand art, s'occuper des œuvres de haute envergure qui immortaliseront son nom, et utiliser les innombrables notes qu'il avait patiemment recueillies sur des cartes à jouer au cours de ses randonnées provinciales. A Avignon, il n'était encore monté que sur le chariot de Thespis; à Paris, il va se hisser sur le quadrige de la Gloire.

Il serait à désirer que la ville d'Avignon plaçât sur la façade de

1. Natalis Rondot, *Les peintres de Lyon* (*Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1887, p. 541).

2. 9 août 1658 (Arch. de Vaucluse, E. *Notaires*: G. de Vany, 1658, fol. 123; fonds Vincenti, reg. 2085). — J. Guiffrey, *Documents sur Pierre Mignard et sa famille* (*Nouvelles archives de l'Art français*, 1874-75, p. 27).

Digitized by Google

la maison de Mignard, rue de la Bouquerie, n° 22, une inscription rappelant qu'il y avait eu là, au XVII[e] siècle, un jeu de paume où avait joué Molière.

Adrien MARCEL.

L'étude ci-dessus a été lue par l'auteur à la séance de l'Académie du 9 mars 1922. L'assemblée, prenant en considération le désir de M. Adrien Marcel, l'a transformé en un vœu dont la Municipalité d'Avignon a été immédiatement saisie.

M. le Maire a fait le meilleur accueil à la proposition de l'Académie et a bien voulu mettre à la charge de la Ville les frais de confection et d'apposition, sur le mur de l'immeuble de la rue de la Bouquerie, 22, d'une plaque de marbre portant le libellé suivant :

« *Cette maison qui a appartenu au peintre Nicolas Mignard, possédait dans ses dépendances un jeu de paume où Molière donna la Comédie en 1655 et 1657* ».

L'inauguration officielle de cette plaque fut fixée au vendredi 14 juillet 1922 à 10 heures du matin.

Au jour et à l'heure indiqués, devant la façade pavoisée pour la circonstance, se trouvaient M. le Maire d'Avignon, ses adjoints et les chefs de service de la Ville; MM. les Conseillers de Préfecture représentant M. le Préfet, M. le Colonel Lançon représentant M. le Général commandant la Division ; des délégués de l'enseignement et des divers corps constitués ainsi que le Bureau et un certain nombre de membres de l'Académie.

Le voile qui couvrait la plaque ayant été retiré, notre Secrétaire général donna lecture du *Sonnet à Molière* par M. Paul Manivet reproduit ci-après :

« Tu pris cette ruelle, et, dans cette maison,
« Tu dressas les tréteaux de ta Muse folâtre.
« Avec toi l'on s'instruit, alors qu'on croit s'ébattre;
« Et ta gaîté partout est une floraison.

« Malgré le dogme étroit et l'ardente oraison,
« La foule avignonaise, avide de théâtre,
« Escholiers, clercs, bourgeois, un soir, ont quitté l'âtre,
« Pour s'abreuver de rire et de saine raison.

« Comme nos bons aïeux, nous aimons l'ariette.
« Mireille a le bon sens et l'esprit d'Henriette.
« Molière, garde-nous du fourbe commensal.

« Plus que jamais ta race à la nôtre s'allie;
« Et nous avons voulu, pour que nul ne l'oublie,
« Graver ton nom français sur ce seuil provençal.

Digitized by Google

M. le Président J.-B. Ripert prononça ensuite les paroles dont nous donnons le texte :

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS,

Rien ne pouvait être plus agréable à l'Académie de Vaucluse que la cérémonie qui nous réunit. Vous savez que nous sommes une compagnie de laborieux qui s'honore de compter, parmi ses membres, des spécialistes dont les recherches, les études veulent embrasser la plus grande part possible de tout ce qui se rattache aux travaux de l'esprit. Toutefois, vous savez aussi, par la publication de nos Mémoires, que l'archéologie et l'histoire, soit avignonaises, soit régionales, tiennent chez nous la première place. Or, l'un de nous, l'un des plus heureux dans ses découvertes, M. Adrien Marcel, nous a fixés, lors de notre réunion de Mars dernier, sur les dates et les circonstances de deux séjours de Molière à Avignon. Et ce nous est une grande satisfaction que la Ville d'Avignon ait bien voulu, en conformité d'un vœu de l'Académie, faire apposer sur la maison devant laquelle nous sommes groupés, une plaque qui rappellera les apparitions brèves, mais sensationnelles, en notre ville, de l'un des génies les plus resplendissants de notre littérature nationale, un prince, s'il en fut, de l'esprit français.

MESSIEURS,

L'Académie de Vaucluse, extrêmement honorée de l'accomplissement de son vœu, remercie Monsieur le Maire d'Avignon et tous ses collaborateurs, parmi lesquels il n'est que juste de distinguer Monsieur l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts et les artistes qui ont si parfaitement réalisé la présentation du beau marbre sur lequel est gravée l'inscription proposée par nous. Et pour bien préciser combien nos remerciements sont fondés, je vous demande de vous dire encore ceci.

Un illustre musicien français, à la mémoire duquel j'ai voulu rendre hommage au cours de notre dernière séance, Camille Saint-Saëns, disait volontiers qu'il n'y a pas d'art sans public, ce qui signifie que l'artiste, comme tous ceux dont il est utile de connaître la pensée, a besoin d'être connu, entendu et compris pour que son œuvre ne demeure pas lettre morte. Il va de soi, en effet, que des voix qui clameraient dans le désert deviendraient bientôt muettes; leur concert s'éteindrait dans le silence. De même pourrions-nous accroître le nombre des découragés, à l'Académie, si nous n'étions bien connus, entendus et compris. Cette infortune n'est pas la nôtre. Nous avons le privilège d'être compris, — et d'une élite dans laquelle sont inclus les représentants les plus autorisés d'Avignon, à la tête desquels vous êtes, Monsieur le Maire. La plaque que vous inaugurez aujourd'hui, à la suite de notre initiative, pour rappeler à tous parmi nous le souvenir de Molière, sera donc aussi pour notre Société comme un durable témoignage de votre sympathie, de la sympathie de nos concitoyens que vous représentez, vous même et vos collaborateurs, avec toute la distinction souhaitable. De ce témoignage, l'Académie de Vaucluse sait la valeur. Croyez donc, Monsieur le Maire, à notre entière gratitude.

Digitized by Google

M. le Maire d'Avignon clôtura cette cérémonie qui, tout en étant officielle, garda un caractère d'intimité charmante, par un délicieux discours plein d'esprit et d'humour dans lequel, après avoir déclaré qu'il n'avait pas l'intention de prendre la parole, se réservant pour la fête de l'après-midi, il proclama, en termes formels et extrêmement aimables, les services éminents que l'Académie de Vaucluse rend à la cause sacrée des lettres, des arts et des sciences et à la Ville d'Avignon, lui exprimant toute la reconnaissance de cette dernière, et manifestant le regret que cette reconnaissance ne se traduise pas aussi largement que l'Académie le mériterait.

Dans l'après-midi, à la distribution solennelle des prix, au grand Théâtre d'Avignon, des Ecoles de musique, des beaux-arts et d'apprentissage professionnel, M. le Maire fit lui-même une conférence sur Molière, raconta la cérémonie du matin et fit donner, au public, par notre Secrétaire général, une nouvelle lecture du sonnet de M. Paul Manivet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Note sur le « Nid de Statues »

du Théâtre Romain de Vaison.

Depuis les premières fouilles que nous commençâmes en 1909 sur l'emplacement de la scène du Théâtre romain de Vaison jusqu'aux travaux de cette année, la question de l'origine des nombreux objets trouvés à cet endroit de l'année 1860 à 1914 s'est toujours posée à notre esprit.

Il est évident que les découvertes du début ont permis une attribution vraisemblable et les inscriptions mises à jour ont immédiatement fait penser à la décoration du mur du *proscaenium,* mais devant la quantité des fragments et l'abondance des statues de toutes dimensions et de toute nature que nous pouvions entrevoir, nous avons commencé à douter de cette attribution, puis peu à peu nous n'avons plus hésité à considérer ces fragments de sculpture comme n'appartenant pas tous à la décoration elle-même du monument.

Or, la fin des travaux de déblaiement dans les parties réservées aux acteurs nous invite à un retour en arrière ainsi qu'à un examen plus approfondi de ce problème fort complexe, que l'état des lieux n'avait pas encore permis d'aborder directement. Cette étude intéresse d'ailleurs les monuments similaires, comme les théâtres d'Arles et d'Orange : le premier, parce qu'il a donné les mêmes résultats, et le second, parce qu'il pourrait réserver quelques surprises, ainsi que l'a très sagement pensé M. J. Formigé.

La question a été soulevée à la Société des Antiquaires de France : beaucoup de solutions ont été proposées, mais le problème n'a pas été résolu, et il me semble qu'une énumération détaillée des objets trouvés et une histoire circonstanciée des fouilles pourrait apporter la lumière nécessaire.

Digitized by Google

§ I. — Les Statues : leur nombre.

Essayons tout d'abord de dresser une liste complète des statues et des fragments de statues qui ont été trouvés sur l'emplacement de la scène depuis 1860, c'est-à-dire depuis le commencement des recherches de Jacquet, qui venait d'acheter à cette date la propriété Puymin.

I. — Statues en Marbre

Le marbre est abondamment représenté : ce sont d'abord les *statues* à peu près complètes de
1 2. 3 l'Empereur cuirassé, de Tibère, d'Hadrien, de
4. Sabine et de deux personnages municipaux,
5 6 trouvées dans les fouilles de 1909-1913 : car j'omets à dessein le Diadumène, à cause de l'incertitude où nous sommes du lieu exact de sa découverte [1].

Les *têtes* sont également assez nombreuses; ce sont d'abord celles des fouilles récentes : une
7 tête de Vénus, dont il nous manque la moitié du visage, la tête à mortaise placée sur le tronc de
8 l'empereur cuirassé, dont l'identification et l'attribution sont de moins en moins certaines, une
9 autre tête fort détériorée mise à tort sur le corps d'un personnage municipal, un autre fragment
10. de fortes proportions qui comprend la partie
11. inférieure de la tête, le cou d'une tête mobile percé d'un trou carré qui pourrait se rapprocher
12 du fragment précédent, enfin une tête entière, mais fort détériorée et très grossière. Jacquet avait lui-même trouvé et vendu au Musée Calvet
13. en 1858-1859 une belle effigie en marbre blanc, aux traits énergiques, qui rappelle, d'après M. Deloye, ceux de Claudius Nero Drusus, dit Drusus l'Ancien.

Les parties centrales du *corps* sont moins

1. *Note sur le Diadumène de Vaison*, dans *Bulletin Archéologique*. 1913, n° 2, p. 296 avec plan.

Digitized by Google

nombreuses, car elles prêtent plus facilement aux restitutions et ont donné déjà les résultats mentionnés ci-dessus. Il y a encore cependant
14 comme fragments non employés : une épaule montrant la fin de la toge qui venait s'attacher
15. sur le bras, une autre épaule de travail moins soigné, avec draperie agrafée, enfin un troisième
16. morceau a été trouvé en 1912 et par son adaptation au premier des deux authentique et détermine leur origine.

Je négligerai un peu volontairement l'énumération des fragments de *bras,* de *mains* et de *jambes,* dont beaucoup peuvent appartenir aux statues précédemment étudiées. Toutefois je signalerai deux ou trois fragments que les dimensions nous empêchent d'attribuer à telle ou telle image déjà reconstituée : d'abord un
17. bras droit de femme ou de jeune éphèbe d'une grande pureté, en 3 morceaux, que j'ai pu rapprocher; ensuite un avant-bras et un bras avec coude, ainsi que d'autres morceaux avec quelques fragments de jambes et de genoux, qui pourraient appartenir à la même statue : il y a
18. aussi une main, une moitié d'avant-bras droit et le coude d'un personnage de fortes proportions, qu'il faudrait rapprocher de fragments de grandes draperies, trouvés dans le voisinage; je n'ou-
19. blierai pas deux petites mains délicatement sculptées de mêmes proportions qu'un petit pied trouvé dans les fouilles de 1909, et un fragment
20. assez important de draperie, qui comporte le pli de la toge retombant directement de l'agrafe posée sur le bras.

Les *pieds* permettent à leur tour des différenciations faciles et de nouvelles attributions : ce sont d'abord une paire de pieds chaussés de la
21. sandale, avec extrémités du membre, un fragment de la toge et une partie du socle; puis un
22. 23. autre pied gauche avec toge; ensuite un pied droit avec sandale à courroies; enfin un autre
24. pied droit d'un style excellent sur base circu-

Digitized by Google

laire; les débris de moindre importance peuvent appartenir à quelqu'une des différentes parties de corps étudiées ci-dessus.

Des *fragments* de toutes sortes trouvés au cours des fouilles de 1911-1914 et de 1919-1920 nous fournissent des éléments de restitution intéressants, comme ce tronc d'érable en cinq
25. morceaux, qui a conservé un lézard délicatement ciselé et qui est ordinairement l'attribut d'Apollon Saurotchtone. Quant aux éclats de marbre, draperies, membres, doigts, etc., je n'en ferai point état pour l'instant, encore qu'ils remplissent trois caisses et soient de nature à nous révéler quelque nouvelle effigie; ils sont rarement caractéristiques et surtout trop fragmentaires. Toutefois il est nécessaire d'indiquer
26. trois ou quatre débris de draperies avec profil d'un corps humain, qui nous font supposer une statue de proportions considérables.

II. — Statues en Pierre calcaire commune.

La pierre ordinaire, soit le calcaire coquillier, soit la fine pierre de taille, est moins fréquente dans les découvertes, non seulement parce que la matière est moins résistante, mais aussi parce qu'elle a moins attiré l'attention des chercheurs.
27. Cependant la partie supérieure du corps d'un personnage municipal mérite d'être mentionnée ainsi que deux ou trois fragments qui s'y rap-
28. portent; une épaule gauche et quelques morceaux de draperies semblables offrent de l'intérêt; enfin il faut signaler un torse à peu près
29. entier en calcaire très fin, dont l'inspiration grecque est évidente : il est revêtu d'une grande tunique tombante relevée à la ceinture en boucles et en plis gracieux; de nombreux débris de même nature appartiennent à cette effigie, dont l'état, à notre grand regret, ne permet pas une identification plus explicite.

Digitized by Google

III. — Statues en Bronze.

Le *bronze* devait naturellement laisser fort peu de traces à la suite de l'incendie, qui a détruit le théâtre : néanmoins on a trouvé en 1913 au milieu de débris de cendres et de tuiles noircies par le feu un pied chaussé de la *crepida,* ayant
30. appartenu à une statue de petites proportions, mais qui devait être d'un excellent travail, à en juger par les détails du fragment et des divers débris qui s'y rapportent. La statue paraît avoir été dorée, ainsi qu'on peut le remarquer sur certains fragments que le feu n'a pas totalement déformés[1].

§ II. — Les Découvertes : leurs circonstances.

Cette abondance de statues de toutes proportions, de toutes matières et de valeur si différente ne permet guère de leur leur assigner une origine et une destination communes; j'ajouterai que l'examen des circonstances, dans lesquelles elles ont été découvertes, accroît encore des doutes déjà suffisamment fondés.

I. — En 1909.

C'est en 1909, à la suite de la publication d'une étude sur le théâtre romain de Vaison, que je commençai les premiers sondages au moment du Congrès de la Société Française d'Archéologie : je les fis exécuter sur l'emplacement de la scène, à l'est de la porte royale, entre celle-ci et le mur du *pulpitum :* ils révélèrent l'existence des trappes des *hyposcaenia,* dans le fond desquelles apparurent des fragments de statues en marbre et quelques objets mobiliers[2]. Voilà pourquoi j'émettai déjà l'hypothèse que cette partie du monument pouvait « contenir

1 Tous ces objets ont été publiés pour la plupart dans le *Catalogue du Musée de Vaison,* Avignon, 1918, et dans les *Statues impériales du Musée de Vaison,* 1920; cf. des compléments dans le *Bulletin de la Société Française des Fouilles Archéologiques,* 1922, p. 249-280.

2. *Théâtre romain de Vaison,* Avignon, 1909, p. 10.

Digitized by Google

des spécimens intéressants de la décoration du mur de scène, qui s'élevait immédiatement au-dessus »[1].

II. — En 1911.

Aussi, lorsqu'en 1911 le regretté M. Héron de Villefosse obtenait du Comité des Travaux Historiques une subvention demandée par M. Camille Jullian, je plaçai les terrassiers à l'ouest de la porte royale, en les dirigeant vers le centre de la scène, afin de déterminer l'endroit où commençeraient encore à se montrer les éclats de marbre et les fragments de statues. Les travaux de cette année-là amenèrent la découverte du mur du *pulpitum*, du fossé du rideau et des premières trappes des *hiposcaenia;* je surveillai minutieusement les déblais, et je pus constater de nouveau la présence d'éclats de marbre et de débris de statues, qui devenaient de plus en plus nombreux, à mesure que l'on s'approchait de l'emplacement présumé de la porte royale. Je les annonçai dans mon rapport de fin d'année comme étant ceux de la statue impériale de la *frons scaenae*[2].

III. — En 1912.

En 1912, le Comité des Travaux Historiques m'accorda une nouvelle subvention ; comme je savais que les fouilles de Jacquet n'avaient pas atteint de grandes profondeurs, j'étais à peu près certain de trouver un sol qui n'avait jamais été exploré, et, sur la recommandation de M. de Villefosse lui-même, je m'efforçai d'atteindre un résultat le plus rapidement possible. Voilà pourquoi je mis les ouvriers à l'extrémité des tranchées de l'année précédente, « en face de l'escalier central de la *cavea* », c'est-à-dire dans la fosse, située au milieu des *hyposcaenia*, « là où avaient pu tomber les statues, qui ornaient le mur du *proscaenium* »[3]. On connait les résultats de cette campagne : le torse d'Empereur cuirassé, l'impératrice Sabine, un personnage municipal, une partie de l'effigie de Tibère, et des quantités de fragments de toutes sortes virent la lumière du jour après quinze siècles de ténèbres.

1. *Théâtre romain de Vaison*, p. 20, note 1.
2. *Les Fouilles du théâtre romain de Vaison*, en 1911, dans le *Bulletin Archéologique*, 1912, p. 218 et note 1.
3. *Les Fouilles de 1912*, dans le *Bulletin Archéologique*, 1913, p. 227-228.

Digitized by Google

IV. — En 1913.

La subvention de 1913 permit de compléter ces découvertes : la statue d'Hadrien apparut dès le début de la campagne au fond de la fosse et sous les ruines de la décoration du mur de scène ; puis ce fut une autre statue de personnage municipal, des morceaux de membres, une tête à mortaise, un pied en bronze, la couronne de Tibère, le tronc d'érable de l'Apollon Saurochtone, etc.

V. — Après la Guerre : Les résultats.

La guerre mondiale interrompit ces travaux, mais lorsque, en 1919, l'intervention de M. Jules Formigé procura aux fouilles de Vaison des subsides de plus en plus importants, nous procédâmes plus méthodiquement, car il n'était plus nécessaire d'obtenir des résultats immédiats. Aujourd'hui la scène entière est déblayée et nous permet des affirmations scientifiques.

Nous pouvons donc avancer que :

1). depuis nos premières fouilles de 1909 et même depuis celles de Jacquet, aucun objet n'a été trouvé sur la plate-forme de la scène ou sur les murs avoisinants ;

2). les débris des trente statues, que nous avons distinguées et différenciées ont été découverts pêle-mêle dans la fosse centrale des *hyposcaenia ;*

3). les fragments les plus lourds étaient entassés presque les uns sur les autres dans la partie la plus profonde, tandis que les éclats étaient dispersés dans un rayon de deux ou trois mètres, vers l'est, l'ouest et le sud.

* * *

Voilà pourquoi je me range très volontiers à l'avis de M. Jules Formigé, qui estime qu'à Vaison comme à Arles et comme à Vienne, les effigies impériale sont été brisées méthodiquement avant d'être jetées dans ces grands trous[1].

Mais j'irai plus loin : devant le nombre inespéré de ces effigies, j'admettrai facilement qu'au moment des décrets des empereurs de la fin du IV^me^ siècle ou du début du V^me^ siècle, signalés par

1. Jules Formigé, dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, séance du 9 Mars 1921, p. 142.

Digitized by Google

M. Martroye et prescrivant l'enlèvement de tous les *simulacra*[1], les statues qui ornaient la ville et ses monuments ont été renversées de leurs piédestaux, apportées au théâtre et enfouies dans les *hyposcaenia,* c'est-à-dire dans les parties les plus profondes. Et si en 1912 je parlai de « nid de statues », je me servirai plus volontiers aujourd'hui d'une autre expression et je verrai dans cette fosse, qui nous a livré ses secrets, le « cimetière » des divinités de toutes sortes, enlevées par ordre impérial et enterrées dans notre monument.

Il est impossible de ne pas remarquer en terminant que ceux qui ont procédé de cette façon ont agi sagement, puisqu'il nous ont permis de livrer à l'admiration de tous, ces beaux spécimens d'une brillante civilisation!...

Joseph SAUTEL,
correspondant du Ministère de l'I. P.

1. M. Martroye, dans le même *Bulletin*, séance du 16 Mars 1921, p. 151-154.

Digitized by Google

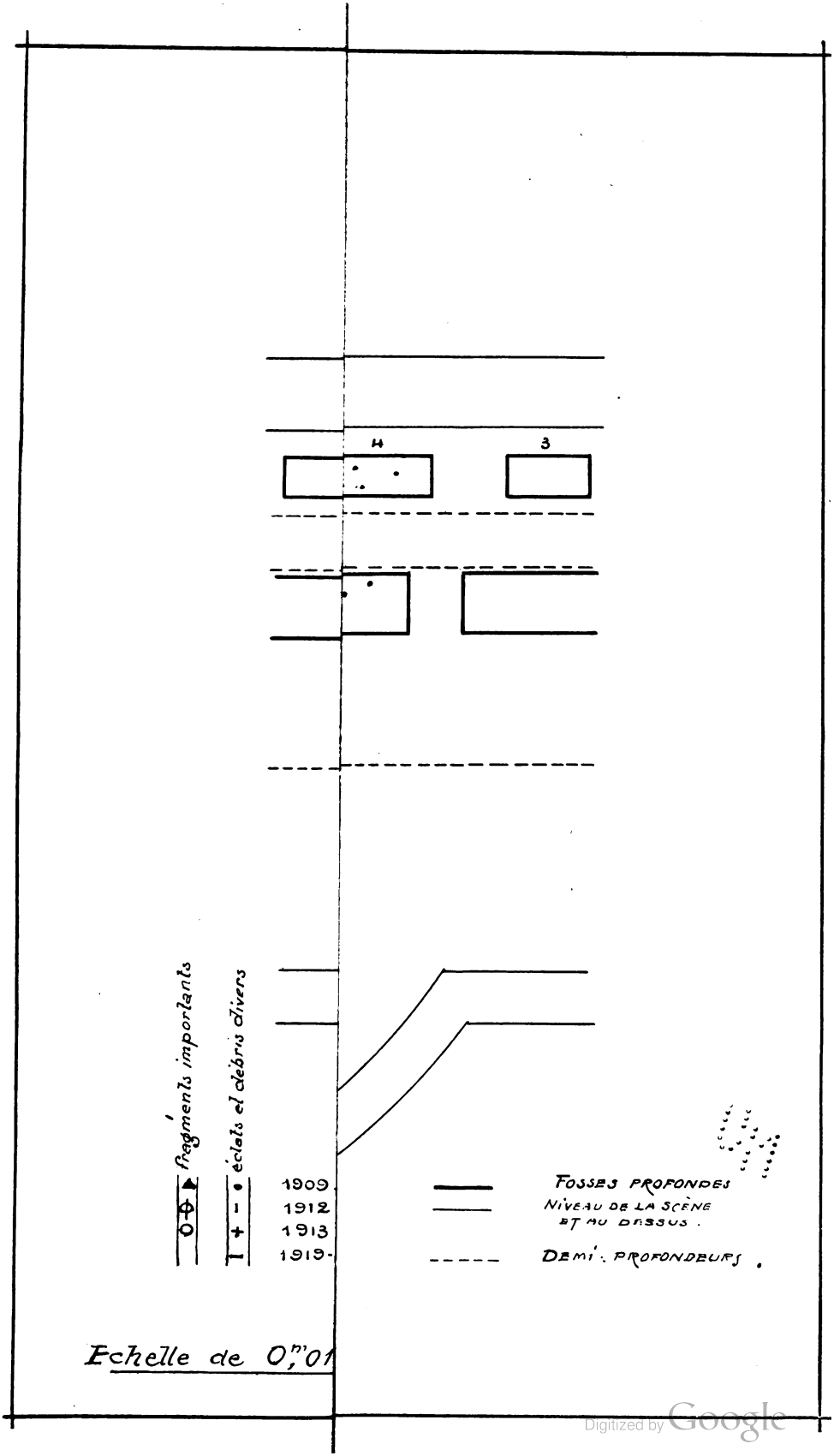

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Constructions et Réparations de François de Clermont-Lodève

AU PALAIS DES PAPES

Si les hommes communiquent de leur personnalité aux demeures qu'ils se construisent, et s'il est permis d'écrire d'une ville qu'elle a « du caractère », « du charme », qu'elle possède « une physionomie parlante », « une âme qui transparaît sous son enveloppe de pierre », etc..., nul ne contestera que ces expressions conviennent merveilleusement *à la Cité des Papes*.

Avignon est médiéval. Par son palais, son enceinte fortifiée, ses églises les plus typiques, il évoque necessairement, dans l'esprit de l'étranger qui le visite, l'époque mémorable où le Siège Apostolique se trouva transféré sur les rives du Rhône...

Quand la curie eut regagné définitivement la Ville Eternelle, notre population, riche d'un patrimoine de gloire très-rapidement acquis, aurait pu vivre tranquille sous la domination lointaine, rarement tyrannique, des pontifes romains. Ses maîtres, certes, s'employèrent de leur mieux à façonner sa mentalité ; ils ne purent l'empêcher de développer son esprit d'indépendance et sa turbulence native. L'influence italienne, par la suite, contribua puissamment à donner à ses mœurs leur savoureuse originalité.

De cette ville vieille les monuments demeurent en grand nombre. De cette civilisation d'ancien régime les souvenirs sont encore vivants parmi nous. Les vicissitudes d'une existence qui comprend cinq siècles mériteraient d'être racontées, sous une forme accessible à tous.

Nos compatriotes s'étonneront que ce travail de vulgarisation, répondant à un réel besoin, n'ait pas été entrepris et déjà mené à bien par l'érudition locale. S'ils apprenaient les raisons qui

Digitized by Google

paraissent s'y être opposées le plus jusqu'aujourd'hui, leur surprise sans doute tournerait à la stupéfaction.

Croiraient-ils possible en effet que la liste de nos gouverneurs ne soit pas définitivement établie ? Lorsqu'il s'agit de déterminer qui le premier, dans notre ville, a porté le titre et possédé les attributions de légat, les auteurs ne sont pas d'accord.

On nous laisse dans la même incertitude touchant le nombre de nos vice-légats. Une liste en a été dressée par Fantoni, laquelle commence en 1542[1] : or, il est aisé de s'assurer que l'expression se rencontre déjà dans les documents du siècle précédent[2] et que, d'ailleurs, plus ancienne que le titre est la fonction même. A dire vrai, notre premier historien prend soin de remarquer que cette fonction ne s'exerce d'une façon régulière et à peu près continue qu'à partir de la légation d'Alexandre Farnèse, précisément vers 1542...

M'étant proposé de parler des constructions et réparations de François de Clermont-Lodève, j'ai cru devoir « situer » ce personnage, c'est-à-dire fixer sa place et son rang véritable parmi les représentants dans notre ville du pouvoir papal. Il m'a paru utile de citer les noms de ceux qui, plus ou moins immédiatement, l'ont précédé ou suivi et de m'enquérir de ses principaux collaborateurs.

L'on ne trouvera pas hors de propos qu'avant d'aborder l'objet de la présente étude je marque quelques dates, jalons nécessaires à travers l'obscurité dont s'enveloppe cette époque.

***

Dans les annales d'Avignon, les 42 premières années du XVI[e] siècle sont occupées par cinq légations, à savoir : de Julien de la Rovère, de Georges d'Amboise, de Robert de Guibé, de François de Clermont-Lodève, d'Alexandre Farnèse.

A) Avant que s'achève ce que nous serions en droit d'appeler le proconsulat de Julien de la Rovère, nous trouvons, en 1500, à la tête du gouvernement, — pendant l'exil volontaire à Savone de notre légat, — son neveu, *Clément de la Rovère*[3], auquel succède deux ans après *Galéot Francioti*, autre neveu du cardinal[4].

1. *Istoria della Città d'Avignone* etc., lib. I, p. 23.
2. Labande, *Avignon au XV[e] siècle*, p. 533.
3. Arch. de Vaucluse, 2 B 1, *Registrum antiquum*, fol. 88.
4. Sa nomination est du 14 mars 1502. Ibid., fol. 92. — Il arrive à Avignon le 19 mai. *Chron. de Barthélemy Novarin*, in Annales du Comtat, 1913.

Digitized by Google

B) Dès que Georges d'Amboise est revêtu de la dignité de « légat et gouverneur d'Avignon », comme il ne peut exercer le pouvoir par lui-même, nous le voyons déléguer son autorité à *François de Clermont* [1], déjà cardinal, lequel ne tarde guère à la transmettre à *Louis de Rochechouart* [2]. Ce dernier meurt dans notre ville, en juin 1505. [3]

L'archevêque d'Avignon, *Antoine Florès* [4], est chargé de « l'intérim », d'ailleurs très court, car la nomination de *François d'Estaing* est du 27 du même mois [5].

Il semble qu'en mars 1507, celui-ci ait désigné, pour le suppléer, *Charles de la Baume* [6]. Georges d'Amboise, en juin 1508, étant de passage à Mornas, use de sa prérogative en nommant vice-légat d'Avignon *Jean Arzelier* [7]. Je m'explique difficilement — je l'avoue — que des actes, concernant l'administration, continuent d'être signés par François d'Estaing en 1508, 1509, 1510 [8].

C) S'il n'est pas toujours facile de distinguer, sous Georges d'Amboise, qui gouverne en réalité, la situation nous apparait très nette dans la période suivante. Directement, au nom du pape, *Ange de Léoninis* régit Avignon et le Comtat en qualité de « gubernator generalis » [9]. Il touche encore ses émoluments au mois de juillet 1513 [10]. Tout porte donc à croire qu'il est resté gouverneur général pendant toute la durée de la légation — nominale plutôt qu'effective — de l'évêque de Nantes : Robert de Guibé.

1. *Reg. antiq.*, fol. 101, v°. Olivier Roland est nommé procureur fiscal du Comté-Venaissin, le 8 février 1504, par le dit François de Clermont, arrivé à Avignon le 28 janvier. V. *Chron. de Novarin*, p. 107.

2. *Reg. antiq.*, fol. 163. Détail curieux la nomination de Louis de Rochechouart est du 20 janvier 1504. — Il arrive à Avignon le 10 février 1504. *Chron. de Novarin*, p. 108.

3. *Chron. de Nov.* p. 110. — Ordonnance du lieutenant du vice-gérent concernant la sépulture du même personnage. Arch. de Vaucluse BB, notaires, fonds Pons 1408. *J. Lorini*, fol. 70

4. *Reg. ant.* fol. 178. Nomination datée du 2 août 1505.

5. *Reg antiq.*, fol. 179. — Arrivé à Avignon le 13 oct. 1505. *Chron. de Nov.* p. 110.

6. BB notaires, fonds Pons 1405. *Jean Lorini*, fol. 101 v°. « Vidimus facultatis... Caroli de Balma ». — 2B2, *Reg. des privilèges*, un acte du 26 août 1507 l'appelle expressément « pro Francisco de Stagno vicelegato Avinionensi locumtenens generalis et comitatus vice-rector ».

7. Fonds Pons 1405, *Lorini*, fol. 188 v°.

8. *Reg. des privil.*, fol. 21 v°, 24, 28, 30, 34 v°, 35.

9. Antoine de Castro se dit lieutenant d'Ange de Leoninis le 4 oct. 1510. La nomination de ce dernier est donc antérieure à cette date

10. Fonds Martin. *Brèves de J. Pelleterii* (30 juillet 1513). Communiqué par le Dr Pansier.

Digitized by Google

D) Au décès de Robert, qui suit la mort du pape Jules II à huit ou neuf mois d'intervalle, Léon X confie le soin de nos intérêts avec le titre de vice-légat à l'évêque de Carpentras, *Pierre de Valetariis*[1], dont la juridiction — ainsi que celle de ses collègues et prédécesseurs — s'étend d'abord au pays tout entier. Réduit à la vice-légation d'Avignon, ce gouverneur se voit retirer son mandat peu après la nomination du nouveau légat : François de Clermont-Lodève [2].

Les pouvoirs du cardinal de Clermont datent du 28 juillet 1514, Trois mois ne se sont pas écoulés qu'*Antoine de Fontenilles* est mentionné, en quelques documents, comme son vicaire et procureur pour Avignon et le Comtat [3]. Au cours de cette même année 1514, *Jean de Langeac* s'intitule « vicelegatus et gubernator Avinionensis [4] ». En 1520, en 1521, la qualité de lieutenant général est attribuée à *Artus Bureau* [5], et après lui à *Jean Nicolaï* [6], lequel conservera les mêmes fonctions, nous dit-on, jusqu'à sa mort arrivée en 1533 [7].

Le catalan *Jean Ferrier* (ou mieux Ferrer), archevêque d'Arles, est associé au gouvernement durant la dernière période de cette longue légation [8].

E) Pour terminer, aux noms précédents nous ajouterons celui

1. *Reg. des privil.*, fol. 110 v° : il est nommé le 29 nov. 1513, comme « gubernator generalis in civitate Avenionensi et Comitatu, *pro papa* ».

2. Il est encore gouverneur d'Avignon le 2 nov. 1514, donc trois mois après la désignation du cardinal de Clermont. — Fonds Pons 1614. *Min. de A. Sinjoni*, fol. 76.

3. *Reg. des priv.*, fol. 140.

4. Fonds Pons 1405. *Etend. de J. Lorini*, fol. 312.

5. Fonds Pons 368, *Ant. Bernardi*, fol. 144. Cf. *Reg. des privil.*, fol. 167 v°, 177 v°. Un acte mentionne Artus Bureau comme « vicarius Francisci de Claromonte », dès le 26 août 1516 ; mais il s'agit sans doute d'un mandat spécial. — Fonds Vincenti 221, *J. Baroti.*

6. Sa nomination serait de l'année 1521, *Reg. des privil.* — Cf. Fonds Pons 368 fol. 176 et même fonds 1405, fol. 216 v°. Fornery indique l'année 1623, comme début de sa vicelégation. Peut-être a-t-il été trompé par un « vidimus » de ses facultés qui est bien de 1523. — Fonds Pons 368. *Ant. Bernardi*, fol. 197.

7. Fornery donne son décès, arrivé en 1533, comme la fin de ses pouvoirs. M. Vallentin du Cheylard a précisé : que sur les registres de la Monnaie la signature de Jean Nicolaï ne paraît plus à partir du 4 avril 1528, et se trouve remplacée par celle du légat. La délibération du Conseil (tom. IX, fol. 7 v°) qui règle les frais de ses funérailles, dit bien : « ...Johannis Nicolaï gubernatoris dum viveret Avinionensis... », mais cette expression ne signifie pas qu'il ait exercé ses fonctions jusqu'à sa mort. Il est d'ailleurs remarquable que durant cette période, il ne soit plus question du don habituel fait par la ville à Jean Nicolaï, à l'occasion des fêtes de Noël.

8. Lettres de Jean Ferrier datées d'Avignon : 16 nov. 1534, 21 oct. 1536, 2 nov. 1539, où il prend le titre de « lieutenant-général du légat ». — *Gallia christ. noviss.*, n°s 2109, 2110, 2111.

Digitized by Google

du cardinal *Jacques Sadolet,* évêque de Carpentras, nommé gouverneur « pro interim » à la mort de François de Clermont[1], et celui de *Philibert Ferrier*, évêque d'Yvrée, lequel — 20 jours environ après la prise de possession, par procureur, du nouveau légat — arrive à Avignon, en qualité de lieutenant du cardinal Alexandre Farnèse qui, bien qu'archevêque et gouverneur de notre ville, ne cessera de résider à Rome[2].

La série est ainsi complète des 17 suppléants de nos légats que j'ai rencontrés dans les actes, de 1500 à 1542.

* * *

Il semble que la Renaissance Avignonaise soit tout entière sacrifiée à la gloire de ses artistes. Ses hommes politiques — ceux du moins qui n'eurent pas à briller sur d'autres théâtres — souffrent en effet de l'indifférence à peu près générale. De notre part elle ressemblerait assez à de l'ingratitude, si nous n'étions excusés par l'ignorance des réels services qu'ils rendirent à notre pays.

Parmi les personnages de ce temps qui furent mêlés plus intimément à la vie de notre cité, François de Clermont est, sans conteste, l'un des plus considérables. Son influence se laisse soupçonner longtemps avant qu'il ait occupé parmi nous la première place. Georges d'Amboise lui avait accordé de bonne heure toute sa confiance. Dès le début de sa légation, le ministre de Louis XII le constitue son fondé de pouvoirs. François de Clermont, déjà revêtu lui-même de la pourpre à cette époque, prend tout-à-fait tournure de « colégat ». Nous ne pouvons cependant lui en accorder le titre, car les documents le nomment seulement « legati locumtenens et vicelegatus »[3].

D'un cardinal dans la sujétion et sous les ordres d'un autre cardinal la situation est anormale[4]. On conçoit que le besoin se soit fait sentir bientôt de donner à François de Clermont un

1. Faut-il compter Sadolet parmi les vice-légats ? Le fait pourrait être contesté.

2. Son entrée dans Avignon est du 11 avril 1541. — Balincourt, *Mémoires de l'Acad. de Nimes 1906*. Tir. à part, p 27.

3. *Reg. ant.*, fol. 101 v°, 105, 108 v°, 109, etc.

4. Quoi qu'on en ait dit, ce n'est pas, dans la série de nos gouverneurs, le seul exemple à pouvoir citer. Philippe Philonardi, lieutenant du légat Scipion Caffarelli depuis 1610, est promu au cardinalat le 17 août 1611 et continue à exercer ses fonctions de vice-légat jusqu'en 1614.

Digitized by Google

successeur, dans la personne d'un abbé de monastère qu'il installe lui-même à sa place [1].

Lorsque, dix ans après [2], il fait sa rentrée dans notre ville, c'est avec la plénitude du pouvoir. Un document d'une longueur désespérante nous expose le détail de ses facultés, lesquelles — nous dit l'avocat Teste en son fameux mémoire — sont exactement les mêmes que celles de Julien de la Rovère.

Le prestige du cardinal de Clermont sera moindre, assurément, que celui de son illustre devancier. Sa notoriété n'acquerra pas l'étendue de la renommée de Georges d'Amboise et d'Alexandre Farnèse. Sur ces derniers du moins les Avignonais lui reconnaîtront une supériorité, qu'il tient de la durée de son gouvernement et de sa résidence effective.

Son séjour, à la vérité, est coupé de nombreuses absences. Des actes de sa main sont datés de Montpellier, de Marseille, de Paris, de Rome [3].

D'autres documents nous le montrent demeurant au château de Molières, non loin de Clermont-Ferrand, ou de Lamazère, au diocèse d'Auch dont il est archevêque [4].

Dans la nécessité de partir il fera choix, pour veiller sur nos intérêts, de personnes que recommande leur valeur intellectuelle et morale. Tel Jean de Langeac, son cousin, à ce moment abbé de Clermont, qui par des fonctions plus modestes prélude aux grandes ambassades qui l'attendent [5].

François de Clermont n'est pas le seul membre de la famille de ce nom qui soit installé dans nos murs ou habite la région. A la même époque il est fait mention d'un *Gabriel de Clermont* [6], d'une *Jeanne de Clermont* [7], abbesse de Ste Catherine et de St Véran, d'une *Marie de Clermont* [8], abbesse et réformatrice du

1. *Reg. ant.* fol. 163.

2. Nommé légat le 28 juillet 1514.

3. Arch. de Vaucl., *Reg. des privil.* 2 B 2, fol. 182 v°; 2 B 3, fol. 9 v°; 2 B 4, fol. 31; et aussi 2 B 2, fol. 140, 152, etc...

4. Fonds Pons 1405. *Etend. de J. Lorini*, fol. 312. — *Reg. des priv.* 2 B 2, fol. 153, 2 B 10, fol. disparu (23 mai 1521).

5. Jean de Langeac eut pour secrétaire, à Venise, Etienne Dolet. — V. Fleury Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e s.* Paris, 1903, p. 30.

6. Fonds Pons 368, *Ant. Bernardi*, fol. 193.

7. Fonds Pons 368, fol. 212 v°, 216, etc... V. aussi, fonds Pons 1405, *Jos. Lorini*, fol. 216 v°.

8. Fonds de Beaulieu 432, *R. Driveti*, fol. 186.

Digitized by Google

couvent de Ste Claire. La mère du cardinal meurt dans notre ville, où elle avait été reçue solennellement quelques années auparavant [1].

Marguerite de Clermont a épousé Jacques d'Albaron, seigneur de Lers, dont en 1506 on la dit veuve [2]. Lorsque le fils du fameux Etienne de Vesc, favori de Charles VIII, dicte le 5 avril 1517 son testament, à Caromb, un *Pierre de Clermont* est nommé parmi les exécuteurs testamentaires [3].

Des liens solides — on le voit — attachent le cardinal au sol de notre pays. Ses libéralités [4] envers la ville, les couvents, les hôpitaux, les pauvres, devaient le rendre sympathique à la population. Il nous est cependant difficile d'adhérer à l'opinion de M. Duhamel qui veut voir en lui l'un des plus populaires de nos légats [5].

De la famille des Castelnau, fils de Pierre dit Tristan, seigneur de Clermont, et de Catherine d'Amboise, c'est au frère de sa mère, le cardinal d'Amboise, qu'il doit sa rapide élévation. La pourpre lui est accordée avant l'âge de 30 ans. Il finira sa vie doyen des cardinaux.

S'il ne s'était fait un ennemi du pape Jules II, la légation d'Avignon lui serait échue, sans doute, à la mort même de son oncle. Il n'obtient cette place enviée qu'après l'avènement de Léon X. [6]

1. V. Duhamel, *Léon X et le Palais des Papes*. — V. Massilian, an 1522 : dame de Clermont, mère du légat, fait son entrée dans la ville (facti consulares). — Bibl. d'Avignon, ms. 2379, fol. 82.

2. Fonds Pons 1409, *Notes brèves de Lorini*, fol. 15 v°.

3. Bibl. municip. d'Avignon, ms. 23371, fol. 625. Texte du testament ; François-Guilhaume de Clermont-Lodève (dit le cardinal d'Auch) est présent.

4. Arch. de Vaucl., *Délibérations du Conseil de ville d'Avignon*, tom. X, fol. 5 v°, fol. 26 v° ; tom. IX, fol. 89 v°, fol. 97 : il est question du couvent des Repenties, du couvent de Ste-Claire, de l'hôpital de Ste-Marthe. Le cardinal de Clermont est mentionné ailleurs comme fondateur de l'hôpital des Convalescents, à Champfleury. — Arch de Vaucl. G, archevêché 303, fol. 261 v°, *Visitatio hospitalis Convalescentium*.

5. On ne peut nier, tout au moins, que vers la fin de sa légation la disette des blés ait occasionné une sédition. — Fornery, *Hist. du Comté-Venaissin*, t. I r, p. 529, dit : « le 24 avril de l'an 1539 .... les plus mutins furent pendus ».

6. Du cardinal de Clermont le vrai nom était François de Caylus de Castelnau de Calmont de Clermont de Lodève. Il était baron de Lombers en Agenois. (Cette seigneurie passa ensuite à son neveu et homonyme François, lieutenant des gendarmes du prince de Conti). Il fut successivement évêque de St-Pons de 1501 à 1502, et de nouveau de 1511 à 1514, Valence (1524-1531), Agde (1530-1540), Frascati (1507-1538), archevêque de Narbonne (1502-1507), puis d'Auch (1507-1538), cardinal (29 nov. 1507). Testa comme doyen du Sacré-Collège en février 1540. Grand personnage, neveu de d'Urfé-Orose, dont il est parlé si souvent dans le *Loyal Serviteur*, beau-frère de Jacques Alaman d'Albaron de Lers, de Charles de Vesc-Grimaud, d'An-

Digitized by Google

Concernant son décès, le registre de la Monnaie s'exprime en ces termes :

« L'an mil cinq cent quarante et ung à la Nativité, et le mercredi second de mars, ala de vie à trespas feu Monseigneur Francoys, cardinal de Claramont, au palais apostolique de la présente cité, à Avignon, estant en la vingt-neuvième année de sa légation, lequel fut pourté en sépulture aux Gentelins de Pont-de Sorgues, où il a fondé sils beaux pères et aultres biens. Perpétuellement Dieu veuille son âme avoir. » [1]

Les réparations de François de Clermont, au palais apostolique.

Ce serait manquer à la mémoire de nos premiers légats de douter, un seul instant, qu'ils aient eu à cœur la conservation de la demeure pontificale. Les embellissements apportés au siège de son archevêché par un Julien de la Rovère nous font soupçonner les travaux que ce grand bâtissenr rêva d'accomplir, et qu'il réalisa en partie, dans le palais apostolique, quand il eût le droit de l'occuper en qualité de gouverneur [2].

Mais ses lieutenants, et les lieutenants de ses successeurs, n'avaient pas les mêmes raisons de s'intéresser au sort de l'auguste demeure. Georges d'Amboise et Robert de Guibé ayant pratiqué l'absentéisme, elle dut avoir à souffrir grandement sous leurs deux légations.

Le défaut d'entretien des bâtiments peut aboutir rapidement à une catastrophe : nous le savons par expérience. Aussi ne sommes-nous pas étonnés des expressions employées par Léon X, dans sa bulle du 27 juin 1516 : « Si l'on ne remédie à

toine-Honoré de Laigne. Il dut naître en 1475 ou 1476. (Note obligeamment communiquée par M. Fleury Vindry).

1 Mém. de l'Acad. de Vaucl., 1890. Vallentin du Cheylard, *Note sur la chronologie des vice-légats au XVI^e s.* Pour la période que nous avons en vue, le travail ci-dessus constituait un très réel progrès. V. en outre, du même auteur, ibid., 1890. *Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon.*

M. Labande, dans son *Avignon au XV^e s.*, a cité les noms des vicaires et lieutenants qui ont tenu la place de Charles de Bourbon, empêché ou de Julien de la Rovère, absent. Nous croyons pouvoir annoncer, d'autre part, qu'une étude sur la légation d'Alexandre Farnèse nous sera donnée, avant longtemps, par un membre distingué de l'Ecole française de Rome.

2. Il fit voûter notamment l'un des étages de la grande tour, dite de Trouillas. — V. mon travail : *Nicolas Rienzi. Le lieu de sa détention.* Mém. de l'Acad. de Vaucl., 1911.

Digitized by Google

l'état actuel des choses, la ruine définitive du vieux palais sera un fait accompli ». En vue de sa « réparation » et de sa « restauration » jugées urgentes, le pape ordonne qu'une décime entière sera perçue, pendant trois ans, sur tous les revenus ecclésiastiques, en les limites de la légation.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*[1] le lecteur trouvera le texte intégral du document publié par M. Duhamel avec un commentaire[2]. Notre savant collègue exprime le regret de ne point posséder la preuve que les désirs du pape furent réalisés. Plus heureux, nous pouvons affirmer que les travaux prescrits étaient en cours d'exécution dans les premières années du gouvernement de François de Clermont-Lodève[3].

*
* *

Maître Perrinet Socquet, lapicide[4], habitant d'Avignon, s'est chargé d'un important ouvrage : « promisit restaurare et reparare votam superiorem magne cappellanie[5]... ». Il promet de terminer, dans un délai de trois mois, la restauration de la voûte de la Grande Chapelle. Jean de la Salle, en sa qualité de *trésorier de la décime* imposée sur les revenus du clergé, lui versera 100 florins, sur lesquels une avance lui est consentie de 100 écus d'or au soleil, le jour de l'acte, lequel est passé dans la maison et le cabinet de travail de Jean de la Salle, par Jean Pelletier, notaire public, le 20 octobre 1516.

Entre autres acomptes, Perrinet touche 30 florins le 3 décembre[6]. Le solde de la somme convenue est versé 20 jours après, un mois environ avant le terme qui avait été assigné[7].

Il est regrettable qu'on ne nous fournisse aucune précision sur la nature des travaux. Nous serions curieux de savoir, pour ne

1. An. 1896, *Léon X et le Palais des Papes.*

2. La date « 1513 » du corps de l'acte doit être rectifiée par **1516.** — V. l'original : Arch. municip. d'Avignon, boîte 19.

3 Dès le début du pontificat de Léon X, il est question de réparations au palais apostolique. Nous possédons deux documents antérieurs à la bulle : un bref à l'évêque de Maguelonne (publié par M. Duhamel), du 10 mars 1514; une bulle aux officiaux de Avignon, Maguelonne et Uzès, antérieure de 3 jours à la précédente. Cette pièce nous a été communiquée obligeamment par M. Duhamel. — Arch. municip, Boîte 19, n° 13, coté N.

4. Pièces justificatives, I.

5. Pour *cappelle.*

6. P. justif., I[a].

7. P. justif., I[c].

Digitized by Google

citer qu'un exemple, si l'enduit de mortier, qui recouvre toute l'étendue des voûtes dans la nef Clémentine, fut appliqué à cette époque. Les admirateurs du palais se rangeront difficilement à l'opinion qui voit là une disposition originelle, due à Jean de Loubières.

***

La même année 1516 et le 27 du mois de novembre, « Hermangaudus de Fulcono », auditeur du Sacré Palais apostolique d'Avignon, au nom et place de Révérendissime Seigneur François de Clermont, cardinal et légat, donne à prix-fait à Philippe Garcin la réparation des vitraux de la Grande Chapelle supérieure, située près de la Tour de Trouillas[1]. Il s'agit ici de la Chapelle de Benoît XII, chapelle haute ou de Saint-Jean.

Toutes les fenêtres seront repassées, aussi bien celles de la chapelle pontificale que celles de la sacristie attenante, sans oublier l'*oculus* de chacune d'elles, « et etiam le O desuper ». Me Philippe déposera, lavera, essuiera et remettra en place les verrières anciennes. Il en fera de nouvelles décorées d'armoiries, à savoir : deux du pape régnant et trois du cardinal légat. L'ouvrage (fournitures à la charge de l'entrepreneur — sauf les fers) sera payé 20 livres tournois, et devra être terminé, au plus tard, le jour de la fête de Saint-Thomas apôtre, c'est-à-dire en trois semaines.

Philippe Garcin n'est pas pour nous un inconnu. Déjà, en 1514, il a travaillé à la confection de trois vitraux, placés assez vraisemblablement dans le palais apostolique, où la quittance est signée par lui, où l'argent lui est remis dans une chambre de l'office, « in picernaria », par maître André, gardien de la porte, sur l'ordre du vice-gérent, Antoine de Castro[2].

Dans l'édifice, dont il semble qu'il soit le fournisseur attitré, Philippe effectuera d'autres ouvrages de son art. Il est parfois qualifié *peintre*. C'est plus qu'un vitrier ; c'est un *verrier*.

La Chapelle pontificale du nord (salle actuelle des Archives départementales), plus tard, au XVIIe siècle, sera totalement abandonnée. L'état de ruine où elle se trouvait lorsque les chanoines de N.-D. des Doms furent autorisés à y construire une sacristie remontait-il à la période pontificale ? On l'a sup-

1. P. justif., II.
2. Fonds de Beaulieu 815, *Lumbardi*, fol. 236 v°.

Digitized by Google

posé, mais gratuitement[1]. Outre qu'il n'est pas démontré que le bâtiment ait été sérieusement endommagé par l'incendie qui dévora, sous Clément VII, le grand escalier du cloître et les corridors touchant la sacristie[2], nous avons fait remarquer que les toitures de la grande salle voûtée du palais vieux avaient été réparées sous Jean XXIII, donc au début du XV[e] siècle[3]. D'autre part, le prix-fait analysé ci-dessus nous apprend qu'elle est appelée encore « la Chapelle » dans le premier quart du XVI[e] siècle. Il est évident qu'on ne s'amuse pas à réparer les vitraux d'une salle dont les voûtes sont effondrées.

Concernant les réparations de cette période, nous ne connaissons d'autres documents à mentionner qu'une pièce relative à un différend qui paraît s'être élevé, à leur sujet, entre le légat et l'un des entrepreneurs. François de Clermont est tenu de payer 7 écus d'or au soleil à Isnard Bertolays, *gippier,* « pro certis reparationibus in palatio apostolico factis »[4].

Vingt ans après ou environ des travaux importants sont à effectuer, de nouveau, dans la Grande Chapelle de Clément VI. Cette fois il s'agit non plus de réparations à la voûte mais de la réfection de la toiture : réfection totale.

Existe-t-il un rapport entre ce travail, effectué en 1539, et les prescriptions de la bulle Léonine? Bien qu'on ait le droit de douter, nous avons tenu à analyser l'acte qui le concerne, pour la raison qu'il est conçu dans l'esprit du document pontifical de 1516 et que d'ailleurs il date d'une époque où la légation de François de Clermont durait encore[5].

Les entrepreneurs se nomment Jean Colombet et Ludovic Georges, fustiers, chargés spécialement de la charpente, et Isnard Bartholoni, gippier ou plâtrier, le même — très certainement — qu'Isnard Bertolosii ou Bertolays, dont nous avons déjà parlé. Pour l'ensemble de l'ouvrage, devant durer 4 mois, les trois associés auront à se partager 1100 livres tournois[6]. Le prix-

1. Duhamel, *Une visite au palais des Papes,* Montpellier, 1904, p. 44.

2. Ehrle, *Historia biblioth. Roman. Pontif.* p. 666. La forme employée par le savant auteur est dubitative en ce qui concerne la chapelle : « mense februarii 1392, in parte palatii Benedictini septentrionali, si non capella magna antiqua, certe deambulatoria ei contigua cum gradario igne sunt consumpta... »

3. *La Chapelle pontificale du nord,* etc .. Mém. de l'Acad. de Vaucluse, 1918.

4. P. justif., III. La quittance est du 4 sept. 1520.

5. P. justif., IV.

6. V. la convention passée entre les associés, pour la répartition de la somme. Les deux charpentiers, pour leur part, toucheront la moitié, plus 20 florins ; le surplus reviendra au plâtrier. — P. justif., IV[2].

Digitized by Google

fait est du 21 janvier. Il prévoit l'achèvement des travaux avant la fête de la Pentecôte.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre quelques données sont nécessaires que nous empruntons aux encyclopédies.

Qui dit « toiture » dit aussi : plancher en pente, dont le dallage ou carrelage est remplacé généralement par des *tuiles* imbriquées; dont les solives sont représentées par des *chevrons;* dont les poutres, portant chevrons et tuiles, sont parallèles à l'axe de l'édifice et s'appellent des *pannes.*

Quand la toiture est « à deux eaux » et d'une certaine longueur, pour la soutenir l'on dispose de distance en distance des « fermes », assemblages en forme de triangle, dont la base, horizontale, est formée par l'*entrait* ou tiran, et les côtés par les *arbalétriers.*

Grâce aux fermes — c'est là qu'il fallait en venir — la toiture, si elle ne peut éviter de « charger » les murs, du moins ne les « écarte » pas.

Les combles de la chapelle Clémentine avaient été, à l'origine, établies sur ce modèle classique : nous l'apprenons d'une façon détournée. Sous Urbain V, quand il s'agit de refaire la toiture incendiée, les ouvriers s'occupent — disent les textes — de mettre en place les nouveaux *tirans*[5]. Ce sont bien des pièces de charpente : « tirans fusteos ». Or le tiran suppose la ferme entière.

Nous connaissons la largeur du bâtiment de Clément VI : plus de 16 mètres. Les bois de cette longueur sont rares; ils doivent être amenés de loin. L'on comprendra qu'au XVI[e] siècle, par raison d'économie, l'on ait cherché à supprimer ces entraits.

Le prix-fait que nous examinons parle :

1° de « sommiers pendants » : ce sont les poutres inclinées que nous appelons *arbalétriers;*

2° de « sommiers à travers » : ce ne peut être que les *pannes* dont la direction est perpendiculaire à celles des précédents;

3° de « doublis » : c'est le nom donné aux chevrons dans le Comtat et la Provence.

Les entraits ou tirans ont disparu. Il ne reste de la ferme que les arbalétriers. Afin de soutenir ceux-ci, le maître d'œuvre a dressé — ou peut-être, simplement utilisé — un pilier de pierre, au droit de faîtage, sur les clefs de voûte des croisées de la

5. V. notre travail : *Le Grand Promenoir,* etc... Mémoires de l'Acad. de Vaucl. 1913.

Digitized by Google

chapelle. Outre ce pilier médian, des piliers latéraux étayent chaque poutre pendante, dans le milieu de sa longueur. Dispositions défectueuses, nous les retrouvons aujourd'hui, aggravées même : les arbalétriers sont, la plupart, en deux morceaux.

Ainsi tout le poids de l'immense toiture charge la voûte dont l'action sur le haut des murs tend à les éloigner de la verticale. La poussée qu'elle exerce, déjà énorme, a augmenté de ce fait dans une proportion que les ingénieurs ont sans doute calculée, mais qui ne paraît pas les avoir inquiétés outre mesure, car ils n'ont rien fait pour remédier à cet état de choses. Nous partagerons leur sécurité, non sans admirer cependant la robustesse du colosse. Elle lui a permis de ne se refuser à aucune expérience et de subir les fantaisies les plus invraisemblables, sans trop grand dommage jusqu'à cette heure[1].

La construction de la Mirande

La Mirande ayant eu un rôle important dans la vie politique de notre cité, il n'était pas inutile de rechercher où ce bâtiment se trouvait exactement situé. Nous avons déterminé son emplacement : aux confins du palais, dans le jardin bas, proche le quartier de la *Banasterie*. Nous avons montré sa façade en bordure de la rue actuelle du Vice-Légat[2].

Quelques points restaient obscurs, qui vont nous occuper présentement. Ils concernent ses origines.

1° *Le cardinal de Clermont est-il véritablement l'auteur de la Mirande? A-t-il fait les frais de sa construction?*

2° *En quelle année la Mirande fut-elle édifiée?*

Au début du XVI[e] siècle s'affirmaient dans tous les domaines des tendances nouvelles, dont l'art de bâtir en particulier subissait, vers 1520, l'influence déjà irrésistible. Que le gothique fût entièrement banni des conceptions de nos architectes, nous n'irons pas jusqu'à l'affirmer; le peu qui reste de l'escalier de la Mirande prouverait assez le contraire. Les profils anciens persistent — abâtardis — dans la mouluration, de style Louis XII,

1. M. Nodet, architecte des monuments historiques, chargé des restaurations, a jugé prudent de « chaîner », à l'angle *sud-ouest* du bâtiment.

2. V. mon travail : *Les appart. du Vice-légat au XVIII[e] siècle*, etc., Mém. de l'Acad. de Vaucl. 1915, chapitre de la Mirande.

Digitized by Google

autant que nous pouvons en juger. Pour les autres caractéristiques, nous sommes réduits aux hypothèses.

Dans quel but fut édifié ce nouveau corps de logis? Le besoin se faisait-il vraiment sentir d'ajouter une annexe aux bâtisses occupées jadis par la foule des dignitaires, des officiers, des familiers, des serviteurs de la Cour pontificale? Si ce n'est là qu'un caprice de grand seigneur, François de Clermont pour s'en excuser aurait pu alléguer d'illustres exemples, choisis parmi les princes de l'Eglise, ses contemporains, chez qui la manie de la construction sévissait, l'on pourrait dire : à l'état endémique.

D'ailleurs — nous le savons de source sûre — l'austérité n'était pas une des grandes vertus du cardinal. Le luxe et ses raffinements ne pouvaient manquer d'exercer sur lui un puissant attrait. Convenons que les appartements privés, construits au temps de nos papes, répondaient imparfaitement à l'idée qu'on se fait aujourd'hui du simple confort.

Tout riche et indépendant que nous avons lieu de le croire, les preuves manquent que notre gouverneur ait eu en vue, uniquement, de se bâtir une somptueuse résidence, au goût du jour. Peut-être songeait-il, plus encore, à la commodité de ses hôtes. En 1525 des appartements seront préparés dans le nouveau bâtiment pour recevoir la duchesse d'Alençon. C'est donc qu'il était « logeable », et que l'on aurait tort de s'imaginer la Mirande composée d'une façon exclusive de salles de réception, de chambres de parade.

Les documents s'expriment généralement ainsi : « in domo per dominum legatum constructa[1]. » Ces termes semblent témoigner que le légat la fit construire de ses deniers. Mais il est spécifié, quelque part ailleurs, que les conventions sont passées « au nom du légat et de la chambre apostolique[2] », ce qui donnerait à croire, au contraire, que Rome s'était engagée à partager la dépense. Je considère comme fort probable que, l'assentiment du nu-propriétaire une fois obtenu, l'usufruitier assuré de la jouissance sa vie durant s'est décidé, bien que sur le terrain d'autrui, à prendre tous les frais de la bâtisse à sa charge. La construction de la Mirande, à mon avis, ne saurait être comprise dans les travaux prévus et ordonnés par Léon X.

1. P. justif., V, VI, VIII.
2. P. justif., IX.

Digitized by Google

En octobre, en novembre 1518, le bâtiment est édifié « depuis peu ». Dans les documents ce n'est pas une mais plusieurs fois que l'on dit, vers cette date : « in domo *noviter* constructa »[1]. Comme il s'agit de travaux intérieurs, nous avons le droit d'inférer du mot « récemment » que le gros œuvre avait été commencé en 1517.

Les présomptions sont très fortes en faveur de ce millésime[2]. Je ne suis pas arrivé à découvrir le prix-fait de la grosse maçonnerie, malgré de longues recherches dans les archives notariales. Mes regrets sont d'autant plus vifs qu'il nous eût renseignés, outre le fait principal, sur une foule de détails à peine moins intéressants, tels que le nombre des étages, implicitement contenu, à la vérité, dans les expressions de « Mirande haute » et de « Mirande basse » que nous savons employées par la suite[3]. Notre conviction est entière que ces deux étages étaient établis sur rez-de-chaussée.

*
* *

Dans nos pièces justificatives sont réunis les prix-faits du *plâtrier,* du *menuisier,* du *serrurier,* du *vitrier,* et aussi de l'entrepreneur chargé d'édifier un escalier en vis contre le pignon du levant. Ce dernier travail pouvant être, avec juste raison, considéré comme partie du gros œuvre, nous nous occuperons de lui tout d'abord.

*
* *

En l'absence du cardinal-légat le doyen de Beaujeu, Jean de Guta, pronotaire apostolique, et Rigaud Trytre (ou Triator), viguier de Madame de Clermont, conviennent avec Barthélemy Lance, habitant et citoyen d'Avignon, du prix — et autres conditions — d'une vis extérieure qui semble n'avoir pas été prévue à l'origine[4].

1. P. justif., V, VI, IX.

2. Entre le 27 juin 1916, jour où fut signée la bulle et le 29 octobre 1918, première mention connue des travaux de la Mirande, l'intervalle est de 2 ans et 5 mois. Il parait peu probable que les travaux aient commencé dans les premiers six mois. D'autre part, nous ne saurions admettre qu'on ait mis moins d'un an à construire cet édifice d'importance et qu'on ait entrepris les travaux intérieurs sans donner au mortier le temps de sécher.

3. V. notamment, Arch. de Vaucl. BB, notaires 78, fol. 127-128 : « 1552... au pallaix apostolique et *salle haute* de la Mirande » ; et d'autre part, Fonds Pons 368, fol. 153 v° : « 1520 (?)... : in palacio apostolico et *aula bassa* Mirande ».

4. P. justif. V.

Digitized by Google

Etablie sur plan carré, elle deviendra bientôt octogonale, pour se continuer ainsi jusqu'à la plateforme terminale, laquelle sera crênelée.

Au rez-de-chaussée trois portes — sans doute à des niveaux un peu différents — s'ouvrent l'une sur la rue, l'autre dans le jardin, la troisième dans une pièce ou salle basse, appelée « le manjadour ». On compte, en outre, dans la même vis quatre portes desservant les étages et peut-être aussi la plateforme.

L'on prévoit que l'entrée sur la rue s'accompagnera d'une décoration dont nous croyons retrouver des vestiges : accolades, pinacles, écussons même, lesquels, suivant les termes du contrat, porteront les armes du pape régnant et du cardinal-légat.

Des fenêtres nombreuses, étroites, s'ouvrant toutes au même aplomb, éclaireront l'escalier : une à chaque révolution complète.

Les marches auront 1m50 de long. Elles nous paraissent être la reproduction de celles de la « vis » du Petit Palais, antérieure de 20 ans, commencée par l'évêque Alain de Coëtivy, terminée par Julien de la Rovère, et qui existe encore.

La hauteur totale nous resterait inconnue — et de la vis et par suite du corps de logis, — si les documents du XVIIIe siècle ne nous renseignaient indirectement [1].

L'escalier en spirale est bâti tout en pierre de taille, que l'on dit de l'épaisseur d'un « buget gros » à la base, et de l'épaisseur d'un « cayron » dans la partie supérieure, à compter — si je ne m'abuse — du linteau de la porte donnant sur la voie publique.

Le prix moyen convenu entre les parties est de 11 écus et demi pour chaque canne de hauteur.

*
* *

Le jour même qu'échoit cet ouvrage à maître Barthélemy sont attribués à Isnard Bertholosii les travaux de *plâtrerie* de la Mirande. Dans les minutes du notaire *G. Paulinerii,* nous voyons ledit Isnard acheter plusieurs centaines de sacs de plâtre, employés sans doute à cette besogne; car, après octobre et novembre 1518, il n'est plus fait de mention semblable dans

1. Nous savons que le sol est de la Mirande haute est de quelques marches au-dessous de *l'appartement noble.*

Digitized by Google

les actes du notaire, qui paraît s'occuper des transactions entre Isnard et ses fournisseurs, Jean Mazei, Martin de la Vigne, Jean Malient, etc.[1].

L'entreprise est importante. Il s'agit[2] :

1° de construire toutes les gaînes de cheminée, en briques, mortier et plâtre, à raison de 2 florins la canne carrée ;

2° d'établir une vis — sans doute intérieure — qui mènera, nous dit-on, au jardin. Elle sera payée (fournitures à la charge du prix-facteur, sauf les fers) 5 écus d'or au soleil, pour la canne — ou les deux mètres — de hauteur ;

3° de carreler tous les planchers en briques de « gresilhe », estimées — avec l'aire de plâtre qui les porte — 30 gros la canne carrée ;

4° de monter toutes les cloisons ou *mèjans,* en briques, plâtre et mortier, à raison de 14 gros la canne carrée ;

5° de faire les enduits sur les murs et séparations, à raison de 14 gros la canne carrée.

L'entrepreneur sera payé au jour le jour, suivant les besoins, du 2 novembre à la fin du mois.

Quelques détails sont à noter. — La vis paraît reposer sur une base de pierre : « incipiendo super bastimentum jam inceptum ». — La vis de plâtre suppose un bâtis de bois, et c'est peut-être à ce bâtis que fait allusion le texte suivant : « promiserunt apponi facere omne nemus necessarium pro dicta vite »[3]. — Cette vis est *intérieure ;* il est prévu en effet que les planchers seront crevés pour lui livrer passage : « teneatur rompere suis sumptibus, ubi vitis ascendet ».

Comme toujours les cloisons sont à pan de bois. Le cardinal est tenu de fournir les traverses et montants nécessaires : « infustari facere omnes mejanos ».

Quant aux gaînes de cheminée, elles font saillie sur les parois intérieures, car on se voit obligé pour leur livrer passage de percer les plafonds et la toiture : « rompi soleria, tectum, ubi transient dicti camini ».

1. Fonds Vincenti 1523, min. de *Paulinerii,* année 1518 : 19 oct., cent sacs (fol. 244) ; 21 oct., cent quatre (fol. 249 ; 9 nov., cent (fol. 265 ; 10 nov., cent (fol. 267 v°).

2. P. justif. VI.

3. Il est peu probable qu'il s'agisse d'échaffaudages.

Digitized by Google

***

Deux jours après, nouveau prix-fait (30 octobre 1518). Thomas Couture, « menuserius », reçoit la commande des sièges de la Mirande. Si je ne m'abuse, les conventions regardent seulement les bancs de la grande salle du haut, disposés le long des murs, « ad longum dicte aule », non munis d'accotoirs mais avec dossiers. Il est spécifié que ces derniers seront *à panneaux plans,* donc sans sculptures ni moulures saillantes. Dans ce prix-fait peut-être s'agit-il des bancs qu'au XVIII[e] siècle nous savons fixés au mur, tout autour de la salle des fêtes[1].

Suivant les probabilités de chêne ou de noyer, il faut supposer que le bois est de qualité supérieure et — comme l'on dit — du cœur de l'arbre et non de l'aubier, car Jean de Guta, trésorier du légat, s'est réservé de le fournir et exige que le menuisier n'en emploie pas d'autre : « teneatur facere de nemore proprio quod dabit dominus de Guta ».

***

Deux conventions restent à citer : les prix-faits de *vitrerie*[2] et de *serrurerie*[3]. Elles sont datées toutes deux du 2 novembre 1518. Leur objet est commun, à savoir : les fenêtres du nouveau bâtiment. Nous croyons utile de ne point les séparer.

J'avoue n'avoir pas une idée nette de ce qu'on entend par « croysières à resortiet ». Grandes fenêtres certainement, « magnarum croyseriarum », comme elles sont au nombre de *sept,* elles nous rappellent les grandes baies de la salle haute, dont on nous dira — beaucoup plus tard — que *trois* regardent au MIDI, *trois* au NORD et *une* à l'EST.

On les compare, ou plutôt on les oppose aux fenêtres du bas, celles-ci ayant la forme et les dimensions réduites des ouvertures éclairant les petites galeries — galeries qui sont établies sur la tête du rempart.

Nous chercherions inutilement à nous expliquer en quoi consistent au juste les ferrures que le « saralhier », Jean Perrin, doit exécuter au prix forfaitaire de sept florins par fenêtre.

Le verrier — l'inévitable Philippe Garcin — est payé, lui, en proportion de la surface. Suivant que les verrières seront « à ouvraige blanc » ou qu'elles seront ornées d'armoiries en

1. V. *Les appartements du Vice-Légat,* chap de la Mirande.
2. P. justif. VIII.
3. P. justif. IX.

Digitized by Google

couleurs, il touchera, pour chaque pan carré, dans le premier cas deux gros et demi, et dans le second trois sous.

Ici se pose la question de l'architecte. Nous nous contenterons de rappeler, à propos de Philippe Garcin, peintre et verrier, qu'il est l'auteur de l'exquise façade de l'église Saint-Pierre d'Avignon, façade qui date de 1512.....

Les armoiries du cardinal de Clermont

Bien qu'un auteur du début du XVII[e] siècle, Valladier[1], ait déclaré que la nouvelle bâtisse « gasta les beaux vergiers du pape », je ne puis m'empêcher de regretter la disparition de la Mirande

Les dévastations qui sont le fait des hommes nous sont le plus intolérables. Dans l'un des étages hauts de la tour de Trouillas, les maçons ont martelé, durant le siècle dernier, le seul écusson qui attestait encore le séjour de Julien de la Rovère au palais apostolique[2]. Aucun vestige des armoiries de Georges d'Armagnac ne subsiste sur les murs de la chapelle Clémentine, qu'il avait très soigneusement réparée et, à sa manière, embellie.

Que le sort ait pu se montrer plus clément pour le cardinal de Clermont, je ne le croyais pas jusqu'à ces derniers temps[3].

Or, à l'entrée même du Palais, sur les voûtes gothiques que nous devons à Clément VI s'étalent des « grisailles » plus récentes. En des points symétriques l'on y remarque, huit fois reproduites, des armoiries encadrées d'attributs cardinalices. J'avais cru pouvoir les attribuer à Philippe-Antoine Gualteri, vice-légat en 1696, nommé cardinal à l'expiration de son mandat. Si — me disais-je — ces armoiries eussent été antérieures à 1664, Angelo Canini qui explorait méthodiquement l'édifice à cette époque n'aurait pas manqué de les relever, comme il mentionna nombre d'autres moins importantes[4].

Mon erreur se serait prolongée si le hasard ne m'avait fait rencontrer des armoiries identiques datant du XVI[e] siècle. Un ouvrage notamment, imprimé à Avignon en 1525, les porte au

1. *Le Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant*, in-4°, Bramereau, 1600, Avignon (Bibl. d'Avignon, 4258).

2. V. la fin de mon travail. *Nicolas Rienzi*, Mém. de l'Acad. de Vaucl. 1911.

3. La façade *sud* ou principale de la Mirande paraît avoir été entièrement démolie par le Génie militaire en 1802 ou 1803. V. le dernier chapitre de mon étude : *Les appartements du Vice-Légat*, etc.

4. E. Müntz, *Histoire des arts dans la ville d'Avignon*.

Digitized by Google

verso du premier feuillet. En regard, sur la page qui suit, se lit la dédicace : « Au cardinal François de Clermont-Lodève, légat d'Avignon[1] ».

Je ne m'attarderai pas à décrire l'écu découpé en tête de cheval, les « fasces » au nombre de six, le chapeau de forme caractérisée qui le surmonte, etc... Il suffira de rapprocher la figure empruntée au livre et celle du monument pour juger de leur ressemblance[2].

Dans les écussons de la voûte manque l'élément du chef — *l'hermine* — effacé par le temps. Mais il s'agit dans les deux cas du même personnage.

En bonne place, sur la clef de voûte de la deuxième croisée d'ogives fut fixée, aux temps anciens, un disque de bois où sont peintes en couleur les armes d'un Médicis surmontées des clefs de Saint-Pierre. Ces armes, d'ailleurs, sont répétées dans la grisaille même, toujours suivant l'axe du passage.

Une seule hypothèse est admissible. Des deux personnages, le pape est Léon X, le cardinal est François de Clermont-Lodève. Sans pêcher contre la vraisemblance, nous supposerons que la décoration de l'entrée du palais était destinée à commémorer les réparations importantes ordonnées par le grand pape de la Renaissance, et les travaux menés parallèlement dans le palais apostolique par le cardinal-légat qui fut à Avignon son unique représentant.

Dr COLOMBE.

1. Bibl. d'Avignon, 25.725 Ce sont des éléments de la langue grecque ; l'auteur est un certain « Sanctes Pagninus, Lucensis, ordinis Predicatorum ».

2. V. la planche jointe à ce travail. Les armoiries de Clermont-Lodève se blasonnent ainsi : *Fascé d'or et de gueules de 6 pièces, au chef d'hermine* ».

Digitized by Google

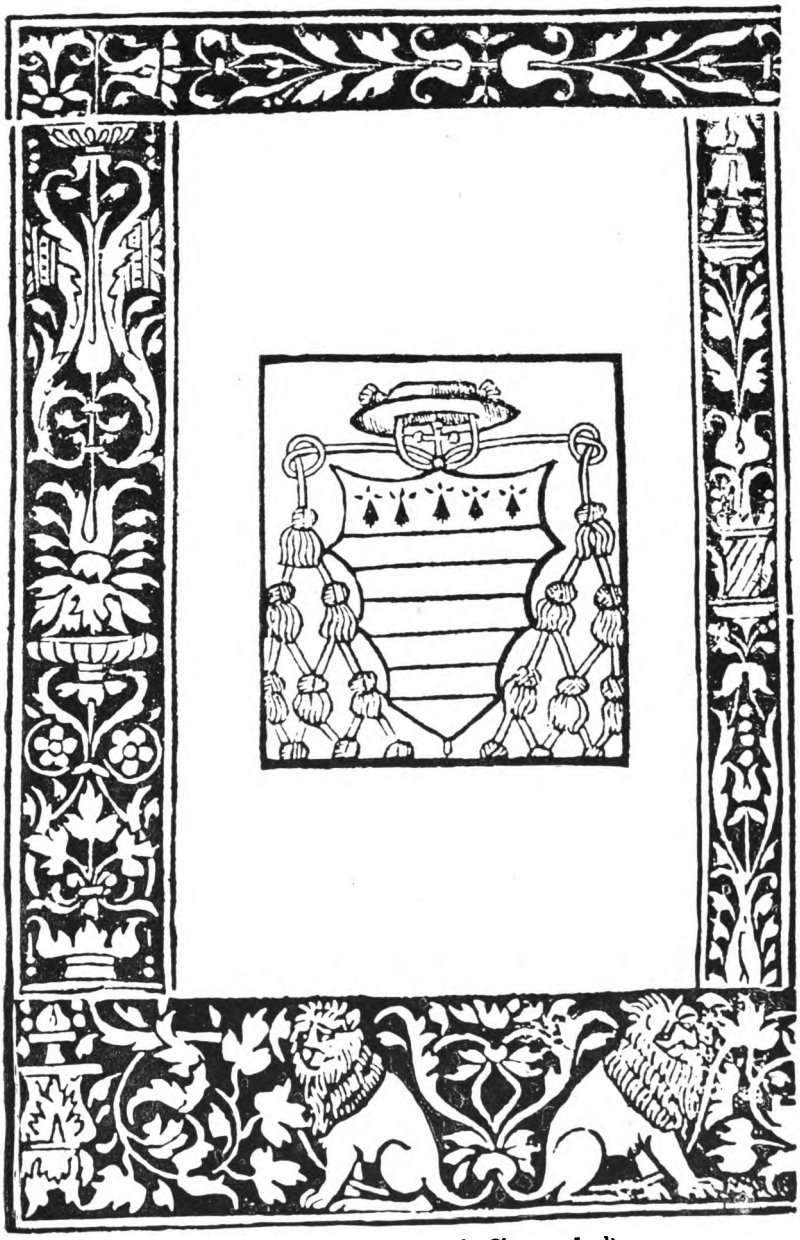

Armoiries du cardinal François de Clermont-Lodève

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES [1]

I

(Grande Chapelle Clémentine. — 20 Octobre 1516)

Eadem die XX[a] mensis octobris (1516) magister Perrinetus Soquet lapicida diocesis Cameracensis, habitator Avinionensis, ex una, et nobilis vir Johannes de la Sala civis et habitator Avinionensis, thesaurarius decime nuper super clero imposite, vice et nomine Reverendissimi in Christo Patris et domini, domini cardinalis et legati Avinionensis, et pro quo in hac parte ipse Johannes de la Sala, nomine suo proprio et privato forten fecit et facit, et omnia et singulo adimplere promisit, ex altera, partibus; gratis per se et suos etc .. de et super reparatione sen edifficio faciendo in palacio apostolico Avinionensi, simul, vicissim et ad invicem, legitimis stipulationibus hinc inde intervenientibus, convenerunt et appunctuaverunt in modum et formam sequentes :

Primo quod dictus magister Perrinetus teneatur et debeat, prout ipse promisit et solemniter convenit, restaurare et reparare bene et sufficienter, ad declarationem expertorum, votam superiorem magne capelanie[2] dicti palacii apostolici hinc ad et per totum mensem januarii proxime venientis, omnibus sumptibus et expensis ipsius magistri Perrineti.

Item plus convenerunt quod pro opere predicto ut supra construendo et omnibus rebus dicto opere necessariis providendis per dictum magistrum Perrinetum dictus Reverendissimus dominus legatus teneatur et debeat; pro [quo] dictus nobilis Johannes de la Sala, thesaurarius, nomine suo proprio et privato promisit etc... solvere... eidem magistro Perrineto sommam centum florenorum monete currentis in Avinione, videlicet nunc et de presente duodecim scutos auri regios cum sole, et incontinenter, dicto opere perfecto, restam dictorum florenorum centum.

Et quamquidem sommam duodecim scutorum prefactus magister Perrinetus recognovit et confessus fuit habuisse et realiter recepisse prout re vera ibidem, coram me notario et testibus infrascriptis realiter... habuit et recepit per manus dicti « de la Sale », presentis, tradentis et deliberantis in tot scutis auri in auro similibus, reali et continua numeratione intervenientis... De quibus, etc. .

Actum Avinione, in domo habitationis dicti « de la Sale », in scriptorio,

1. Tous les documents ci-après sont tirés des Archives de Vaucluse, série BB, Notaires.

2. Pour capelle.

Digitized by Google

presentibus Petro de Sarrachano, capitaneo portal's Sancti Lazari Avinionensis, et Petro Anthoard de Insula Venayssini etc .. [1]

I[2]

(Grande Chapelle Clémentine. — 23 Décembre 1516)

Eadem die XXIII mensis decembris (1516), magister Perrinetus Soquet, lapidicida, recognovit se... realiter recepisse a... domino cardinali et legato Avinionensi, licet absenti, .. et per manus nobilis Johannis « de la Sale »... sommam florenorum viginti novem cum dimidio... et hoc pro resta... florenorum centum...; in quibus dictus « de la Sale » est efficaciter eidem magistro Perrineto obligatus pro precio reparationis volte auditorii palacii apostolici Avinionensis... De quibus etc...

Actum Avinione in apotheca scribatus mei notarii, presentibus magistro Stephano Jordani notario, diocesis Thaurinensis, et Petro Valaderii de Sadone, diocesis Avinionensis, habitatore Avinionensi, etc. . [2]

I[3]

(Grande Chapelle Clémentine. — 3 Décembre 1516)

Eadem die tercia mensis decembris (1516), magister Perrinetus Soquet, lapicida... recognovit... se... realiter recepisse a... domino Francesco cardinali et legato Avinionensi, licet absenti,... et per manus nobilis viri Johannis « de la Sale »... thesaurarii decime papalis... sommam florenorum triginta... in diminutionem florenorum centum eidem magistro Perrineto promissorum... pro reparatione volte magni auditorii palatii apostolici Avinionensis, constanti nota sumpta per me notarium... De quibus, etc...

Actum Avinione in domo habitationis dicti « de la Sale », in scriptorio, presentibus magistro Matheo Rigaudi, notario de Avinione, habitatore loci de Montepessulano, et Petro Anthoard, habitatore loci Insule Venayssini, diocesis Cavallicensis, etc.... [3]

II

(Grande Chapelle Bénédictine. — 27 Novembre 1516)

Mercatum certarum verreriarum palacii apostolici Avinionensis.

Anno quo supra (1516) et die XXVII[a] novembris, Reverendus Pater dominus Hermengaudus de Fulcono, decretorum doctor, archidiaconus ecclesie Nemau-

1. Fonds Martin 912. Notes brèves de *Johannes Pelleterii.*
2. Fonds Martin 912. — *Johannes Pelleterii.*
3. Fonds Martin 912.

Digitized by Google

sensis et auditor sacri palacii apostolici Avinionensis, gratis etc..., vice et nomine Reverendissimi domini nostri Francisci de Claromonte, cardinalis et legati Avinionensis, dedit ad faciendum sive « a près fach » discreto viro magistro Philipo Garcini, verrerio habitatore Avinionensi, ibidem presenti et acceptanti, videlicet omnes et quascumque verrerias fenestrarum lapidearum existentium et constructarum in dicto sacro palacio apostolico et magna capella superiore prope turrim de Trolhassio et sacristia illi propinqua et contigua, et etiam le O desuper, antiquasque verrerias inibi existentes levandum, descendendum, lavandum, tergendum, mundandum, reparandum, plombandum, reponendum, et ubi opus fuerit faciendum cum quinque armis, duas videlicet Sanctissimi domini nostri Pape, et tres memorati Reverendissimi domini cardinalis et legati, prout jamdictus Philipus Garcini ita facere, necnon de omnibus aliis necessariis, excepto ferro in dictis fenestris necessario, providere suis propriis sumptibus et expensis, et illas factas, clarifficatas et reparatas bene et decenter prout decet reddere et complere, hinc ad festum beati Thome apostoli proxime futurum, promisit et convenit.

Et hoc pro precio viginti librarum turronensium solvendarum, videlicet hodie per totam diem octo libras similes, et restantes duodecim in fine dicti operis completi.

Quasquidem etc... Ilujusmodi autem etc...

Actum Avinione in domo habitationis Reverendissimi domini domini Artus Bureau, utriusque juris doctoris, abbatis ecclesie Bitterensis et gubernatoris Avinionensis, et aula superiori ejusdem, presentibus eodem Reverendissimo gubernatore, necnon Marando Nicolay cursore et Johanne de Bry, clerico diocesis Bituracensis, memorati Reverendissimi domini gubernatoris servitore, testibus, etc... [1]

III

(. . . . . — 4 SEPTEMBRE 1550)

Quictancia pro R. P. fratre Vitalii Guimbaudi, ministro ordinis Sançte Trinitatis Avinionensis, ut privata persona.

Die quarta mensis predicti septembris (1520), in mei notarii... discretus vir Ysnardus Bertolays, gipperius de Avinione, gratis... confessus fuit... recepisse a supradicto fratre... videlicet tres scutos auri regis cum signo solis cum dimidio, in deductionem majoris summe septem scutorum similium in quibus frater minister condemnatus extitit, ut dixit, per R. P. et dominum Anthonium de Castro vicegerentem Avinionensem, pro certis causis in actis dicte curie vicegerentie contentis et quos idem pater minister, de mandato Reverendissimi... domini Francisci de Claromonte... legati Avinionensis, eidem magistro Ysnardo, pro certis reparationibus in palacio apostolico factis, respondet, ut dixerunt, coram me notario et testibus, etc...

De quibus quidem tribus scutis cum dimidio, in deductionem dictorum septem scutorum, dictus Ysnardus Bertolays fuit contentus... Quictavit, etc...

Actum Avinione in apotheca domus habitationis mei notarii infrascripti,

1. Fonds Vincenti. — *Johannes Baroli*, 1516. (Communiqué par le Dr Pansier).

Digitized by Google

ibidem presentibus Gabriele Druyni juniore, mercatore, et Claudio Doberii, peyssonerio, habitatoribus Avinionensibus, testibus... [1]

IV

(Grande Chapelle Clémentine. — 21 Janvier 1539)

Precium factum pro Reverendissimo domino cardinali et legato Avinionensi.

Anno quo supra (1539) et die vicesima prima mensis Januarii, in mei notarii etc... constituti magnificus vir Franciscus de Nureten et..., magistri domus Reverendissimi Francisci de Claromonte, miseratione divina episcopi Tusculani et Sancte Romane ecclesie cardinalis et legati Avinionensis, gratis, etc... dederunt et concesserunt ad precium factum discretis viris magistris Ysnardo Bartholoni, gipserio, Johanni Colombet et Ludovico Georgii, fusteriis, habitatoribus Avinionis ibidem presentibus, etc... ad coperiendam magnam audientiam predicti palacii apostolici Avinionensis et alia infrascripta cum et sub pactis et conditionibus infrascriptis...

Et primo dictis nominibus invicem convenerunt, etc...

Dicti fusterii tenebuntur et debebunt facere copertorium super magnam ecclesiam Audientie et providere de omnibus fustailhiis propterea necessariis.

Item tenebuntur ponere bonos et sufficientes « soumers » pendentes super pillaria et etiam ponere alios « soumers à travers per pourtar loudit couvert » et ponere « de soubsbarbes » super dictos « soumers », qui portabunt copertorium « de doublis » bonos et sufficientes.

Item tenebuntur ponere « les doublis » bonos et sufficientes ad rationem quinque pro qualibet canna.

Item « l'esclape » quod ponent dicti fusterii in dicto copertorio sit bona et sufficiens ad dictum et cognitionem expertorum.

Item quod nemora sive ligna antiqua dicti copertorii qui reperientur bona et sufficientia remittentur in dicto copertorio, brutia non.

Item et quod dictum copertorium non planabitur nec fuilhabitur nec jungetur, dum tamen postes jungantur unus alter.

Item quod prefatus Reverendissimus dominus cardinalis et legatus sive prefatus magnificus dominus magister domus facient tenere quittos ipsos fusterios erga gabellam intratarum presentis civitatis Avinionis, pro nemoribus necessariis pro faciendo copertorio intrandis in predicta civitate Avinionis.

Item tenebuntur dicti fusterii providere de premissis ac premissa facere eorum propriis sumptibus et expensis.

Item tenebitur dictus gypserius facere dictum copertorium super dictam magnam audientiam super aliud copertum jam factum per dictos fusterios et supra bardare suis propriis sumptibus et expensis, et propterea providere de tegulis, calce et arena, pro premissis necessariis.

Item tenebitur dictus gypserius portare sive portari facere etiam suis sumptibus ferram et « brésil » necessarios ad faciendum pentam sive « lou pendent » supra bardatum.

1. Fonds de Beaulieu 795, fol. 239 v°. Notes brèves de *Stephanus Jordani*.

Digitized by Google

Item tenebitur facere dictum copertum bene et sufficienter suis propriis sumptibus prout suprà.

Item tenebuntur prefati magistri domus... facere tenere quittum et liberum dictum fusterium [1] de et pro intrata et gabella presentis civitatis Avinionensis, ad causam tegulorum, calcis et arene, necessariorum pro dicto coperto.

Item similiter tenebuntur predicti fusterii ac gipserius fieri facere eorum sumptibus pillaria necessaria ad substinendum dictum copertum; item similiter refici facere et reparare dictum bardatum et gorgas factas de longo « de l'allée » versùs meridiem.

Item tenebuntur reparare deambulatorium sive « corradour » dicte togule (sic) versùs audientiam et foramina nemorum versùs cynaderam (?) et unam partem muri que respicit versùs viridarium.

Item poterunt ipsi fusterii et gipserius capere lapides necessarias pro premissis infrà dictum palatium, si ibidem reperiantur, pro dictis « gorgues »; et si ibidem reperiri non possint, tenebuntur eidem fusterii et gipserius providere et emere eorum [2] propriis sumptibus.

Que omnia premissa superdicti magistri Ysnardus Bertholoni, Johannes Colombet et Ludovicus Georgii, et quilibet ipsorum respective, promiserunt et convenerunt facere, adimplere et perficere modo et forma premissis, hinc ad festum Pentecostes proxime futurum.

Et pro premissis omnibus et singulis, tenebuntur et debebunt jamdicti magnifici magistri domus, jamdictis nominibus,... solvere prelibatis Ysnardo Bartholoni, Johanni Columbet et Ludovico Georgii prout... promiserunt, videlicet summam mille et centum librarum turonensium, videlicet nunc et de presenti centum scutos auri regios solis in deductionem predictarum, et quinquagenta scutos auri similes hinc ad diem sabbati proxime futuri, et residuum prout erit necesse, durante dicto opere... Pro quibus...

Actum Avinioni in dicto palacio apostolico, in Miranda ejusdem, presentibus ibidem R. D. Petro de Bisqueriis, episcopo Nicepolensi, et nobili Marquioto Trivalherii, mercatore, habitatoribus Avinion. testibus. [3]

IV

(Grande Chapelle Clémentine. — 26 Janvier 1539)

Declaratio et promissio facta inter... magistros Ysnardum Bertholoni ex una et Johannem Colombet et Ludovicum Georgii fusterios partibus ex alia.

Anno et die predictis constitute hinc inde partes... voluerunt et declaraverunt... de dicto precio et summa mille et centum librarum turonensium habendarum per ipsas partes ad causam dicti precii facti, etc...

Johannes Columbet et Ludovicus Georgii fusterii haberint et habere deberint et pro eis premissis que, ut suprà declaratum, facere tenentur in dicto palacio apostolico, videlicet mediatem dicte summe mille et centum librarum turonensium, et ultra eamdem medietatem viginti florenos monete currentis in Avinione.

1. Évidemment pour *gipserium*.
2. Pour *suis*.
3. Fonds Pons 1206. Notes brèves de *Ludovicus Gauterii*. An. 1539, fol. 32 et suiv.

Digitized by Google

Residuum autem dicte sume quod supererit, premissis defalcatis, habeat et habere debeat prefatus magister Ysnardus Bartholoni pro eis ad que tenetur ad causam dicti precii facti ..

Actum Avinione, etc... [1]

V

(MIRANDE. — 29 OCTOBRE 1518)

Prefactum pro discreto viro magistro Bartholomeo Lance, lathomo, cive et habitatore Avinionensi.

Anno quo supra (1518) et die... (29 oct.)... magister Bartholomeus... promisit et convenit Reverendissimo in Christo patre domino... Francisco de Claromonte, legato Avinionensi, licet absenti, nobilibus et Reverendo patre Johanne de Guta, Sancte Sedis apostolice prothonotario, decano Bellijoci, et Rigaudo Trytre, viguerio generose domine de Claromonte ibidem presentibus et pro eodem Reverendissimo domino legato stipulantibus, etc... in palacio apostolico Avinionensi, et in domo noviter constructa per prefatum Reverendissimum legatum, appellata « Lamirande », construere et edificare bene et sufficienter sequentia :

Primo, facere vitem in angulo domus « de la Mirande », a parte solis ortus, bonam et sufficientem, illamque bene et sufficienter ut tali operi decet fundare. Que quidem vitis capiet in quadratura usque ad primam portam intrate, ubi dictus magister Bartholomeus Lance tenebitur facere tres portas : primam veniendo de carreria qua intrabitur in dicta vite, « ancolure » et pinhonos una cum armis Sanctissimi domini Pape et Reverendissimi domini legati; aliam ab alio latere, ad intrandum viridarium; et aliam ad accedendum ad aulam bassam sive « manjadour »;

Et edificare dictam vitem de grossis bogetis usque ad primam portam, et residuum dicte vitis uno bogeto de cayronis, ad octo palmos [2];

Et facere marchias dicte vitis longitudinis infrà opus sex palmorum cum dimidio, et de duodecim marchis pro singula canna, illamque ascendere altitudinis qua placuerit Reverendissimo domino.

Et fuit de pacto quod in summitate dicte vitis dictus magister Bartholomeus Lance tenebitur et debebit, prout promisit, ipsam vitem bardare et merletare pro deffensa a parte civitatis;

Item quod ipse magister Bartholomeus tenebitur in qualibet « retour » vitis facere fenestras.

Item quod ipse magister Bartholomeus tenebitur et debebit, prout promisit, providere de lapidibus, calce, arena, et omnibus aliis necessariis ad faciendum ipsam vitem, in quantum concernet ad massoneriam et ad opus lapideum.

Item fuit de pacto quod dictus magister Bartholomeus tenebitur et debeat facere in eadem vite quatuor alias portas, scilicet in quolibet stagio unam portam; et quod lapides, quas franget ad faciendum dictas portas, sint ipsius magistri Bartholomei;

1. Fonds Pons 1206. Fol. 34.
2. Sans doute pour *pannos*, pans ou côtés.

Digitized by Google

Item quod dictus magister Bartholomeus teneatur dictum opus incipere die secunda proximi mensis novembris, et continuare donec fuerit vitis completa, illamque reddere factam et completam hinc ad carnisprevium proxime futurum.

Item fuit de pacto quod dictum opus debeat mensurari a fundamentis dicte vitis usque ad summitatem ad longum « du meneau » sive « pilier », et hoc pretio inter eos convento undecim scutorum cum dimidio auri regiorum cum sole, pro qualibet canna altitudinis; que quidem undecim scuta cum dimidio solis, pro qualibet canna, prefati dominus decanus et Rigaudus, nomine prefati Reverendissimi domini, solvere promiserunt dicto magistro Bartholomeo vel suis, etc... de die in diem secundum quod egebit, etc...

Actum Avinioni, in dicto palacio apostolico et in camera dicti domini decani, presentibus ibidem nobilibus et providis viris Christoforo de Prato, subviguerio Capistoriensi, Jocobo Loquesini Lucenensi, capitaneo predicti palacii, Johanne Aran, calsaterio, et Gaspardo de Chevanes, pellipario,.. testibus. [1]

VI

(Mirande. — 29 Octobre 1518)

Prefactum pro discreto viro magistro Ysnardo Bertelosii, gipperio, cive et habitatore Avinionensi.

Anno a nativitate domini millesimo quingentesimo octavo et die vicesima nona mensis octobris, in mei notarii, etc... personaliter constitutus discretus vir magister Ysnardus Bertolosii gipperius, etc... promisit et convenit Reverendissimo in Christo patre... domino Francesco de Claromonte, legato Avinionensi, licet absenti, nobilibus et Reverendo patre domino Johanne de Guta, Sancti Sedis apostolice prothonotario, decano Bellijoci, et Rigaudo Trytre, viguerio generose domine de Claromonte, ibidem presentibus et pro eodem Reverendissimo domino legato stipulantibus, etc..., in palacio apostolico Avinionensi et in domo noviter constructa per prefatum Reverendissimum dominum legatum, appellata « la Mirande », construere et edificare bene et sufficienter :

Et primo omnes caminos sive « cheminées » necessarios in eodem opere, et quas facere voluerit in dicta domo « de la Mirande », construere de bono et sufficienti gippo, matonis et morterio, pretio duorum florenorum monete currentis in Avinione pro qualibet canna quadrata dicti operis;

Item plus unam vitem sive « vizete » in dicta domo « de la Mirande » qua descendetur ad viridarium, lactitudinis prout est inchoacta, et altitudinis qua placuerit eidem Reverendissimo domino; et providere de gippo et manifactura suis sumptibus et expensis; ac induere sive « enduyre » totam dictam vitem, tam intus quam extrà, de gippo et morterio et carronare ipsam vitem bene et sufficienter, pretio quinque scutorum auri regiorum cum signo solis, pro qualibet canna altitudinis dicte vitis;

Item plus facere omnia soleria totiùs edificii novi de gippo et matonis

1. Fonds Vincenti 1523, fol. 257 v° et suiv. — Minutes de *G. Paulinerii.*

Digitized by Google

« de gresilhe » suprà gippum, et providere de necessariis, pretio triginta grossorum pro qualibet canna quadrata;

Item plus facere et construere bene et decenter, prout suprà, omnes mejanos necessarios in dicto bastimento, et providere de gippo, matonis, morterio et manu, pretio quatuordecim grossorum pro qualibet canna;

Item plus facere bene et debite omnes « anduyt » necessarios in dicto edifficio, cum gippo et morterio bonis et sufficientibus, pretio sex grossorum monete jamdicte pro qualibet canna;

Et incipere opus predictum die secunda mensis novembris proxime futuri et reddere factum per totum dictum mensem novembris; et hoc pretiis superiùs descriptis. Que pretia prefati Reverendissimi domini solvere promiserunt dicto magistro Ysnardo de die in diem secundum quod faciet dictum opus et indigebit pro illo faciendo.

Et fuit de pacto inter dictos... quod prefatus Reverendissimus dominus tenebitur et debebit... providere de ferratura, clavibus et incastris necessariis in dictis caminis, et facere rompi soleria, tectum, ubi transient dicti camini.

Item plus fuit de pacto quod dictus magister teneatur et debeat, prout promisit, rompere seu rompi facere suis propriis sumptibus et expensis, ubi vitis predicta abcendet, et illam vitem ducere de octo palmis, incipiendo super bastimentum jam inceptum.

Et incipiet cannare in prima marcha gippi quam faciet novam in super, « a cane de bou », unius palmi latitudinis.

Item plus fuit de pacto quod dictus Reverendissimus dominus tenebitur et debebit, prout dictus de Guta [et] Trytre promiserunt, apponi facere omne nemus necessarium apponi pro dicta vite.

Item plus fuit de pacto quod prefatus magister Ysnardus possit et valeat omnes lapides quas rompet in dicto opere et alias lapides quas reperiet per palatium etiam et massacos ponere in dicto opere.

Item plus fuit de pacto quod prefatus Reverendissimus dominus tenebitur et debebit infustari facere suis sumptibus et expensis omnes mejanos quos voluerit in dicto opere facere... Pro quibus, etc...

Actum Avinione in dicto palacio et in camera prefati decani, presentibus ibidem nobilibus et providis viris Jacobo Loquesini, Lucenensis, capitaneo predicti palacii Avinionensis, Johanne Aran, calsaterio, et Bartholomeo Lance, lathomo, civibus et habitatoribus Avinionensibus, testibus... [1]

VII

(Mirande. — 31 Octobre 1518)

Die ultima octobris (1518), qua die celebrabatur commemoratio Omnium Sanctorum seu deffunctorum, in mei notarii, etc... Reverendus pater dominus de Guta, Reverendissimi domini Avinionensis legati thesaurarius, decanus Bellijoci, qui gratis... dedit ad prefachium seu faciendum Thomassio Coture, menuserio Avinionensi presenti, videlicet in aula palacii Avinionensi vocata

1. Fonds Vincenti 1523, fol. 256. Minutes de *Paulinerii*.

Digitized by Google

« à Lamiranda », scanna in dicta aula necessaria, vulgo dicta « bans à la doulcière », « panneaulx à montant plans », ad longum dicte aule, ubi fuerit necessarium, precio triginta trium solidorum regiorum seu grossorum auri Avinionensium solvendorum, dictis cum pactis sequentibus :

Videlicet, quod dictus dominus de Guta teneatur providere dicto Coture de nemore necessario ad faciendum dicta scanna. Item et quod dictus Coture teneatur illa facere de nemore proprio quod dabit illi dictus dominus de Guta. Item et quod teneatur illa facere per totum presentem mensem novembris, in quo sumus... De quibus, etc...

Actum Avinione, in palacio apostolico et camera dicti domini de Guta, presentibus ibidem venerabili et probo viris, domino Albaro de Bellomonte et Marcellino Garnerii, servitore dicti palacii, habitatoribus Avinionensibus, testibus... [1]

VIII

(Mirande. — 2 Novembre 1518)

Datio ad precium factum.

Anno quo suprà et die secunda novembris (1518), in mei notarii, etc... nobilis Raymundus Triatoris, viguerius de Sancto Gervaysio, familiaris Reverendissimi... domini Francisci de Claromonte, cardinalis et legati Avinionensis, etc... dedit ad precium factum honorabili viro magistro Philippo Garcini, vitrerio, cive Avinionensi, presenti, etc .. ad faciendum... omnes vitrinas magne aule nunc de novo edificate in palatio apostolico Avinionensi seu facte edificari per dictum Reverendum dominum legatum, que appellatur « la Miranda », que sunt numero septem ad « croyssières » fenestre et quotquot erunt et hoc pretio trium solidorum pro singulo palmo ubi erunt arma et duorum grossornm cum dimidio ubi non erunt arma, sive « à ouvraige blanc », solvendorum nunc et in diminutionem duodecim scutorum auri regis quos confessus fuit habuisse, etc... Quictavit, etc...

Residuum ad quod ascendet de die in diem [solvetur] usquequo opus erit perfectum. Et promisit dictus magister Philippus facere et refficere bene et debite et de bonis vitris et bene plombatis, et effecisse opus per totum istum mensem novembris, et dictus dominus viguerius solvere ut suprà...

Actum Avinioni, in apotheca scriptorii mei notarii, presentibus magistro Bartholomeo Lance, lathomo, et magistro Johanne Perrini, saralherio, habitatoribus Avinionensibus, testibus. [2]

IX

(Mirande. — 2 Novembre 1518)

Datio ad precium factum fer amentorum.

Anno et die retroscriptis (2 nov. 1518), in mei notarii, etc... nobilis

1. Fonds de Beaulieu 802. *Carolus Larderii.*
2. Fonds Pons 111. — Minutes d'*Aliberti.*

Digitized by Google

Reymundus Triatoris, viguerius de Sancto Gervayssio et familiaris Reverendissimi... domini Francisci de Claromonte, cardinalis et legati Avinionensis, etc... nomine... domini et legati et camere apostolice in Avinione, dedit ad precium factum ferramenta necessària ad fenestras aule nunc de novo costructe in magno palacio apostolico Avinionensi, appellate « la Mirande », sub pactis sequentibus, videlicet magistro Johanni Perrini, seralherio, civi Avinionensi, presenti et stipulanti, etc...

Primo fuit de pacto quod teneatur dictus magister Joannes Perrini, seralherius, ut promisit, facere omnia ferramenta necessaria ad omnes fenestras dicte magne aule noviter construcle, scilicet ferramenta vitrinarum et magnarum croyseriarum « à resortiet », aliàs bene et debite ac juxta sortem que meruit, et fenestras bassas juxtà formam illarum parvarum galeriarum, et fecisse totum opus necessarium hinc ad et per totum presentem mensem.

Item et quod teneatur et debeat dictus dominus Reymundus Triatoris... solvere, etc..., ad rationem septem florenorum pro qualibet « croysière » integra, scilicet, nunc octo scuta solis...que ipse magister Johannes Perrini confessus est habuisse... ; residuum ad quod ascendet promisit solvere durante tempore sicut fietur opus...

Actum Avinione, .. presentibus magistris Filippo Garcini, vitrerio, et Bartholomeo Lance, lapiscida, habitatoribus Avinionensibus, testibus...[1]

1. Fonds Pons III. *Aliberti.*

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 Janvier 1922. — Présidence de M. Joseph GIRARD, président

Présents : Mesdames de Flandreysy, Jacquemin, Leydet, Joué-Pastret Rachet, MM. Bœuf, Boissin, Gaston Bonnet, Julien Bonnet, E. Capeau, Dr Colombe, Dabry, Dampeine, Dauvergne, J. Didiée, Dontenwille, Gap, Dr Guignot, Huot-Sordot, Illy, Labrue, Marcel, Mouzin, Poinet, Dr Pansier, Dr Remy-Roux, colonel Schaeffer, de Speyr, H. Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre est lu et adopté ; puis, à l'occasion de la nouvelle année, M. le Président adresse à tous ses vœux de santé et de bonheur ; il souhaite, en même temps à l'Académie, la prospérité et la vitalité dont elle a besoin pour accomplir ses destinées Il proclame l'admission de MM. Vincent Laugier et François Sauton, présentés à la dernière séance.

On procède ensuite aux élections pour le renouvellement du bureau et M. le Président a la joie d'en proclamer presque aussitôt le résultat :

M. J.-B. Ripert, *Président ;*

MM. Honoré Vernet et Maurice Barber, *Vice-Présidents ;*

M. Joseph Didiée, *Secrétaire Général ;*

MM. Michel Jouve, Alexandre Poirson et Henri Dontenwille, *Présidents de Section ;*

M. l'abbé J. Sautel, *Secrétaire ;*

M. Emile Poinet, *Trésorier ;*

M. Adrien Marcel, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Après les félicitations et les vœux de M. le Président, M. le Dr Pansier nous décrit les *Mœurs des Étudiants d'Avignon.* Ces collégiens, nourris et instruits avec les revenus des fondations créées à la fin du Moyen-Age, avaient une vie très libre et fort gaie, si nous en croyons Antoine d'Aréna, qui écrivait au début du XVIe siècle.

Or, vers le milieu du siècle suivant, le vice-légat voulut mettre un peu d'ordre dans ces petites républiques et donna à l'Université d'Avignon un statut plus régulier. Ce ne fut pas sans peine ; aussi les actes d'indiscipline des étudiants, leur vie scandaleuse amenèrent des répressions et surtout la suppression des bénéfices. Voilà pourquoi le nombre des élèves diminua peu à peu au Collège du Roure et de Saint-Nicolas-d'Annecy jusqu'à leur suppression complète au XVIIIe siècle, et lorsque la Révolution proclama la déchéance de l'Université, il y avait longtemps qu'elle n'existait plus en fait.

Digitized by Google

M Joseph Didiée étudie ensuite « *L'or des Ruines* », de M. Emile Ripert : après avoir résumé succinctement l'action de ce roman, notre confrère présente son appréciation basée sur le tempérament particulier du romancier-poète : il analyse les descriptions, les caractères ainsi que les sentiments et en fait ressortir les beautés en même temps que les faiblesses.

Séance du 2 Février 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président

Présents : Mademoiselle Jacquemin ; Mesdames de Flandreysy et Leydet ; MM. Dr Azémar, Bœuf, Boissin, Dr Colombe, Joseph Didiée, Dontenwille, Fabre-Fages, Huot-Sordot, Illy, Marcel, Mouzin, Palun, Poinet, Poirson, Dr Remy-Roux, abbé Sautel, de Speyr, Honoré Vernet, etc.

Au début de la séance, M. Joseph Girard fait ses adieux à l'Académie : il dit la sagesse des statuts, qui par ces changements périodiques permettent à toutes les personnalités de se faire jour et donnent ainsi à notre Société une vie toujours nouvelle. Puis il rappelle tous les talents de M. J. B. Ripert, qui présidera en artiste aux destinées de l'Académie ; il souhaite la bienvenue à tous les membres du Bureau, et cède la place à M. J.-B. Ripert.

Notre nouveau président raconte alors ses craintes et ses hésitations, célèbre en passant les bienfaits de la musique, adresse les adieux de l'Académie à M. Huot-Sardot qui abandonne le bureau ainsi qu'à M. Joseph Girard, qui n'a cessé pendant quinze ans de prodiguer son dévoûment à notre Société ; il dit enfin toute sa satisfaction et son réconfort en citant les collaborateurs qui lui ont été donnés.

C'est alors que le procès-verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté et que sont déclarés admis comme membres titulaires, MM. Pierre Carlo Vian et Raoul Combe, présentés à la dernière séance. Ensuite sont présentés : M. le Dr Henrt Michel-Béchet, par MM. le Dr Colombe, J. Didiée et J.-B. Ripert ; M. Paul Chauvin, par MM. Gap, Dr Laval et Manivet ; M. le Comte Robert du Tertre, par M. le Dr Vincenti, Jean Aubanel et J.-B. Ripert.

M. le Président invite les Membres de l'Académie à donner leur adhésion au 55 Congrès des Sociétés Savantes qui aura lieu à Marseille du 18 au 22 Avril prochain, puis il dépose sur le bureau les derniers poèmes de Madame Gallo-Borel et donne la parole à M. le Dr Colombe pour son mémoire sur les « *Constructions du Cardinal-Légat François de Clermont-Lodève* » : Notre collègue énumère les réparations faites par ce dernier au Palais des Papes, aux chapelles de St-Jean, au faîtage de la chapelle Clémentine, etc., il étudie la construction de la Mirande qu'il attribue à l'illustre Légat et recherche enfin toutes les traces de décorations ou d'ornementations, exécutées sous ses ordres.

Monsieur Huot-Sordot nous fait ensuite part de ses « *Impressions d'Italie* » : Il décrit la Côte d'Azur, la Rivière italienne, et s'attarde à Gènes dont il admire la vie intense et le grouillement actif; par l'Apennin, il gagne Milan, dont les Musées et la Cathédrale retiennent ses pas et son enthousiasme ; enfin, c'est Venise, ses canaux, ses ponts, ses rues, ses gondoles, ses palais, sa cathédrale. — M. le président adresse toute notre reconnaissance à notre voyageur, et nomme en fin de séance, à la Commission de vérification des comptes, MM. le Colonel Schaeffer, Illy et Mouzin, qui présenteront leur rapport à la prochaine réunion mensuelle.

Séance du 9 Mars 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Madame Gallo-Borel, Madame Grenier-Dromart, Mademoiselle Rachet, MM. Boissin, M. le général Breton, Capeau, Chauvin, Combes, J. Didiée, H. Fabre,

Digitized by Google

Gap, Girard, Huot-Sordot, Illy, Jouve, Marcel, Mouzin, abbé Sautel, colonel Schæffer de Speyr, Honoré Vernet, Vian, etc.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu et adopté : puis, M. le Président communique l'invitation qu'il a reçue de l'Université de Padoue à l'occasion du 7e centenaire de sa fondation du 14 au 17 mai prochain.

Il proclame ensuite l'admission de MM. le Dr H. Michel-Béchet, Paul Chauvin, comte Robert du Tertre, présentés à la dernière séance et fait de nouvelles présentations :

MM. Jules Moreau, par MM. Palun, Jouve, Girard, — Henri Tallavignes, par M. le chanoine Aurouze, Fernand Rieu et J.-B. Ripert, — Imbert, archiviste du département, par MM. Duhamel, Girard, Hyacinthe Chobaut.

M. Adrien Marcel lit ensuite son mémoire sur « *Molière à Avignon* » : Après avoir raconté les differentes vicissitudes de la troupe de Molière, il nous fait assister à son arrivée à Avignon en 1654 : quelques généralités sur les jeux de Paume nous amènent à celui qui dut servir aux illustres comédiens ; il appartenait à Nicolas Mignard. Un premier passage en 1654 n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire et les mémoires du temps, mais sur le second, qui date de novembre 1657, nous avons plus de détails : Molière y rencontra Nicolas Mignard, Daniel Erbouillet ainsi que Pierre Mignard et il y donna probablement ses des deux grands succès : l'*Etourdi* et le *Dépit Amoureux*; il quitta Avignon en mai 1658 pour Grenoble, d'où il alla se fixer définitivement à Paris. En terminant, notre érudit collègue souhaite qu'à l'occasion du centenaire de la naissance de Molière une plaque commémorative soit placée sur la maison de Nicolas Mignard, au n° 22 de la rue Bouquerie. Après les remerciements de M. le Président, l'Académie, sur ses instances, prend en considération le vœu de M. Marcel et demande qu'il soit présenté à la municipalité.

Madame Grenier-Dromart donne ensuite le prologue de son poème en cours de publication, qui a pour théâtre Martigues et qui chantera la gloire ainsi que la beauté de cette Venise provençale.

M. le Président cède alors la parole à M. Pierre Boissin, qui raconte une des dernières visites qu'il fit à Henri Fabre, l'entomologiste de Sérignan ; la description de l' « harmas », la maison du modeste savant, la simplicité de ses mœurs, etc, tiennent tour à tour notre attention en éveil.

Séance du 6 Avril 1922. — Présidence de M. J.-B. Ripert, président.

Présents : Mesdames Leydet et la comtesse d'Adhémar, Mesdemoiselles Jacquemin et Rachet ; MM. Bœuf, le général Breton, Bruneau, Converset, Dontenwille, Fabre, Gap, Huot-Sordot, Illy, Marcel, Mouzin, Poinet, Dr Remy-Roux, abbé Sautel, colonel Schaeffer, du Tertre, chanoine Trouillet, etc.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu et adopté. Sont proclamés admis comme membres de l'Académie, MM. Jules Maureau, Tallavignes et Imbert.

M. le Président dépose sur le bureau de notre Société un volume de vers de Madame Gallo-Borel : « *L'Age Heureux* » qu'il remercie vivement. Il fait ensuite part du décès de M. Henri Dabry, avocat à Avignon et adresse les condoléances de l'Académie à la famille du défunt. Enfin, il raconte la cérémonie d'inauguration de l'école des Beaux-Arts, à laquelle il avait été invité officiellement : il nous dit sa joie de voir les bonnes traditions se continuer dans la ville d'Avignon et réserver ainsi à notre pays de nouvelles pleiades d'artistes.

A ce moment, M. H. Dontenwille, professeur au Lycée, commence son étude sur les *Démocrates Allemands et les Séparatistes rhénans*. Il décrit en premier lieu, l'état

Digitized by Google

d'âme des Allemands après la défaite, leurs sentiments de haine et de vengeance leur acrimonie, leur tendance à reprendre les positions d'avant-guerre : leurs journaux, leurs conférences, leurs films cinématographiques, leurs lettres même en font foi. Aussi devons-nous, ajoute notre confrère, faciliter de notre mieux la tâche des quelques amis que nous avons en Allemagne, ces démocrates allemands et ces hommes du Rhin, qui ont tout fait jusqu'à maintenant pour entraver l'organisation de la revanche, et peuvent seuls établir sur notre frontière un puissant état-tampon, capable d'amortir les chocs inévitables.

M. le Président remercie notre collègue de ses travaux si personnels et si documentés puis il passe la parole à M. l'abbé Sautel, qui expose les résultats des recherches sur *la Scène du Théâtre Romain de Vaison*. En effet, son emplacement a été minutieusement deblayé et elle apparaît aujourd'hui avec tous les détails de son organisation, de sa décoration et de son développement. Ces fouilles ont confirmé toute une série d'hypothèses, basées sur de simples analogies et donnent au monument son véritable caractère.

En fin de séance, M. le colonel Schaeffer présente le rapport de la Commission des comptes et en quelques phrases bien senties, il donne complète décharge à M. Emile Poinet et le félicite de son dévouement et de sa persévérance.

Séance du Jeudi 11 Mai 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames d'Adhemard, Gund ; Mademoiselle Jacquemin ; MM. Ed. Capeau, général Breton, Gap, imbert, Dr Michel-Béchet, Poinet, Dr Remy-Roux, J.-B. Ripert, Sauton, colonel Schaeffer, Viau et J. Didiée. M. l'abbé Sautel, secrétaire, excusé.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté. Sont présentés : M. Gustave Ramette, professeur au Collège St-Joseph, par MM. Joseph Didiée, abbé Sautel et J.-B. Ripert ; M. Dosse, directeur de l'exploitation des tramways électriques d'Avignon, par MM. J.-B. Ripert, Dr Chobaut et Jh Didiée.

M. le Président dépose sur le bureau le volume II de l'ouvrage : ***Les Artistes décorateurs du bois***, avec préface, par M. Adrien Marcel. Il adresse des félicitations à nos collègues qui ont été appelés à faire partie du nouveau bureau de l'Ecole palatine : M. le Dr Remy-Roux, en qualité de Président, MM. Dontenwille et le chanoine Trouillet, comme Vice-Président et Secrétaire général adjoint. Enfin il relate que notre Société a été représentée au Congrès de « Rhodania » à Nîmes, par M. l'abbé Sautel et M. Michel Jouve, et au « Congrès des Sociétés savantes », qui s'est tenu à Marseille, par MM. Labande, Duprat et l'abbé Sautel.

M. Joseph Didiée présente une étude bibliographique concernant les récents ouvrages publiés par les membres de l'Académie, savoir : « ***Vouloir vivre*** », un fort volume de sociologie pratique, où sont étudiés les maux qui rendent la vie difficile, et indiqués les moyens de la rendre plus heureuse, par M. Charles Heyraud, — *L'Age heureux* et *l'Eternel mystère*, deux volumes de poésie, par Madame Gallo-Borel, — *Vaison et ses monuments*, un élégant et précieux opuscule, par M. l'abbé J. Sautel, et enfin un *Guide d'Orange et de ses environs*, d'une valeur très appréciable, par M. Camille Brechet.

M. François Sauton donne lecture de cinq sonnets extraits d'un volume de poésies qu'il prépare.

Enfin, M. J.-B. Ripert, communique son mémoire sur Armand de Pontmartin, mélomane. Le grand critique était un passionné de musique et ses souvenirs abondent en anecdotes sur les maîtres, avec qui il était lié. Ce n'était pas un professionnel, mais un amateur. M. J.-B. Ripert fait, à cette occasion, le portrait de l'amateur d'au-

Digitized by Google

trefois, et le compare au snob actuel, en accompagnant son exposé de considérations générales sur la musique et la façon de l'apprécier.

Séance du Jeudi 1er Juin 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, Président.

Présents : Madame Gund ; MM. Julien Bonnet, Bruneau, Ed. Capeau, Dauvergne, Dontenwille, A. Gilles, Huot-Sordot, Imbert, Jouve, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, Poinet, Ramette, J.-B. Ripert, H. Vernet et Joseph Didiée. M. l'abbé Joseph Sautel, excusé.

Le procès-verbal de la séance du 11 Mai est lu et adopté. M. le Président rend hommage aux membres de l'Académie décédés pendant le mois de mai : M. Bienvenu Roux qui fut un poète d'inspiration abondante et facile, se plaisant aux tours de force de la rime ; et M. Léopold Duhamel qui a accompli une très longue carrière d'archiviste départemental, au cours de laquelle il a publié de nombreux travaux, dont beaucoup de revues ont bénéficié. M Duhamel fut, à l'origine, secrétaire général de l'Académie de Vaucluse. M. le Président adresse aux familles des défunts, des condoléances sincères ; mais il exprime des sentiments qui partent d'un cœur ému, en relatant le décès du lieutenant Pierre Breton, fils du général de division Breton, membre actif de notre compagnie, tombé à l'âge de 22 ans, au champ d'honneur du Maroc : l'Académie s'associe sympathiquement à ce deuil poignant.

Après les condoléances, les compliments : M. le Président félicite MM. Honoré Vernet et Alexandre Poirson, membres du bureau, ainsi que M. Maurice Verdet-Kléber, membre de notre Société, qui viennent tous les trois d'être nommés Conseillers du commerce extérieur de la France.

M. le Président proclame ensuitel'admission de M. Gustave Ramette, professeur, et de M. Dosse, directeur de l'exploitation des tramways électriques d'Avignon, présentés à la dernière séance. Sont présentés : M. le Dr Gabriel Goubert, à Avignon, par MM. le Dr Remy-Roux, René Dauvergne et J.-B. Ripert ; M. Jean Buffières, industriel, à Orange, par MM. Michel Jouve, Adolphe Jullien et Honoré Vernet. Enfin, M. le Président annonce que le regretté M. Duhamel a fait don à l'Académie, de la Grande Encyclopédie : il formule des remerciements à la famille du défunt.

M. Alexis Mouzin donne lecture d'une étude sur Madame Justine Favart, actrice et femme de lettres. Née à Avignon en 1727, celle qu'on appela Madame Pardine, se maria à 18 ans, avec Favart, directeur de l'Opéra-Comique. Elle devint une brillante étoile de ce théâtre et collabora à quelques unes des pièces de son mari, qui était un auteur fécond. Elle mourut à 45 ans, ayant fait et mis en musique, elle même, sa propre épitaphe.

M. Gustave Ramette présente une étude sur les *Ligures dans le Midi*. Recourant aux textes, l'auteur démontre que l'incertitude plane encore sur cette question, mais que, sans doute, les peuplades ligures que l'on a, à tort, confondues avec les *Ligues*, n'avaient pas l'importance qu'on leur a attribuée jusqu'ici, et on ne sera fixé que lorsqu'on aura pu déterminer la ligne de démarcation entre les *Ligues* et les *Ligures*

Séance du Jeudi 6 Juillet 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président

Présents : Madame de Flandreysy, Mademoiselle Jacquemin ; MM. Barber, Baudoin, Boch, Bœuf, Boissin, Julien Bonnet, Léon Bonnet, Bruneau, de Camaret, René Dauvergne, Dosse, Gap, Huot-Sordot, Michel Jouve, de Loye, Adrien Mareel, Dr Michel-

Digitized by Google

Béchet, Alexis Mouzin, A. Palun, Ramette, Dr Remy-Roux, Saint-Martin, chanoine Trouillet, H. Vernet et J. Didiée. M. l'abbé Sautel, secrétaire, excusé.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et adopté. M. le Président rend hommage à la mémoire de deux membres décédés dans le courant du mois : M. Raynold, bibliophile, ancien greffier du Tribunal, ancien bibliothécaire de Carpentras, et M. Duriau, entreposeur de tabacs. Il adresse aux familles les condoléances de l'Académie.

Sont proclamés membres de l'Académie : M. le Dr Goubert et M. Buffières, présentés à la dernière séance. Est présenté, M. Louis Sautel, docteur en droit, par MM. Michel Jouve, Joseph Girard et Joseph Didiée.

M. le Président annonce que la cérémonie d'apposition de la plaque commémorative rappelant que Molière a donné la comédie dans l'immeuble de la rue Bouquerie, n° 22, aura lieu le 14 juillet, à 10 heures du matin. Il invite les membres qui le désireraient à se joindre au bureau de l'Académie.

L'ordre du jour est abordé. M. Adrien Marcel donne lecture d'une étude, qu'on retrouvera dans nos *Mémoires*, relative au séjour dans notre ville de la secte des Illuminés, vers la fin du XVIII siècle. Il s'est attaché à découvrir les maisons occupées par les principaux d'entre eux. Dom Pernety habitait l'Hôtel de la Bastide, 16, place des Trois-Pilats ; le comte polonais Grabianka, une maison de la rue Colombe; le baron de Corberon, la maison rue Joseph-Vernet, 36, et le marquis de Montpézat, la maison nos 4 et 6 de la rue de Taulignan.

Après lui, M. Jean Saint-Martin raconte la vie trop brève d'un de ses condisciples: Lucien Pamard, neveu du maire-député Paul Pamard. C'était une intelligence d'élite M. Saint-Martin donne lecture de quelques poésies, pleines de talent, du jeune auteur; il y ajoute les vers qu'il composa lui-même à l'occasion de cette mort prématurée qui fut très douloureuse à sa grande amitié.

M. J.-B. Ripert termine la séance par un hommage à Saint-Saëns, dont il fait ressortir les qualités géniales et qu'il a lavé du double reproche de froideur et d'inaptitude, par défaillance de la foi, à la musique religieuse.

Digitized by Google

Les Quatre Maisons des Illuminés d'Avignon

En 1906, M. le baron de Vissac donna communication à l'Académie de Vaucluse d'une étude sur *Dom Pernety et les Illuminés d'Avignon*. Je n'ai pas l'intention de reprendre ce travail; j'en laisse le soin à ceux qui se préoccupent encore des spéculations de la cabale, de l'occultisme et de la théosophie. Mon but est simplement de fixer, en quelques notes brèves mais précises, certains points que mon regretté prédécesseur n'a fait qu'effleurer. Il s'est, en effet, beaucoup plus attaché à donner une idée des doctrines de ces Illuminés, qu'à marquer rigoureusement l'époque où leur secte fut établie dans notre ville et à déterminer le milieu où agirent ses initiateurs. C'est une très mince contribution que je vais apporter à un très mince évènement; mais je suis de l'avis de ces naturalistes qui, le microscope en main, sont persuadés qu'un infiniment petit, examiné de près, peut être aussi intéressant qu'un infiniment grand. En tout cas, il est toujours bon d'apporter un peu de lumière dans les recoins obscurs de l'histoire et de mettre en leur juste valeur les faits qui ne sont qu'insuffisamment ou mal connus. Les Illuminés d'Avignon ne constituèrent qu'un groupe assez restreint et assez étroit, un microcosme d'hallucinés, dont l'existence a été très éphémère et l'influence très limitée. Ce groupe ne paraît pas avoir eu des doctrines spécialement originales, et celles qu'il préconisa ne furent guère qu'un écho des idées de Swedenborg et des idées de Saint-Martin; mais je ne tenterai pas de débrouiller l'écheveau des subtilités qui séparent ou rapprochent ces deux écoles d'un théurgisme aussi compliqué que peu intelligible, au moins pour moi.

C'est un certain médecin nommé La Richardière qui, le

Digitized by Google

21 juin 1784, débarqua à Avignon pour y jeter les premières semences de l'Illuminisme. Il tâta d'abord le terrain et, le trouvant sans doute favorable, il résolut de s'adjoindre un collaborateur en propagande. Comme il apprit que Dom Pernety, qu'il connaissait de réputation, se trouvait alors à Valence, il se rendit dans cette ville, au mois d'octobre suivant, pour s'aboucher avec lui. Or, en ce même mois d'octobre, au moment où La Richardière partait pour Valence, un autre Illuminé arrivait à Avignon; celui-ci était connu sous le pseudonyme de Brumore et s'appelait véritablement Philibert de Morveau; c'était le frère d'un célèbre chimiste, Guyton de Morveau, qui devait devenir membre du Comité de Salut public et directeur de l'Ecole polytechnique.

En janvier 1785, le médecin retourna de Valence avec une lettre de Pernety pour Brumore; il la remit à celui-ci le 10 février, et cette rencontre fut pour tous deux une occasion de de nouer des relations qui devînrent encore plus suivies lorsque, peu après, D. Pernety lui-même abandonna Valence pour venir, avec le staroste Grabianka, prêcher la bonne parole dans la cité des papes. Ces quatre hommes, La Richardière, Brumore, Pernety et Grabianka, furent donc les quatre fondateurs de cette secte qui devait prendre son nom de la ville où ils l'instaurèrent[1]. Deux de ces personnages disparurent dès le premier acte : j'ignore la destinée de La Richardière; quant à Brumore, il sortit d'Avignon le 30 mai 1785, c'est-à-dire sept mois après son arrivée, et se rendit à Rome, où une fluxion de poitrine l'emporta le 28 février de l'année suivante[2]. Il ne restait donc comme protagonistes que Pernety et Grabianka, auxquels vint s'adjoindre, dans la même année, un ardent partisan, le marquis de Montpezat.

Pernety, reconnu comme pontife de la nouvelle église, eut la malencontreuse idée d'en transporter le culte près de Bédarrides, dans la propriété du Thabor que le marquis de Vaucrose mit à sa disposition. Tout alla d'abord à peu près bien et, en 1787, le nombre des affiliés s'éleva à une centaine[3]. Mais ensuite le staroste Grabianka, à qui l'éloignement du pontife laissait les

1. Bibliothèque d'Avignon, ms. 3090, p. 64, 147 et 149.

2. Id., ibid., p. 140. — Je citerai de lui : *Emanuel Swedenbourg. Traité curieux des charmes de l'Amour conjugal dans ce monde et dans l'autre. Traduit du latin par M. de Brumore.* Berlin et Basle, Becker, 1784, in-12.

3. Id., ms. 2829, fol 440 v°.

Digitized by Google

coudées franches, s'émancipa au point de provoquer une sorte de schisme en répandant ostensiblement les doctrines de Saint-Martin, tandis que Pernety à Bédarrides et Montpezat à Avignon combattaient sous le drapeau swedenborgien. Ce duel ne fit pas grand bruit; ce fut un peu la lutte du vibrion et du volvoce dans une goutte d'eau. En 1790 parut le baron de Corberon. Ce renfort fut à peu près inutile; car la Révolution venait d'éclater, et elle balaya les Illuminés d'Avignon comme une multitude d'autres institutions tant publiques que secrètes. Dans des temps moins troublés, la secte essaya de se reconstituer; mais, n'ayant pu parvenir à rassembler en 1804 que six ou sept adhérents, elle s'éteignit sans bruit.

Le règne de l'Illuminisme dans notre ville fut donc de six années à peine. Dans ce court laps de temps, où demeurèrent, où vécurent les principaux acteurs de cette comédie qui faillit, comme on le verra, se terminer en drame? C'est ce que je me propose de faire connaître.

I. — DOM PERNETY

A tout seigneur tout honneur. Commençons donc par Pernety. Ce ne fut pas le premier venu. Il était fort instruit; mais si son intelligence était assez grande, elle était très mal équilibrée. Il n'avait aucune méthode dans les idées et son cerveau bouillonnant était parfaitement apte à recueillir toutes les fumées de ce puits de l'abîme dont parle l'Apocalypse. Né à Roanne en Forez, le 13 février 1716, Antoine-Joseph Pernety entra dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, accompagna Bougainville aux îles Malouines en qualité d'aumônier, jeta le froc aux orties et se réfugia en Prusse, où Frédéric II le nomma conservateur de la bibliothèque de Berlin et académicien. Il s'occupa beaucoup en ce pays d'alchimie et de pierre philosophale, et s'initia aux rêveries occultistes du suédois Swedenborg; en 1779, à Berlin même, il créa un noyau d'adeptes dont firent partie un bon nombre de Prussiens et de Polonais, auxquels se joignirent quelques Français.

Frédéric n'aimait point les songe-creux. Les manigances de Pernety lui déplurent fort, et l'ex-bénédictin dut, en novembre 1783, abandonner les rives de la Sprée pour rentrer en France. Il se retira à Valence, chez un de ses frères qui y était receveur des fermes, et c'est là que nous avons vu La Richar-

Digitized by Google

dière venir le prendre pour l'entraîner à Avignon. Il demeura peu de temps dans cette ville, puisqu'il transporta à Bédarrides le temple de l'Illuminisme; mais il y devait revenir dans les premières années de la Révolution. Avant de raconter l'épisode qui fut le dernier de sa vie agitée, je demanderai à ceux qui me lisent de vouloir bien s'arrêter un moment avec moi devant une grande et assez belle habitation qui porte le numéro 16 de la place des Trois-Pilats.

Cette maison, qu'on appelle couramment l'hôtel de La Bastide, doit être plus légitimement appelée l'hôtel de Gasqui. — La façade se développe sur l'un des côtés de la place, entre la rue de la Sorguette et une impasse sans dénomination; elle compte un rez-de-chaussée et deux étages. La partie centrale de cette façade forme un ensemble décoratif encadré, de bas en haut, par deux chaînes de bossages et couronné d'un fronton triangulaire. Au rez de-chaussée, la porte d'entrée, également à bossages, est surplombée par un mince entablement que soutiennent deux consoles terminées en chute de feuillages, entablement qui était, sans doute, destiné à recevoir l'appui en fer forgé de la fenêtre immédiatement au-dessus. Sur l'un et l'autre côté de la porte d'entrée s'ouvre une fenêtre à archivolte cintrée. Chacun des des deux étages est ajouré de trois fenêtres semblables à celles du rez-de-chaussée, sauf la baie médiane du premier qu'on voit surmontée d'une grande coquille. Le fronton terminal a son tympan occupé, au centre, par une espèce de vase posé sur un socle et remplaçant les armoiries qui, à l'ordinaire, trouvaient leur place en cet endroit. On pourrait reprocher à ce vase et à son socle d'être un peu trop ornementés; ils sont accostés de deux oiseaux chimériques et accompagnés de lourdes guirlandes de fleurs et de fruits remplissant, à droite et à gauche, les angles aigus du tympan. La façade est complétée, de part et d'autre et à chaque étage, par une fenêtre de même caractère que les autres et placée entre la chaîne de bossages du motif central et une autre chaîne de bossages s'élevant à l'extrémité même de la dite façade. De sorte qu'au total, il y a une porte et quatre fenêtres au rez-de-chaussée, cinq fenêtres au premier et cinq au second. — Quant à la façade postérieure donnant sur un petit jardin, elle ne présente aucune décoration particulière.

Avant que cet hôtel fût bâti, il existait sur son emplacement une maison avec jardin qui appartenait en 1676 à Paul Dumas et fut acquise, six ans après, par François Ricard. Ce François

Digitized by Google

Ricard, qui était un bourgeois du Thor, eut pour héritier ses deux fils, Jean-Jacques et Joseph-François, et ceux-ci cédèrent l'immeuble, le 3 février 1706, à noble Joseph Gasqui, docteur ès-droits et avocat. Cette qualification de « noble » ou « noble homme » n'impliquait pas toujours, pour le nom propre auquel elle était jointe, la reconnaissance d'une extraction aristocratique, et je dois dire que, dans les textes contemporains, le nom de Joseph Gasqui n'est pas précédé de la particule caractéristique; toutefois, la famille devait avoir le droit de la porter puisqu'elle avait des armes, lesquelles ont été recueillies par l'abbé de Massilian : « Ecartelé en sautoir de gueules et d'or, à deux fleurs de lis et deux roses de l'un et l'autre »[1].

En 1732, la veuve de Joseph Gasqui, Françoise de Rouil, et leur fils, Vincent-Xavier Gasqui, également docteur ès-droits et avocat, étaient propriétaires de la maison de la place des Trois-Pilats[2]. C'est Vincent-Xavier qui fit démolir cette ancienne maison et édifier l'hôtel moderne. J'aurais voulu indiquer la date exacte de la construction; mais en l'absence d'un prix-fait qui m'aurait fait connaître le nom du maçon et peut-être aussi celui de l'architecte, j'ai été obligé de chercher ailleurs une date au moins approximative, et cette date approximative je crois bien l'avoir trouvée. Il y avait autrefois dans Avignon une grande quantité d'arcs jetés au travers des rues; les uns provenaient des anciennes portes qui se déplaçaient au fur et à mesure que la ville s'agrandissait et laissaient derrière elles ces témoins de leurs emplacements successifs; les autres avaient été bâtis tout simplement pour relier deux immeubles situés vis-à-vis l'un de l'autre sur la même voie publique. L'un de ces arcs s'appuyait contre la maison qui nous intéresse. Or, dans sa délibération du 16 mars 1744, le Conseil de Ville décida de le faire abattre; et le texte du compte-rendu dit expressément que cet arc s'adossait « à la maison de M. de Gasquy, *dont la façade vient d'être rebâtie* »[3]. Ainsi, c'est entre 1732, époque à laquelle Vincent-Xavier hérita de son père, et 1744, époque à laquelle la démolition de l'arc fut votée, mais très certainement beaucoup plus près de ce dernier millésime que du premier, vers 1740 au plus tôt à mon avis, que remonte la construction de l'hôtel.

1. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2393, fol. 291.

2. Archives de Vaucluse, H. *Célestins d'Avignon*, 34, fol. 17 v° et 239 v°. — Archives hospitalières d'Avignon, *Aumône de l'Epicerie*, E. 19, fol. 103.

3. Archives d'Avignon, BB. *Délibérations du Conseil de Ville*, 1743-1748, fol. 14

Digitized by Google

A la mort de Vincent-Xavier[1], l'immeuble passa à son fils Joseph-François-Régis, et celui-ci y reçut, pendant la période révolutionnaire, un hôte dont le passage dans cette maison a été ignoré de tous les historiens : je veux parler de Dom Pernety. J'ai dit que la Révolution avait dispersé les Illuminés. Pernety dut fermer les portes du temple du Thabor; il quitta Bédarrides et se réfugia à Avignon. Mal lui en prit; car il y fut arrêté au mois d'octobre 1793. Les temps étaient durs pour les théosophes : Pernety arrêté, Corberon arrêté : Saint-Martin arrêté...; les autres durent prudemment se terrer. Que serait-il advenu de l'ex-bénédictin sans l'intervention d'un représentant du peuple, François Poultier, qui avait été envoyé dans le Midi pour organiser le département de Vaucluse? Poultier prit fait et cause pour Pernety et écrivit, le 7e jour de la 3e décade du premier mois de l'an II (18 octobre 1793), au Comité de Salut public : « C'est un savant qui a demeuré longtemps en Prusse, avec la permission du gouvernement. » Il n'avait été arrêté qu'à regret par la municipalité, et le représentant, ayant conscience qu'il avait de la bonne conduite et de l'innocence, réclamait son élargissement[2]. Cet élargissement fut accordé, et, un peu plus tard, Pernety obtint même une pension de l'Etat. C'est probablement alors qu'il prit domicile chez le citoyen Gasqui.

Maintenant, ouvrez les dictionnaires d'histoire, les encyclopédies, les recueils biographiques, — car D. Pernety, à cause de ses opinions extravagantes et à cause aussi des livres qu'il a écrits[3], figure dans tous ces ouvrages sans exception, — et vous y verrez qu'il mourut en 1801, à Valence. C'est un fait admis par tout le monde, et l'accord à cet égard est d'une unanimité véritablement impressionnante. La ville et la date du décès ont été transmis de mémoire en mémoire, de livre en livre, de notice en notice, et jamais personne n'a élevé le moindre doute sur ce fait, ni songé à s'assurer de son exactitude. Eh bien! il y a là, cepen-

1. Le 12 juin 1774, à 70 ans, veuf de Madeleine de Thomas, inhumé aux Carmes (A. d'Avignon, GG. *Saint-Symphorien*, décès, 1765-1791, fol. 12 v°).

2. F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission*; t. VII (1894), p. 498.

3. *Dictionnaire portatif de peinture, sculpture et gravure*; Paris, 1757, in-8°. — *Fables égyptiennes et grecques dévoilées*; Paris, 1758, 2 vol. — *Dictionnaire mythohermétique*; Paris, 1758. — *Journal historique du voyage fait aux îles Malouines* (en 1763 et 1764); Berlin, 1769, 2 vol. in-8; 2e édit. Paris, 1770, 2 vol. in-8°, avec 16 planches. — *Dissertation sur l'Amérique et les Américains*; Berlin, 1770, in-12. — *Merveilles du ciel et de l'enfer* (trad. du *De cœlo et inferno ex auditis et visis* de Swedenborg); Berlin, 1782.

Digitized by Google

dant, une double erreur : erreur de lieu et erreur de millésime. Pernety ne décéda pas du tout en 1801 à Valence; il décéda cinq ans auparavant à Avignon. L'acte mortuaire, inscrit dans les registres municipaux de cette dernière ville, dit, en effet, que le 25 vendémiaire an V, c'est-à-dire le 16 octobre 1796, les citoyens Joseph Rostin, garçon de confiance, et Ferdinand Lapierre, négociant, ont déclaré à l'officier d'état-civil de la commune d'Avignon, « que Joseph-Antoine Pernetti, pensionnaire de l'Etat, né à Rouanne, département du Rhône (*sic*), est décédé aujourd'hui, à huit heures du matin, âgé de quatre-vingt-un ans, dans la maison d'habitation du citoyen Gasquy, place des Trois-Pilats »[1]. Voilà qui est formel; mais soyez tranquilles, cela n'empêchera nullement les encyclopédies, les biographies générales et les dictionnaires historiques de répéter longtemps encore que le pontife des Illuminés d'Avignon mourut au chef-lieu de la Drôme dans la première année du XIX[e] siècle.

J'ai peu de choses à ajouter à la notice de l'hôtel des Trois-Pilats. Cet immeuble resta dans la famille de Gasqui jusqu'à Joseph-Régis, qui fut juge de paix sous le second Empire. Une des nombreuses filles de ce magistrat en hérita; elle avait épousé M. de La Bastide, et c'est à une D[lle] de La Bastide, devenue M[me] Joseph de Cellès, que l'hôtel appartient depuis 1906.

II. — GRABIANKA

Thaddeus Leszczy Grabianka, comte Ostap et staroste de Liva, naquit en Pologne vers 1745. Il fit ses études et passa une partie de sa vie à Paris; puis, retourné en Pologne, il tenta vainement de s'en faire décerner la couronne et, déçu dans ses ambitions, se retira à Berlin. Il y fit la connaissance de Pernety et s'affilia à son groupe; j'ai dit qu'en 1785 il alla rejoindre son maître à Avignon.

Paul Achard nous apprend que Grabianka, qu'on appelait vulgairement le « comte Polonais », avait élu domicile au numéro 22 de la rue de la Colombe, nommée aujourd'hui rue Agricol-Perdiguier[2]. M. de Vissac qualifie cette demeure d'hôtel; mais la vérité m'oblige à dire que ce prétendu hôtel, qui existe toujours, est un de ces logis modestes comme il y en avait beaucoup

1 Archives d Avignon, E. *Décès*, an V, fol. 37.
2. *Dictionnaire des rues et places d'Avignon*, 1857, p. 55.

Digitized by Google

autrefois et comme il y en a encore beaucoup à présent dans notre ville. La maison a deux étages sur rez-de-chaussée et elle est éclairée de trois fenêtres à chaque étage. La façade ne se distingue des autres de la même rue par aucune espèce de décoration. L'immeuble est assez étroit; mais en revanche il est plus profond que large et, comme il se trouve prolongé par une cour ou un jardin clos de murs élevés, il s'enfonce très avant dans le square actuel qui était, au temps jadis, le parc des Bénédictins de Saint-Martial. Il est fort probable qu'une telle disposition ne fut pas étrangère à la détermination prise par le staroste de s'installer dans cette demeure; car les grands arbres et les massifs de verdure qui l'entouraient la couvraient d'une ombre discrète qui était nécessaire, peut-être même indispensable, à l'existence de son occupant. En effet, on racontait sous le manteau qu'il se passait sur ce théâtre mystérieux des scènes qui répugnaient à la pleine lumière.

Homme exubérant, passionné et fastueux, Grabianka menait, comme on dit, la vie à grandes guides. Il tenait table ouverte et avait parfois deux séries de convives en même temps, l'une au premier et l'autre au second étage de sa maison. Les mœurs de ce milieu prêtaient largement à la critique, et l'on y pratiquait les jeux de l'amour et du hasard avec une liberté qui paraissait excessive. C'étaient là, du moins, les bruits chuchotés d'une oreille à l'autre dans la société avignonnaise, et je ne les donne, bien entendu, que pour ce qu'ils valaient. Au surplus, le staroste, qui semble avoir eu un grand souci de la popularité, était très éclectique dans ses relations et, s'il frayait avec la noblesse, il ne négligeait point la bourgeoisie; c'est ainsi que nous voyons, le 8 novembre 1789, cet « illustrissime seigneur comte » tenir sur les fonts baptismaux la fillette du sieur Picot, qui fut dénommée Marie-Anne-Thaddée[1].

Sur ces entrefaites, les Illuminés d'Avignon ayant tourné à un culte de la sainte Vierge qui prit une ampleur vraiment exagérée, cet essor vers la pureté absolue effaroucha l'âme sensuelle de Grabianka et contraria ses instincts de débauché. Oubliant les égards qu'il devait à son ancien maître, il dressa un autel saint-martiniste contre l'autel swedenborgien et créa le groupe du *Nouvel Israël*. Mais il n'obtint pas un grand succès et son influence, qui avait été considérable, s'écroula aussi rapidement

1. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, naissances, 1776-1790, fol. 274 v°.

Digitized by Google

qu'elle s'était établie. S'il en fallait croire l'abbé Granget, le comte Polonais, complètement discrédité, aurait disparu d'Avignon dès 1792[1]. Peut-être, en effet, s'éclipsa-t-il à l'heure où les Illuminés furent l'objet de poursuites; mais ce qu'il y a de certain c'est que nous revoyons Grabianka dans notre ville sous le Directoire, puisque, le 11 germinal an V, il fut un des témoins du mariage du négociant Bazin avec une demoiselle Berthout-Vunberchen, tous deux originaires de la Suisse[2].

Ses ennemis rapportent que, ruiné, il vécut d'emprunts et d'escroqueries, qu'il échappa par la fuite à ses créanciers et à ses victimes, et qu'il laissa derrière lui un passif de 400.000 livres[3] : ce qui est un joli chiffre pour l'époque. « On n'a jamais su depuis, ajoute M. de Vissac, ce qu'il était devenu »[4]. Or, tout au contraire, on sait fort bien ce que devint cet aventurier. Il se réfugia d'abord à Paris, puis à Londres; il se transporta ensuite à Lamberg en Galicie et de là passa en Russie; il se créa à Pétersbourg de nombreuses relations, mais, soupçonné de conspirer contre le gouvernement du czar Alexandre Ier, il fut arrêté au mois de septembre 1809 et mourut dans sa prison[5].

Quant à la maison qu'il avait habitée dans la rue de la Colombe, elle appartenait alors au sieur Pancin[6]. Elle passa plus tard à Antoine Bongiorni, officier aux Invalides de la succursale d'Avignon, puis aux Dornan, dont l'un était menuisier à Carpentras. Elle fut acquise par un autre menuisier, Jean Baptiste-Mathieu Beune, qui, en 1857, fit don au Musée Calvet d'un tronçon de colonne torse romaine provenant de cet immeuble[7]. M. Toussaint Beune est propriétaire depuis 1888.

III. — CORBERON

Corberon ne séjourna que quatre ans à Avignon.

C'était un diplomate dont nous possédons le *Journal manuscrit*[8]. M. L.-H. Labande a publié en 1901 cet intéressant document;

1. *Histoire du diocèse d'Avignon*, 1862, t. II, p. 429.
2. Archives d'Avignon, E. *Mariages*, an V, fol. 92.
3. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2066, fol. 15.
4. *Dom Pernety et les Illuminés d'Avignon* (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse* 1906, p. 230).
5. *Grande Encyclopédie*, t. XIX, p. 97.
6. Bibliothèque d'Avignon, ms. 1681, fol. 115, n° 4.
7. *Dons faits au Museum Calvet pendant les années 1866 à 1870*, p. 11.
8. Bibliothèque d'Avignon, mss. 3054 à 3059.

Digitized by Google

mais comme le texte s'arrête à une époque antérieure à celle où l'auteur vécut dans le Comtat, nous n'en pouvons rien tirer d'utile pour notre récit. Né à Paris le 15 juillet 1748, Marie-Daniel Bourrée, chevalier, puis baron de Corberon, épousa à Strasbourg Charlotte-Marie-Christine de Behmer. Ce n'est qu'assez tard qu'il s'affilia à l'Illuminisme; mais il avait été d'abord en correspondance avec Pernety et ses adeptes. Appelé dans le Midi pour le rétablissement de sa santé, il se rendit à Toulouse et séjourna une année dans cette ville, qu'habitait M. de Sapte, son beau-frère. En 1790, il partit avec sa femme pour Avignon[1]. Il y trouva Pernety aux doctrines duquel il adhéra tout aussitôt. Le mari et la femme étaient logés dans une maison de la rue de la Calade qui confrontait à l'ouest cette voie publique; au nord, l'hôtel de Suarez d'Aulan; à l'est et au midi, l'enclos des Dominicains : c'est la maison qui portait alors le numéro 7 de l'île 136 et porte à présent le numéro 36 de la rue Joseph-Vernet, en face de la rue de la Petite-Calade.

La loi des suspects devait apporter de grandes perturbations dans le *modus vivendi* du baron de Corberon. On sait que cette loi terrible, rendue par la Convention le 17 septembre 1793, considérait comme suspects, non seulement les citoyens taxés de modérantisme, mais encore tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient rien fait pour elle. Elle devait ouvrir la porte aux pires excès, et Corberon allait bientôt l'apprendre à ses dépens. Toutefois, en l'an II, un peu avant qu'il fût frappé, il y eut un emprunt forcé d'un milliard, au sujet duquel tous les propriétaires durent faire la déclaration de leurs biens dont une partie seulement était soumise à cet emprunt. Le 10 nivôse, Corberon déclara qu'il possédait : 1° 2.000 livres de rentes sur la commune de Paris; 2° 2.000 livres sur le citoyen Sapte, de Toulouse; 3° sa portion patrimoniale de deux maisons situées à Paris, évaluée 1.500 livres; en tout : 5.500 livres. Sur cette somme, ajoutait-il, il y avait lieu de déduire, en vertu des défalcations autorisées par la loi, 1.500 livres pour lui, 1.000 pour sa femme et 450 de dettes, soit : 2.950 livres. Sur le restant, qui s'élevait à 2.550 livres, il en devait 100 pour les premières 1.000 livres, 200 pour les secondes 1.000 livres, 150 pour les 500 livres suivantes et enfin 15 pour le restant de 50 livres; c'est

1. L.-H. Labande, *Un diplomate français à la Cour de Catherine II. Journal du chevalier de Corberon*. Paris, 1901, t. I^er^, p. LXVI.

Digitized by Google

donc une somme de 465 livres qui devait, en définitive, être soumise à la taxe d'emprunt[1]. On voit que, tout Illuminé qu'il était, Corberon n'en était pas moins un excellent calculateur.

Il n'en parut que plus suspect et, trois mois après sa déclaration, il fut, en vertu de la loi du 17 septembre 1793, arrêté comme ci-devant noble.

On avait ouvert à Avignon deux maisons de détention ; l'une pour les hommes à l'ancien couvent de la Miséricorde, rue des Lices, au coin de la rue Pétramale, et l'autre pour les femmes à l'hôtel d'Honorati, rue de la Masse. Ecroué dans la première le 9 germinal an II, le baron de Corberon n'y resta qu'un mois. Vous pensez bien qu'ayant son père, son frère aîné, son neveu et son beau-frère de Sapte incarcérés et bientôt guillotinés, il ne pouvait longtemps moisir dans une prison de province sans que la capitale le réclamât ; aussi, le 7 floréal, fut-il extrait des geôles avignonnaises par ordre du Comité de Salut public pour être, sous escorte, dirigé vers Paris[2]. Les terroristes d'Avignon, fâchés d'être privés d'une si belle proie, se rabattirent sur Mme de Corberon, qui, le lendemain du départ de son mari, fut arrêtée et emprisonnée rue de la Masse, pour des motifs que le registre d'écrou mentionne en ces termes : « Est prévenue d'être l'épouse dudit Corberon traduit à Paris par ordre du Comité de sûreté générale ; d'avoir connaissance de la correspondance de son mari ; d'être de la classe ci-devant des nobles ; d'avoir son beau-frère émigré et son beau-père détenu à Paris pour cause d'avoir signé une pétition tendante à la dissolution de la représentation nationale »[3].

Corberon eut de la chance. Pendant qu'on le conduisait à Paris, la journée du 9 thermidor vit l'écroulement du régime de la Terreur. L'inculpé était sauvé, comme le fut aussi le théosophe Saint-Martin. Lorsque Corberon arriva au terme de son voyage, c'est pour la forme qu'il fut incarcéré au Luxembourg ; on ne l'y retint que quelques jours, et il recouvra sa liberté le 7 brumaire an III. Par ordre du Comité révolutionnaire d'Avignon, sa femme fut aussi relâchée, le 10 vendémiaire de la même année. Le baron mourut à Paris le 31 décembre 1810, et sa veuve vivait encore en 1817[4].

1. Archives de Vaucluse, G. 2 *23 bis*, liasse : *Bourrée-Corberon*.
2. Archives de Vaucluse, L. 3, *Registres d'écrou*, 143, fol. 2 v°.
3. Id. *ibid.*, 144, fol. 4.
4. L.-H. Labande, ouvrage cité, p. LXVII.

Digitized by Google

A l'époque où se passèrent ces évènements, la maison habitée à Avignon par M. et Mme de Corberon appartenait aux héritiers Bourgas[1]. Depuis l'établissement du cadastre, elle a eu successivement pour propriétaires les Dlles Garrigues, MM Louis et Jules Renaux, M. Denis Soulier (1911) et enfin M. Oscar du Crouzet (1917).

IV. — MONTPEZAT

L'habitation du marquis de Montpezat fixera un peu plus longtemps notre attention.

Fantoni-Castrucci écrivait en 1678 : « La livrée du cardinal de Saint-Martial avoisinait la maison des nobles Cabassole, laquelle a appartenu à la famille Eyminier et est à présent la maison du docteur Borelli »[2]. La livrée de Saint-Martial, qui occupait la plus grande partie de l'île 93, c'est-à-dire l'emplacement où nous voyons aujourd'hui la maison Pamard et l'hôtel Palun, regardait en effet la maison de Cabassole, située dans l'île 94 et séparée de la livrée par la largeur d'une rue appelée au XVIIIe siècle la rue des Ciseaux-d'or et depuis le XIXe la rue de Taulignan.

C'est sans doute dans cette maison que, le 30 novembre 1343, Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon et recteur du Comtat, réunit Foulques d'Agoult, sénéchal de Provence, Rodolphe de Luppey, gouverneur du Dauphiné, Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, et Louis de Villars, évêque de Die, et qu'ils signèrent tous les cinq un traité d'alliance offensive et défensive contre les routiers, tard-venus et autres gens de guerre qui désolaient alors la vallée du Rhône : traité auquel adhéra, le 23 janvier suivant, Amé VI, comte de Savoie[3]. Le 29 avril 1585, Pierre Cabassole loua à Alphonse Dessa, docteur en médecine, une maison dans une rue de la Livrée-Saint-Martial[4] qui semble, selon toutes les apparences, avoir été notre rue de Taulignan, et il y a aussi présomption pour que cet immeuble ait été le même que celui qui passa, comme nous l'apprend Fantoni, des Cabassole aux Eyminier et de ceux-ci à Borelli, docteur ès-droits[5].

1. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1681, fol 136
2. *Istoria della città d'Avignone;* Venise, 1678, t. Ier, p. 289.
3. Archives de Vaucluse, B. 7, *Chambre apostolique de Carpentras*, livre D : *Des hommages (1317-1478).*
4. P. Pansier, *Les rues d'Avignon au Moyen-Age;* 1911, p. 101.
5. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2379, fol 248.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, je dirai qu'il advînt à ce Dr Borelli une aventure assez désagréable. Voici à peu près en quels termes cette aventure est rapportée par un certain Bertrand, dont la Bibliothèque possède le *Journal manuscrit*. Au mois d'août de l'an 1677, Borelli logea chez lui, « près de Saint-Symphorien », un marquis de Raliac qui avait épousé en secondes noces la fille du premier président du Parlement de Bordeaux, et qui était venu se fixer avec sa femme à Avignon. Bien que ce marquis de Raliac vécût très simplement et parût rechercher l'obscurité, il n'en noua pas moins des relations avec la meilleure société de la ville, et il passa un an et demi sans qu'aucun incident eût troublé la tranquilité de ce gentilhomme et celle de son hôte. Brusquement, le 9 février 1669, « sur la minuit », comme le marquis de Raliac, accompagné de M. des Issarts, sortait de chez M. de Blauvac, où il avait passé la soirée, il fut arrêté malgré ses protestations et sa résistance et conduit aux prisons du palais Apostolique. A la nouvelle de cette arrestation, sa femme quitta précipitamment la maison du docteur Borelli et se réfugia au monastère voisin de Sainte-Catherine. Le premier mouvement de stupeur calmé, on s'informa et on apprit que Raliac était accusé d'avoir assassiné sa première femme. Le 17 février, sur l'ordre du roi, il fut remis entre les mains de la justice de Villeneuve-lez-Avignon, et de là il fut envoyé à Toulouse; on instruisit son procès dans cette dernière ville, et, sa culpabilité ayant été établie, il y fut décapité[1]. — Ce récit de Bertrand, exact pour les faits, est inexact pour les noms. Le criminel n'était point le marquis de Raliac, mais le marquis de La Douze, et il se nommait Pierre d'Abzac. Il s'était marié en 1655 avec Madeleine de Clermont, l'avait empoisonnée et avait épousé, vers 1666, Finette de Pichon, fille de Bernard de Pichon, non pas premier président, mais grand président du Parlement de Bordeaux. Le seul enfant qu'il laissa étant mort sans postérité, le rameau de Reillac (et non Raliac) hérita du marquisat de La Douze[2]. Il est donc probable que Pierre d'Abzac avait pris le titre de marquis de Reillac pour détourner les soupçons et dépister les recherches.

Nous voyons, à la date du 10 décembre 1688, Crespin Borelli

1. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2394, fol. 207 v° et 208.

2. *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, LXXXIV (1921), 18 et 19 : communication de M. Saint-Saud.

Digitized by Google

reconnaître la directe du chapitre métropolitain d'Avignon sur son immeuble et, peu après, le vendre à Jean-Joseph de Carichon, docteur ès-droits et avocat de la ville, qui reconnut la même directe les 14 janvier et 5 avril 1696[1]. Carichon paraît avoir été le constructeur de l'hôtel actuel; en tout cas, ayant été appelé en Cour de Rome en 1706, il donna procuration à son épouse, Anne de Pézenas, pour passer en son nom un contrat de prix-fait relatif à une rampe destinée à l'escalier de son hôtel, situé dans la rue allant de Saint-Pierre à Saint-Symphorien, près de la rue du Marché-des-Sèbes. Ce prix-fait fut baillé, le 9 avril, aux serruriers Guillaume Poussin, de Saint-Rémy, et Charles Giraud, d'Avignon. La rampe existant toujours, je crois devoir relever dans le texte du contrat quelques détails qui témoignent du soin avec lequel la commande fut établie, comme l'examen de l'objet lui-même témoigne de l'exactitude avec laquelle elle fut exécutée.

Aux termes de l'acte, la rampe sera en fer forgé et « contînue » depuis la quatrième marche du rez-de-chaussée jusqu'au dernier palier du deuxième « cours ». Elle aura dix cannes de long et trois pans deux tiers de haut, « avec de balustres, paliers et rampans, avec deux pieds destots ou pilastres aux angles de chaque costé desd. rampes et paliers, avec une frize regnante et continue de bas en haut. Le premier pied destaud d'en bas sera soutenu par une console riche et faicte à rouleaux avec beau contour... et sera posée et arrestée sur la barre de base de six lignes et demye de hauteur et de douze lignes de largeur,... sur la tablette du socle dudit escalier. Les balustres seront faicts et posés en nombre impert à toutes les rampes et paliers, l'un tourné en haut et l'autre en bas consécutivement... et seront au nombre de quarante-sept balustres ou environ et de dix-huict pieds destoq à pilastres . avec sept pieds douches et ses chapitaux de chaque balustre avec rouleaux et volutes et molures, avec un chassis en panache à chacun dans le milieu, et tous les liens seront faicts à courdon . De mesme sera faict un balustre d'estregale. » La frise sera décorée de fleurs de lis, rouleaux, grenetis et cordons, et il sera exécuté une main courante par-dessus les barres, ainsi qu'un porte-fanal de fer. Les prix-facteurs auront aussi à fabriquer le balcon de fer qui manque à la galerie de la cour et qui devra être semblable au

1. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 551, fol. 86 v°.

Digitized by Google

vieux balcon posé vis-à-vis. L'ouvrage achevé sera reçu par Jean Peru, architecte, « qui en a faict le dessein », et payé en monnaie de roi, à raison de 38 livres 10 sols par quintal pour la rampe et 26 livres par quintal pour le balcon. Le 2 septembre 1708, Charles Giraud donna quittance à M^me^ de Carichon de 87 livres pour reste et entier paiement de 12 quintaux et demi de fer forgé fournis et travaillés pour la moitié de la rampe et du balcon[1].

Le 11 janvier 1714, Jean-Joseph de Carichon maria sa fille Marie-Françoise-Richarde avec Pierre-Guillaume, marquis de Montpezat, lieutenant du roi en Languedoc[2]. Il naquit de cette union un fils qui hérita en 1768 de la maison de son grand-père et parrain. Ce fils s'appelait Jean-Joseph Paul-Antoine de Tertullis de Trémolet de Bucelli et se qualifiait duc et marquis de Montpezat, prince du Saint-Siège apostolique, l'un des quatre premiers barons du Dauphiné et en partie des baronnies de Montmaur, seigneur de Piégon, Rochebrune, Mérindol en Languedoc, Lavet-Boisset, Argellier et autres places, chevalier d'honneur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[3] et lieutenant du roi en Languedoc. Le 13 décembre 1769, ce gentilhomme, si généreusement titré, reconnut la directe du chapitre de Notre-Dame des Doms sur l'immeuble dont il venait d'entrer en possession et dont il ne devait pas, d'ailleurs, rester longtemps le propriétaire. En effet, par un curieux concours de circonstances, l'hôtel de Carichon, dans l'espace de six mois, passa de main en main dans la même famille et sans qu'on sache au juste pourquoi. Au commencement de l'année 1770, il fut transmis par Jean-Joseph-Paul-Antoine à Jean-Baptiste Antoine de Tertullis de Trémolet de Bucelli, duc de Montpezat, qui, le 23 juin de la même année et au prix de 9000 livres, le vendit à Jacques-Timothée de Tertullis de Trémolet de Bucelli, des anciens chevaliers du comté de Foix, baron de Lunel-Vieux, marquis de Montpezat et seigneur de Saint-Just en Languedoc[4].

1. Archives de Vaucluse, E. *Notaires :* E.-F. Pézenas, 1706, fol. 92 v ; fonds Charasse, reg. 440

2. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2393, fol. 355.

3. Le grand-maître de Malte lui avait envoyé la croix de l'ordre, à cause des services rendus par les chevaliers de sa maison. — Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne), seigneurie érigée en baronnie en faveur d'Antoine Trémolet, et en marquisat en faveur de J.-Fr. Trémolet (juillet 1695).

4. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain,* 551, fol. 86 v° et 230 v°,

Digitized by Google

Ce dernier était originaire de Montpellier. Veuf d'Elisabeth de Ribes, il convola en secondes noces, le 31 mai 1763, avec sa cousine Marie-Françoise-Espérance-Justine de Montpezat et Tertullis[1]. C'est deux ans après ce second mariage qu'il acquit l'hôtel dont les confronts étaient : au couchant et au nord, la rue allant à la place Saint-Pierre (rue des Ciseaux-d'Or); au levant, la rue de la Poulasserie-Antique (rue de la Banasterie), et au midi, la maison de l'abbé de Montpezat, premier archidiacre d'Avignon et oncle du nouveau possesseur de l'hôtel. Soit dit en passant, cette maison de l'abbé de Montpezat, qui devait être absorbée par ledit hôtel, était celle où Paul de Cadecombe, dans la nuit du 2 au 3 Mai 1751, avait égorgé à coups de couteau sa femme Catherine de Perrin de Bonadona.

Le marquis de Montpezat n'était pas un homme ordinaire et, sachant qu'il était fort chimérique et d'esprit nuageux, nous n'avons aucune raison de nous étonner que, dès l'arrivée de D. Pernety à Avignon en 1785, il se soit jeté à corps perdu dans la théosophie et l'occultisme et ait été des premiers à adhérer à la secte des Illuminés. Il fut un des membres les plus ardents, les plus convaincus, les plus actifs de cette église, et, lorsque les affiliés ne pouvaient se rendre au Thabor de Bédarrides, il les réunissait volontiers dans son hôtel. Il y faisait célébrer les rites de la nouvelle religion et y donnait des fêtes d'un caractère très particulier, telle cette fête de la Piété filiale qui eut lieu en 1789 et dont M. de Vissac nous a tracé ce léger croquis : « Au fond d'un salon éclairé *a giorno,* orné de fleurs et de verdure, se dressait sur une sorte d'autel le portrait couronné de M. de Montpezat. Ses filles, dont l'une devint M^me^ de Taulignan, en robe blanche ceinturée de soie bleue, brûlaient de l'encens dans un réchaud d'or, tandis que le maître de la maison lui-même trônait et recevait les compliments[2] ».

La Révolution ayant éclaté, le marquis de Montpezat dut serrer prudemment les objets du culte pernetyste et swenderborgien. Au surplus, il mourut peu après et son hôtel fut vendu avant 1795 à un sieur Bruneau[3]. J'ai dit que ce gentilhomme était fort original; mais il ne fut pas le seul de sa famille à montrer quelque bizarrerie dans ses faits et gestes. Sa veuve,

1. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Symphorien,* mariages, 1733-66, p. 148.
2. *Dom Pernety,* etc., p. 232.
3. Bibliothèque d'Avignon, ms. 1681, fol. 94, n° 1:.

Digitized by Google

qui était aussi, comme on sait sa cousine, avait également une tournure d'esprit qui n'était pas celle du commun des mortels, et nous la voyons, le 10 prairial an XIII, faire enregistrer une déclaration par laquelle elle autorisait sa fille aînée, Marie-Eléonore, « à se marier avec qui elle voudra[1] ». Sa fille cadette, Marie-Zéphirine-Sophie-Joséphine-Charlotte-Gasparine-Justine, était née dans l'hôtel de la rue des Ciseaux-d'Or le 10 juillet 1772[2], et elle épousa M. de Blégier de Taulignan; c'est elle qui, par testament du 7 septembre 1849, légua ses biens à la ville d'Avignon. Elle mourut à Montpellier le 19 avril 1857, et le Conseil municipal de notre ville, en reconnaissance de ses libéralités, donna son nom à la rue où elle était née.

Quel que soit le respect que nous devons à la mémoire de cette bienfaitrice, je ne crois pas que ce soit y porter atteinte que de dire d'elle qu'elle avait conservé en son âme quelque chose de l'originalité ancestrale. Je n'en veux pour preuve que ce passage de son testament : « Mon mari a dû à mes soins et à mes démarches la conservation de son existence et celle de sa fortune, qui lui eussent été ravies pendant les orages révolutionnaires, si je ne les avais garanties en m'exposant à mille dangers pour les sauver. En agissant ainsi, j'ai suivi l'impulsion de mon cœur, qui s'est trouvée d'accord avec l'élévation de mes sentiments. Je n'attendais ni n'espérais aucune reconnaissance. Mes prévisions se sont réalisées!... »[3]. Avouez qu'il n'est pas donné à tout le monde d'écrire d'une plume pareille. Elle se souvint sans doute de la fête célébrée dans sa jeunesse en la maison paternelle, quand elle marqua, parmi les récompenses instituées par son testament, un prix pour la piété filiale.

L'hôtel de Carichon a appartenu, en 1846, à M. d'Antoine de Saillas, juge de paix à Carpentras, et en 1873 à M. Charles-Louis Pourtailler, voyageur de commerce. C'est une grande et massive construction, dépourvue de toute décoration extérieure et portant les numéros 4 et 6 de la rue de Taulignan. Je n'ai pas trouvé autre chose à dire de cet immeuble qui avait été, à la fin du XVIII[e] siècle, l'un des quartiers généraux des Illuminés d'Avignon.

Adrien MARCEL.

1. Archives de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 39, fol. 169 v°.

2 Archives d'Avignon, GG. *Saint-Symphorien*, naissances, 1770-89, à la date. Elle eut un fils, Anacharsis-Antoine-François-Zéphirin, décédé le 17 novembre 1800, à l'âge de trois ans environ.

3. Bibliothèque d'Avignon, m.s. 3785, fol. 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

Madame Justine Favart, artiste et femme de lettres

Sa famille, ses amis, son entourage

I

Tout a été raconté sur la vie de Mme Favart, avec peut-être quelques enjolivements de fantaisie. J'ai l'intention d'étudier sincèrement cette souriante figure du XVIIIe siècle, sans prévention aucune, si ce n'est la sympathie due par nous à une Avignonaise de brillant renom, qui eut beaucoup d'esprit, et, dit-on, trop de charme.

Marie-Justine-Benoîte Duronceray naquit en Avignon, paroisse Saint-Agricol, rue des Lisses Antiques ou de la Calade, le 15 Juin 1727. Fille légitime de André-Renë Duronceray, musicien, et de Perrette-Claudine Bied. Une note marginale rectifie le nom du père en deux mots : du Ronceray ou du Ronsseray. Le nom ou surnom de Cabaret, indiqué par quelques biographes, ne se trouve nullement dans l'acte de naissance. Le parrain et la marraine furent Benoît-Gilbert Albert et Justine Bouffarde. M. le curé du Bois de Colonge a baptisé l'enfant ; il signe brièvement du Bois. L'acte, en latin, commencé au bas du folio 243, se termine au revers, en tête du folio 244. Qu'on me pardonne ces détails minutieux, j'en apporte si peu d'inédits. Le registre est relié en parchemin, il donne les baptêmes de 1718 à 1734 ; une page du commencement le place sous la protection de l'image de Saint-Agricol ; il fait partie du dépôt des archives départementales si grandement installées dans le Palais des Papes.

Je remarque dès maintenant que l'éloge de Mme Favart par son mari n'a pas eu égard à la rectification marginale de l'acte et scrupuleusement a imprimé Duronceray sans particule nobiliaire. M. Duronceray père, musicien, et sa femme, cantatrice, appartenaient à la chapelle de Stanislas Leczinski, roi de

Digitized by Google

Pologne; tous deux eurent le bonheur d'intéresser à leur fillette ce roi ami des arts. Elle reçut un genre spécial d'éducation, où l'enseignement comportait surtout la danse et la musique, sans négliger la langue française.

A dix-huit ans, après avoir débuté en Pologne et parcouru les diverses Cours allemandes, elle obtint un congé pour venir à Paris créer à l'Opéra-Comique le rôle de Laurence, dans « *Les Fêtes publiques* », de Favart, pièce composée à l'occasion du mariage du Dauphin. Elle eut le plus vif succès, tant dans la danse que dans le chant et le dialogue.

Favart, qui avait alors 35 ans, dirigeait l'Opéra-Comique pour le compte de l'Académie Royale de Musique. Il ne tarda guère à s'enamourer de sa séduisante pensionnaire; elle se faisait appeler, à ce moment, M^lle^ de Chantilly, par égard, dit-on, pour des membres de sa famille habitant Paris. Rien d'aussi joliment exceptionnel dans le monde des théâtres, rien de délicat et de touchant, comme les attentions de ce directeur envers celle qu'il espère gagner à lui : il l'aborde timidement, il lui témoigne un respect inaccoutumé. « Ses premières lettres d'amour, déclare un très bon article du *Messager de Vaucluse* de 1839, qu'il m'est agréable de citer, — sont des modèles de simplicité et de candeur; ses intentions sont pures; ses vues, ses espérances sont honnêtes. Dès qu'on le voudra, il s'ouvrira à M. du Ronceray : plutôt mourir que de tramer une séduction! » Bref, le mariage fut célébré le 10 Décembre 1745 et la jeune épousée prit, pour ne plus le quitter, ce nom de Favart qu'elle contribua, jusqu'à sa fin, à illustrer par ses talents, et aussi, plus d'une fois, à compromettre par une coquetterie dont il n'est pas facile de déterminer les limites exactes.

Elle avait suivi Favart à Bruxelles, où il s'était chargé de la direction des spectacles; là, tout proche, se trouvait une région que Maurice de Saxe remplissait de ses exploits : dès lors, s'annonça pour eux un danger, un malheur, dont les philosophes affectaient volontiers de rire. Les cinquante ans passés du conquérant convoitèrent la possession des vingt ans frais épanouis de la radieuse actrice. Il écrivit à Favart : « Sur le rapport avantageux que l'on m'a fait de vous, monsieur, je vous ai choisi de préférence pour vous donner le privilège exclusif de ma comédie. Ne croyez pas que je la regarde comme un simple objet d'amusement, elle entre dans mes vues et dans le plan de mes opérations militaires. Je vous instruirai de ce que vous aurez à faire à cet

Digitized by Google

égard lorsqu'il en sera besoin. Je compte sur votre discrétion et sur votre exactitude. »

Comment dépeindre l'étonnement du bon Favart à la lecture de cette lettre? Il ne s'agissait pas d'être traîné à la suite d'une armée, ainsi qu'il était d'usage pour les comédiens ambulants depuis Richelieu. Il s'agissait d'une sorte de collaboration à la guerre. Je crois pourtant qu'un autre de nos compatriotes, le chevalier Folard, y collaborait mieux. Mais Favart, pénétré de sa haute mission, établit son spectacle au quartier général; le maréchal subventionne généreusement, quoique l'étoile de la troupe manque encore; il la réclame, et le directeur s'empresse d'écrire à sa chère petite femme qu'elle est attendue; il court à sa rencontre à Gand en un beau carrosse, il la reçoit dans ses bras, il est heureux et confiant, il écrit à sa mère que le maréchal et lui sont « liés à un point au-delà duquel il n'y a rien ».

Liaison dangereuse! Maurice de Saxe déclare à Mme Favart qu'elle est plus enchanteresse qu'Armide; mais elle y voit autrement clair que son mari et se sauve à Bruxelles sous la protection de la duchesse de Chevreuse. Maurice s'indigne de cette prétendue défection; on sollicite la fugitive de revenir, elle retourne à Paris. Favart lui envoie de loin ses souhaits de fête : « Sois heureuse autant que je me trouve malheureux d'être séparé de toi, et rien n'égalera ma félicité... Reçois cette fleur fanée, symbole d'un cœur flétri par une absence rigoureuse. Adieu, que tous tes jours soient des jours de fête;... songe que si tu es formée pour exciter l'amour, tu es née pour mériter l'estime. » Elle répondait sur le même ton : « Le maréchal est toujours furieux contre moi, mais cela m'est égal... on me menace qu'on va me faire bien du mal; mais je m'en moque, j'irais de grand cœur demander l'aumône avec toi. Je suis pour jamais ta femme et ton amie. » Or, bientôt commencent les persécutions, dont j'abrège le récit trop connu. Justine Favart, qui est partie pour Thionville, où elle espérait rejoindre son mari, tombe dans un piège. Arrêtée par deux agents, elle est conduite d'abord dans le couvent assez doux des Andelys, ensuite dans le couvent de force d'Angers. La conduite inexcusable de Maurice de Saxe dévoile l'audace barbare, l'orgueil tyrannique du tempérament teuton. Sa honte n'a d'égale que celle de M. du Ronceray père, lequel contribue cyniquement à faire enfermer sa fille, à cause de la prétendue illégalité de son mariage avec Favart; lui, du Ronceray, ce musicien vaniteux et désargenté, trouve déshonorant

Digitized by Google

qu'elle ait épousé le fils d'un pâtissier parisien, chansonnier lui-même et, de plus, inventeur des échaudés par quoi sa boutique a prospéré, retentissante de gais couplets qui naissaient avec les brioches. Notez bien que Favart, après de bonnes études classiques au collège Louis-le-Grand, avait quitté le four de ses premiers ans, pour devenir l'inépuisable fournisseur de l'Opéra-Comique, sans compter l'avenir qui devait lui ouvrir la Comédie-Française.

Pour l'instant, poursuivi par des lettres de cachet, il s'enferme chez un bon curé de campagne; il y reste jour et nuit, dans une cave et il vit d'une ressource dont il n'avait pas encore fait usage : il peint des éventails. Et ses yeux se fatiguent à la lueur d'une pauvre lampe fumeuse et sa vue s'altère pour toujours.

Quels furent finalement les conseils qui intervinrent? Et pour quels résultats? Certains écrivains, voire même des maîtres de la critique, tel Sainte-Beuve, ont affirmé, avec le haussement d'épaules du scepticisme, que la jeune actrice était trop de son époque et de sa profession pour ne pas s'être résignée aisément à un caprice quasi-royal. D'autres, au contraire, comme Saint-René-Taillandier, nous l'ont décrite « en butte à de lâches intrigues, jetée au fond d'un cachot, gardant purs et intacts la dignité de son art et l'honneur de son nom : rare leçon donnée par une comédienne à une société corrompue. » Et M. Arthur Dinaux, champion de « la victime cloîtrée », soutient que, dans cette lutte contre le maréchal, « l'innocence n'a point dû succomber ». Je crains d'émettre un avis. Toujours est-il qu'aussitôt l'odieuse poursuite apaisée, les époux se rejoignirent avec affection, travaillèrent de tout leur cœur à réparer leur ruine et repoussèrent très dignement les bienfaits insultants de Maurice de Saxe.

Voilà l'histoire : on en a fait, il y a quelques années, une jolie opérette beaucoup plus gaie que la réalité.

Au reste, Maurice de Saxe mourut bientôt. D'une fluxion de poitrine ou d'une chute de cheval, selon les historiens; des suites d'un duel avec le prince de Conti, pour les beaux yeux de la princesse, selon une légende accréditée par la malignité parisienne.

On remarque à Strasbourg, au tombeau de Maurice de Saxe, derrière d'admirables figures idéalement belles, comme celle de la France, un petit amour pleurard que Diderot n'aimait pas et qu'il espérait voir disparaître. Le sculpteur Pigalle l'a maintenu.

Digitized by Google

Ne serait-ce pas l'ange du châtiment qui pleure les méfaits d'un héros égaré, diminué par ses passions?

II

Reçue, dès son retour à Paris, comme sociétaire du Théâtre-Italien, à part entière, M^me^ Favart triompha bien vite de toutes les rivalités.

Celui qui l'a le mieux connue, en parle ainsi : « Une gaîté franche et naturelle rendait son jeu agréable et piquant; elle n'eut point de modèles et en servit. Propre à tous les caractères, elle les rendait avec une vérité surprenante. Soubrettes, amoureuses, paysannes, tout lui devenait propre : elle se multipliait à l'infini, et l'on était étonné de lui voir jouer, le même jour, dans quatre pièces différentes, des rôles entièrement opposés; elle saisissait toutes les nuances, et, n'étant jamais semblable à elle-même, elle se transformait et paraissait réellement tous les personnages qu'elle représentait; elle imitait si parfaitement les différents idiomes et dialectes que les personnes dont elle empruntait l'accent la croyaient leur compatriote.

« Ce fut elle qui, la première, observa le costume; elle osa sacrifier les agréments de la figure à la vérité des caractères.

« Dans la comédie des *Sultanes*, on vit, pour la première fois, les véritables habits des dames turques; ils avaient été fabriqués à Constantinople, avec les étoffes du pays. Cet habillement, tout à la fois décent et voluptueux, trouva néanmoins des contradicteurs .. En un mot, elle n'épargnait et ne négligeait rien pour augmenter le prestige de l'illusion théâtrale.

« Les talents qu'elle possédait n'étaient rien en comparaison des qualités de son cœur : une âme sensible, une probité intacte, une générosité peu commune, un fond de gaîté inaltérable, une philosophie douce. Elle n'employait jamais son crédit pour elle-même, mais pour être utile aux autres. »

Voilà, dans ses lignes essentielles, le portrait que Favart a tracé de sa femme. Il faudrait le compléter par quelques indications physiques; je le pourrai peut-être à l'aide de trois tableaux dont j'ai eu sous les yeux, des reproductions; encore négligerai-je celui qui la représente dans le personnage aujourd'hui inconnu de Spiletta. Les deux autres nous permettent de la revoir : l'un, d'après un pastel de Latour, donne surtout le masque très

Digitized by Google

étudié, conservé au musée de Saint-Quentin et l'autre, admirablement gravé par Daullé, d'après une toile du maître Vanloo, qui fut avec Boucher parmi les intimes des Favart, se trouve dans les cartons du Musée-Calvet et nous la montre sous le costume de la paysanne Bastienne, un de ses rôles préférés, un de ceux dont elle serait l'auteur non moins que l'interprète; ce costume, jupe longue, tablier, corsage lacé, petit chapeau enrubanné et sabots, n'a rien de particulièrement flatteur; mais la physionomie du modèle attire et captive : Les yeux surtout, des yeux magnifiques, doux et décidés, pénétrants, malicieux, mais bien francs, bien ouverts, bien vivants, sous des sourcils largement arqués; une bouche d'un dessin correct, souriante, parlante; le nez plutôt court avec des narines accentuées; le menton grassouillet, sans fossettes; le contour du visage peu régulier, pommettes saillantes, rien qui rappelle l'ovale des vierges raphaëliques; un front découvert et des cheveux frisés qui se perdent sous la coiffure. Le cou, la poitrine, où pend une croix d'or, sont d'une élégance ordonnée et discrète, Dans l'ensemble, de l'aisance, de la grâce, du naturel : le gentil démon ou l'aimable fée de la belle humeur.

Comme écrivain, elle a publié quelques contes agréables. Et sa collaboration au théâtre de Favart est attestée par Favart lui-même; il a fait imprimer sous le nom de sa spirituelle femme, le cinquième volume de ses œuvres, et l'on y trouve *Les amours de Bastien et de Bastienne, Annette et Lubin,* avec quatre autres pièces de moindre valeur. Il me semble, — est-ce un simple effet de mon imagination? — qu'une main féminine se reconnaît dans ces ouvrages-là : ils ont plus de délicatesse, plus de douceur et parfois plus de préciosité. Sans prendre déjà les façons des bergères de Trianon, les paysannes ici trahissent une candeur assez renseignée, elles enguirlandent leurs gestes de temps à autre; je n'imagine pas beaucoup Bastienne agrémentant d'une rose le flageolet de Bastien, mais l'ensemble présente de la vérité. Elle se croit abandonnée et gémit :

« Autrefois à sa maîtresse
Quand il volait une fleur,
Il marquait tant d'allégresse
Qu'elle passait dans mon cœur.
Pourquoi reçoit-il ce gage
D'une autre amante aujourd'hui?
Avions-je dans le village
Queuq' chos' qui ne fut à lui?
Mes troupiaux et mon laitage,
A mon Bastian tout était :
Faut-il qu'une autre l'engage
Après tout ce que j'ai fait?

Digitized by Google

Pour qu'il eut tout l'avantage,
A la fête du hamiau,
De ribans à tout étage
J'ons embelli son chapiau ;
D'une gentille rosette
J'ons orné son flageolet :
C' n'est pas que je le regrette,
Malgré moi l'ingrat me plaît ;
Mais pour parer ce volage,
J'ons défait mon biau corset.
Faut-il qu'une autre l'engage,
Après tout ce que j'ai fait ? »

La Harpe admirait beaucoup cette chanson. « Jamais, dit-il, la nature, dans toute la simplicité de la vie champêtre, n'a rien inspiré de plus vrai, de plus tendre, de plus gracieux. » — Ne pourrait-on pas insinuer cette seule restriction : Oui, à la manière conventionnelle des opéras-comiques ? Celui-ci est une parodie du *Devin du Village*. Bastien, dans une scène avec le sorcier Colas, explique ses sentiments, non sans une pointe de suffisance, qui brave le dépit ou la jalousie.

« Bon, bon, vous m' contais eun' fable ;
Si Bastienne aime, c'est moi :
Pour me faire un tour semblable,
All' est trop de bonne foi.
Quand je la trouvons gentille.
All' m' trouve itou biau garçon ;
Et Bastienne n'est pas fille
A dire un oui pour un non.
Si j'allons dans la prairie,
All' me guett' venir de loin ;
Pour me fair' quauqu' tricherie,
All' se gliss' darrièr' le foin ;
All' me jette de la tarre ;
Et queuqu' aut' fois aussi, da,
All' me pousse dans la marre.
Ce sont des preuves que ça. »

Ce sont en effet des preuves. Mais le sorcier Colas donne tout de même des conseils qu'on ne demande qu'à suivre :

« Oui, si tu n' fais pas la bête,
Si tu prends un air galant,
Et si dans le tête à tête
Tu n'es pas un ignorant.

L'amour veut que l'on soit téméraire ;
Il faut lutiner,
Papillonner
Près d' sa bargère.

Quoiqu' souvent on fass' tant la sévère,
Morguenne ! un tendron
Veut qu'un garçon soit sans façon.

Quand on trouve sa belle au bocage,
N' faut pas fair' le sot,
Ni le magot :
Faut du langage.
La fillette rougit, c'est l'usage :
Fille qui rougit
Tout bas approuve ce qu'on dit.
Du discours on passe au badinage.
La belle tout net
Donne un soufflet,
Car c'est l'usage.
A prendre un baiser ça vous engage :
Petit à petit
L'amour ainsi fait son profit ».

Digitized by Google

Inutile, je pense, de préciser la suite. Et Bastien de conclure :

« Qu'il est charmant
De faire un heureux dénoûment. »

Autre paysannerie, d'un ton un peu moins familier, d'un langage simple et correct, *Annette et Lubin,* d'après un conte de Marmontel, offre quelques menues complications; rivalité de Lubin et du bailly, caprice passager du seigneur, enlèvement d'Annette, et, comme il était juste de s'y attendre, épousailles dans la joie, danse générale. Un petit fragment du dialogue suffira pour l'apprécier :

Annette : Me voilà : je suis hors d'haleine.
Lubin : Tu m'as causé bien de la peine.
Annette : J'ai tant couru ! vois donc comme le cœur me bat.
Lubin : Te voilà dans un bel état !
Morguenne ! aussi, pourquoi venir si vite ?
Annette : Je vais plus doucement, Lubin, quand je te quitte.
Lubin : Laisse-moi te gronder, tais-toi.
Annette : Gronde, si tu le peux.
Lubin, lui essuyant le visage,
Ah ! la pauvre petite !
Ah ! comme elle a chaud !
Annette : ..... Eh bien ?
Lubin : ..... Quoi ?
Annette, souriant.
Gronde donc.
Lubin, l'embrassant.
Voilà pour t'apprendre
A venir te moquer de moi.
Annette : Je serais fille à te le rendre.
Lubin : Tu n'iras plus si vite ?
Annette : ..... Non.
Je te demande bien pardon... »

Mais je voudrais détacher du gentil rôle d'Annette quelques couplets ;

Digitized by Google

Va, laisse-moi, je ne suis plus tranquille :
Nous nous aimons comme à la ville.
L'amour fera notre tourment.
Je t'aime et je voudrais t'en faire des reproches ;
Je tremble dès que tu m'approches :
Je t'ai cru mon ami, tu n'es que mon amant.

« Jeune et novice encore,
J'aime de bonne foi ;
Cet amour que j'ignore
Est venu malgré moi :
Je ne savais pas même
Son nom jusqu'à ce jour.
Hélas ! dès que l'on aime,
On a donc de l'amour ?

« Ta voix seule me touche
Par un charme flatteur ;
Chaque mot de ta bouche
Passe jusqu'en mon cœur ;
Loin de toi ta bergère
N'aurait pas un beau jour :
Hélas ! comment donc faire
Pour n'avoir point d'amour ?

« Des fleurs que tu me cueilles
Je me pare au matin ;
Le soir, tu les effeuilles
Pour parfumer mon sein.
Ton soin est de me plaire ;
C'est le mien chaque jour :
Hélas ! comment donc faire
Pour n'avoir point d'amour ? »

Il ne me déplairait pas, non plus, de citer une historiette en chanson, ne fût-ce que pour montrer où ont pu trouver des modèles nos faiseurs d'opérettes.

« Il était une fille,
Une fille d'honneur,
Qui plaisait fort à son seigneur.
En son chemin rencontre
Ce seigneur déloyal
Monté sur un cheval.

Mettant le pied à terre,
Entre ses bras la prend :
Embrasse-moi, ma belle enfant,
Hélas ! ce lui dit-elle,
Le cœur transi de peur,
Volontiers, monseigneur.

Mon frère est dans ses vignes ;
Vraiment s'il voyait ça.
Il l'irait dire à mon papa.
Montez sur cette roche,
Jetez les yeux là-bas :
Ne le voyez-vous pas ?

Tandis qu'il y regarde,
La fillette aussitôt
Sur le cheval ne fait qu'un saut.
Adieu, mon gentilhomme ;
Et zeste, elle s'en va :
Monseigneur reste là.

Cela vous apprend comme
On attrape un méchant :
Quand on le veut, on se défend ;
Mais on ne voit plus guère
De ces filles d'honneur
Refuser un seigneur.

Pour être pleinement véridique, j'ajouterai tout de suite qu'il est bien difficile de déterminer, parmi les très nombreuses pièces

Digitized by Google

de Favart, la part de collaboration de sa femme, — sans parler des autres. — Le temps, qui pèse équitablement toutes choses, a distingué une dizaine de ses œuvres, parmi lesquelles il a englobé *Bastien et Bastienne, Annette et Lubin,* formant avec *La chercheuse d'esprit, Les trois sultanes, Ninette à la cour, l'Anglais à Bordeaux, Isabelle et Gertrude, les Rêveries renouvelées des Grecs, Le coq de village,* un groupement aimable, varié, souvent narquois, quelquefois volontairement naïf, toujours spirituel. *La chercheuse d'esprit* présente le développement du conte de La Fontaine : *Comment l'esprit vient aux filles; Les trois sultanes,* comédie qui passe pour la meilleure de Favart et qu'on joue encore parfois à la Comédie-Française, contient des théories passablement audacieuses, résumées dans ce vers assez étrange sous Louis XV : « Tout citoyen est roi sous un roi citoyen. » *Ninette à la cour* est gentiment satirique; *l'Anglais à Bordeaux,* patriotique; *Le coq de village,* amusant et railleur; *les Rêveries renouvelées des Grecs,* pressentiment de la *Belle Hélène; Isabelle et Gertrude* ou *les Sylphes supposés,* inspiration de Voltaire. Favart, sans atteindre aux sommets des grands chefs-d'œuvre, a créé un genre, une nuance qui subsiste parce qu'elle est vivace dans l'esprit français. Et pendant vingt-cinq ans, il fut secondé par l'actrice unique qui tint à honneur d'être tout au moins l'épouse insoupçonnable de sa pensée, la collaboratrice vigilante de sa renommée. On n'est pas surpris qu'elle ait partagé sa célébrité et que le Conseil Municipal d'Avignon ait donné à l'une des rues de la ville le nom de M^me^ Favart.

III

Déjà surchargé d'occupations à son théâtre, comme directeur et comme auteur, Favart avait accepté, vers la fin de 1759, d'être l'agent littéraire et dramatique de la Cour de Vienne. Sa correspondance, du 14 Janvier 1760 au 10 Juin 1770, avec le comte de Durazzo, mériterait une étude spéciale; mais elle n'entre qu'incidemment dans le cadre de la biographie de M^me^ Favart. J'en signalerai cependant quelques détails.

Le dessein du comte de Durazzo a été d'être informé des pièces nouvelles, du mérite des acteurs et de tout ce qui concerne la littérature agréable ou les beaux-arts. Il a soin de préciser : « Ce qui plaît à Paris ne convient pas quelquefois à Vienne. La comédie française est plutôt dans les cours étrangères un amu-

Digitized by Google

sement de la noblesse, qu'une école nationale... Les changements qu'il faut faire pour transporter une pièce des théâtres de Paris sur celui de Vienne, consistent plus en retranchements qu'en additions. Toute équivoque, ou trop forte ou trop fine, gâte les mœurs ou les suppose gâtées; toute satire qui tombe sur le clergé peut nuire à la religion; toute épigramme sur les financiers est perdue hors de la France; toute peinture de ces commerces de galanterie qui suppléent au mariage ou qui sont ce qu'on appelle des doubles ménages, est un scandale à Vienne. »

En somme, le programme était vaste et notre écrivain français ne tarda pas à envoyer plus d'un scénario, en même temps qu'il donnait des nouvelles des premières représentations, des engagements d'artistes, des livres parus, sans préjudice des événements notables ou plaisants. La comédie des *Philosophes* de Palissot donnée au Théâtre-Français, soulève des tempêtes : tous les critiques regrettent que l'auteur se soit laissé entraîner à satisfaire des animosités particulières, au lieu d'attaquer uniquement ce qu'il y a de dangereux pour les mœurs dans les ouvrages des encyclopédistes; on ne peut nier que M. Palissot n'ait le talent de peindre avec force.

L'Ecossaise et bientôt après, *Tancrède,* de Voltaire, obtiennent un grand succès, qui s'accroît du mal que l'on veut à Fréron. Ce Fréron prépare un ouvrage pour prouver que la *Henriade* n'est qu'une traduction d'un poème provençal. Nouvelle très stupéfiante!

La tragédie de *Caliste,* par Colardeau, après d'heureuses retouches, a décidément attiré l'affluence du public. Il est juste de faire remonter ce succès à M^lle^ Clairon qui « a atteint le dernier degré de la perfection. On ne peut trop la proposer pour modèle. » Favart félicite également les interprètes du soin qu'ils ont apporté à l'exactitude de leurs costumes. « Les Anglais ne négligent rien, affirme-t-il, pour cette illusion. On ne verra point chez eux des paysannes grossières, avec des girandoles de deux mille écus, des bas blancs à coins brodés, des souliers chargés de paillettes, attachés avec des boucles de diamants et bichonnées jusqu'au sommet de la tête. J'ose dire que ma femme a été la première en France qui ait eu le courage de se mettre comme on doit être, lorsqu'on la vit avec des sabots dans *Bastien et Bastienne.* ».

Le comte de Durazzo écrit bientôt à son correspondant pour le

Digitized by Google

traiter en ami, l'engage à supprimer tous les titres et cérémonies, « puisque je vois, déclare-t-il, que vous pensez à mon égard comme je ne cesserai de penser sur votre compte, d'après la justice que tout le monde vous rend. » Le témoignage vaut d'être noté.

Je continue à feuilleter rapidement ces lettres qui remplissent plus d'un volume, renferment des hommages d'admiration pour Goldoni, Métastase, le chevalier Gluck, et aussi, par contraste, enregistrent tant d'insuccès! Mélancolique promenade dans le cimetière des pièces de théâtre au XVIII[e] siècle.

L'impératrice de Russie, la grande Catherine, qui a déjà engagé Voltaire à faire l'histoire de son règne, tente d'attacher Diderot et d'Alembert à sa personne. D'Alembert fait part à l'Académie Française d'une lettre qu'elle lui écrit pour l'engager à être gouverneur de son fils. Cette lettre est aussitôt enregistrée par l'Académie. Puis, la période des vacances étant survenue, Favart se laisse aller à raconter, faute d'un sujet plus actuel, l'empoisonnement de « l'illustre Adrienne Lecouvreur », sans qu'un seul mot indique, dans les quatre pages de son récit, qu'il a eu lui-même des griefs, vingt ans après, contre Maurice de Saxe. Cependant, il avait, pour s'en souvenir, une raison à défaut d'autre : l'infirmité de sa vue. Il en parle à plusieurs reprises : « J'ai passé plusieurs jours à la campagne par ordonnance hypocratique; il y a quelque temps que j'ai été affecté subitement d'un affaiblissement de vue si considérable que j'avais lieu de craindre une cécité complète, pour peu que j'eusse négligé d'y porter remède ». Une autre fois, il est plus affirmatif encore : « Ne vous étonnez pas, monseigneur, si vous voyez dans toutes mes lettres un caractère d'écriture différent. Je suis aveugle ou peu s'en faut; j'emploie la première main qui veut me prêter un secours fidele; cette infirmité, à ce que l'on m'assure, ne sera pas durable. Quoi qu'il en soit, mon cœur et mon esprit verront toujours clair. »

Peu de temps auparavant, il a annoncé la mort de Crébillon le père, son grand ami, le plus terrifiant de nos tragiques et le plus doux des hommes, « génie fier et sublime, cœur simple et naïf. » Crébillon a composé le quatrain épigraphique qui est en tête des œuvres de Favart :

« Il est un auteur en crédit,
Qui dans tous les temps saura plaire ;
Il fit *la Chercheuse d'esprit,*
Et n'en chercha pas pour la faire. »

Digitized by Google

Avant de clore l'examen de cette longue correspondance, — qui se termine tristement par la fête désastreuse donnée à Paris, en 1770, pour le mariage de Marie-Antoinette et du Dauphin, — je ne serais aucunement fâché de surprendre notre poète, volontiers moqueur, en train de céder à un certain défaut de caractère, à une fâcheuse irritation de sa vanité. Il s'agit d'*Annette et Lubin :* « c'est une pièce que ma femme a faite avec son teinturier; je ne dois dire ni bien ni mal de cet ouvrage. » — Quel est, sans aucun doute au sens figuré, ce teinturier-là? Je n'en sais rien; l'important est de constater le ton détaché de Favart. Dix jours après, il est éclairé par le succès brillant de cette œuvrette. Et alors : « J'ai été obligé de ne pas pousser trop loin le scrupule... J'ai rendu le bailli amoureux d'Annette, j'ai laissé soupçonner que le seigneur ressentait aussi pour elle quelques impressions de tendresse. » Et ainsi de suite, jusqu'à la conclusion : « Ce dénoûment pathétique fait tirer les mouchoirs comme au plus bel endroit d'une tragédie; et les critiques les plus sévères sont obligés de faire comme le reste des spectateurs ». Bref, il n'est pas éloigné de donner cette pièce « comme un chef-d'œuvre en son genre. » — Ah! maître Favart, vous d'ordinaire si bon compagnon, vous qui troussez gaîment tant de couplets et qui les répandez sans compter, seriez-vous devenu égoïste et injuste? Non, vous êtes poète, c'est-à-dire chatouilleux sur votre part de collaboration, alors même que vous vous effacez; nous vous sentons enivré de votre personnalité, tout comme ce docteur Thierri dont vous vous moquiez si bien l'autre jour et qui, dans le fond, vous ressemble avec un brin d'exagération.

Je ne sais guère de plus réjouissante peinture :

« M. Thierri, célèbre docteur en médecine, fut mandé pour soulager un homme travaillé d'une pituite violente. — N'avez-vous pas, Monsieur, une fièvre continuelle? — Oui, M. le Docteur. — Avec des redoublements? — Oui, M. le Docteur. — Tant mieux; et un violent mal de tête? — Hélas! oui, M. le Docteur. — A merveille! et quand vous toussez, un spasme universel? — Plait-il? — C'est-à-dire un mouvement convulsif dans tous les membres qui... — Oui, M. le Docteur. — Ah! que je suis content! s'écrie alors le moderne Esculape, que je suis content! l'heureuse découverte! c'est la pituite vitrée, maladie perdue depuis plusieurs siècles, et que j'ai le bonheur de retrouver. Rien n'égale ma joie. — Ah! M. le Docteur, votre air satisfait me console; vous trouvez donc que ma maladie est... — Mortelle!

Digitized by Google

reprend brusquement le docteur. — Mortelle! ah ciel! que dois-je donc faire? — Votre testament, lui dit M. Thierri pour toute consolation, et il le quitte en répétant en lui-même le long du chemin : La pituite vitrée! que je vais surprendre agréablement mes confrères, en leur annonçant cette heureuse nouvelle! »

La verve de Favart n'a jamais été plus riche que dans cette historiette satirique; il y en a d'autres qui parsèment sa correspondance, mais qui risqueraient parfois d'émouvoir certains scrupules. Je n'insisterai pas davantage sur ses lettres à Dancourt, Sedaine, Garrick, Marmontel, Guérin de Frémicourt, l'abbé Cosson, Fréron et quelques autres. Je me suis déjà trop écarté de mon sujet. J'y reviens avec l'abbé de Voisenon, que les livres renseignés, tels que le Larousse, appellent tout net l'amant en titre de M^me^ Favart.

IV

Cette médisance, rapportée, propagée par Sainte-Beuve, doit son origine aux *Lettres de M. de Lauraguais à M^me^ ...*, et le critique des *Lundis,* friand de scandale, a pris à tâche de commenter l'anecdote avec son dangereux talent.

Qu'est-ce que ce Lauraguais? mérite-t-il tant de confiance? Il se fit une sorte de célébrité par ses épigrammes et ses bons mots, qui lui valurent cinq exils et quatre emprisonnements. Il publia une tragédie de Clytemnestre que les théâtres lui avaient refusée, et voici sur sa valeur littéraire l'appréciation de Voisenon : « Beaucoup de gigantesque et de boursoufflage. Tous les ouvrages de ces petits messieurs-là sont des échaudés dont le dedans est un trou vide. Nous sommes malheureux de leur amour pour le travail et de votre négligence. » Ce passage d'une lettre de Voisenon à Favart m'a frappé; j'ai senti, contre eux, le venin du prétentieux raté, poursuivant de sa haine les gens à succès.

Sans doute, la sainteté de M^me^ Favart est discutable; d'autres s'en sont constitués les chevaliers; je n'ai, malheureusement, ni l'âge, ni la candeur, nécessaires pour un tel rôle. On conviendra, du moins, que pour une comédienne qui a, durant toute sa vie, passionné le monde parisien, elle a observé une tenue rare.

Et nous sommes au XVIII^e^ siècle, sous Louis XV, quand on juge le mariage inélégant; — quand les couples ne sont unis que pour la forme; quand on se cache honteusement d'être mari

Digitized by Google

et femme; quand le poëte La Chaussée, dans le *Préjugé à la mode,* critique vertement cette manie dont la plus haute société se trouve atteinte et quand le *Philosophe marié,* de Destouches, rougit malgré lui de ce titre d'époux que les mœurs du temps ont rendu ridicule.

Mais qu'est-ce enfin que cet abbé de Voisenon, dont j'ai l'air de redouter les incontestables séductions? Débile, malingre, souffreteux, le corps chétif, le teint jaune, l'allure lasse, entré dans les ordres parce que des infirmités précoces l'ont empêché de porter l'épée, chanoine titulaire de l'abbaye de Jard qui n'oblige pas à résidence, pensionné de 6.000 livres pour écrire des Essais historiques à l'usage des petits-fils du roi, très en faveur auprès de la Pompadour et ensuite de la Du Barry, de même qu'auprès de Choiseul et ensuite d'Aiguillon, prosateur pâle, poëte froid, reçu de l'Académie plutôt comme homme du monde que pour son léger bagage, il avait de l'esprit assurément, mais d'une qualité plutôt inférieure. « Il portait dans la Société, au dire de La Harpe, cet extrême enjoûment qui trouve à rire et à faire rire de tout, — et le talent des quolibets plutôt que celui des bons mots. Avec la figure d'un singe il semblait en avoir la légèreté et la malice, et les femmes s'en amusaient comme d'un homme sans conséquence ». Voisenon, j'allais omettre ce point, était un peu plus âgé que Favart et beaucoup plus âgé que sa femme; on l'appelait mon oncle dans leur maison où il habitait comme un proche parent; une affection consolidée par la bonté, l'indulgence et l'esprit les rapprochait, les égayait réciproquement. Simple remarque : quelques lettres de l'abbé sont datées de Voisenon où il est né, où il a des intérêts majeurs et où il est mort, preuve qu'il y logeait quelquefois.

Afin de le mieux connaître, j'essaierai de voyager avec lui dans les Pyrénées, où il accompagna pendant quatre mois la duchesse de Choiseul. En passant à Tours, elle reçoit les honneurs dus à la gouvernante de la province; dix-sept compagnies de cinquante hommes chacune bordent le mail; au milieu de l'allée est installé un café très orné dont Voisenon apprécie les rafraîchissements par-dessus tout. Il lui tarde d'arriver à Bordeaux pour « se bourrer comme il faut. » S'il était avec son neveu Favart et avec son aimable petite nièce *Pardine,* ce voyage le divertirait. — M^me^ Favart était surnommée Pardine par toute sa société, parce qu'elle avait l'habitude d'employer souvent ce mot, où il est facile de retrouver un écho de son pays d'Avignon.

Digitized by Google

A Bordeaux, réception nautique par le maréchal de Richelieu ; Voisenon remarque avec affliction qu'on ne trouve point de sardines dans ce port, à cause de la guerre. « Je ne savais pas que les sardines eussent pris parti contre nous ; je me vengeai sur deux ortolans et sur un pâté de perdrix rouges aux truffes. » Le lendemain, les sardines abondent, et aussi les ortolans. On arrive à Cauterets, où notre abbé fréquente la meilleure maison du pays ; il y est les trois quarts du jour, on n'y voit point de femmes ; c'est chez le pâtissier, qui fait des tartelettes admirables. Voisenon se gave. Sur sa réputation, un second pâtissier vient s'établir à Cauterets ; c'est, tous les jours, une émulation, un combat entre les deux artistes : Voisenon consomme de plus en plus et il juge ; son estomac en paie les dépens, mais les eaux le nettoient. Il vivote ainsi et part bientôt pour Barèges : « Nous arrivâmes au lac qui a une grande lieue de circonférence, l'eau en est bleue, vive et claire comme celle de la mer ; nous fîmes pêcher des truites que nous mîmes griller sur le champ dans la cabane d'un espagnol ; elles étaient bien saumonnées et d'un goût merveilleux. Nous avions porté beaucoup de daubes, de rôti froid, des fricassées de poulets dans des pains, des tartes et des millasses ; je mangeais à effrayer toute la compagnie ; l'air de la montagne m'avait donné un appétit dévorant : on ne pouvait pas concevoir comment une aussi mince personne avait un aussi grand estomac. » Nous voici suffisamment fixés : notre abbé, notre chanoine, veux-je dire, est un mangeur, un gourmand des plus insatiables.

Pour son intelligence vive et primesautière, elle éclate à chaque instant ; il la prodigue avec excès, en grivoiseries, en gamineries : « Ces eaux-ci, affirme-t-il en prenant les bains de Cauterets, sont miraculeuses pour les gens qui se conduisent bien. Il n'y a pas jusqu'à deux bossus qui sont arrivés depuis quinze jours pour applanir leur bosse ; je les examine toutes les après-midi, je crois réellement qu'ils acquerront l'égalité des épaules ; celle qui était plate devient aussi grosse que l'autre. » Je m'interromps ici dans la crainte que la guérison des chevaux poussifs et des chevaux hongres ne soit pas suffisamment académique. En revanche, il faut reconnaître que Voisenon est de bon conseil en littérature. Il maintient que les couplets troussés par Favart à la demande de M^me^ de Choiseul sont charmants et qu'il faut être duchesse pour ne pas s'en contenter ; il estime peu les comédies d'amateurs, même quand il y collabore. D'ailleurs, un

Digitized by Google

exemple célèbre a établi son sens critique. Après le refus de *Mérope* par la Comédie-Française, il a soutenu que cette tragédie n'en demeurait pas moins un chef-d'œuvre; il a couru chez les comédiens et les a convertis à son admiration, que le public a ratifiée.

Tout en se plaignant du torrent qui gronde sous sa maison, il vante à sa nièce Pardinette la magnifique horreur du paysage; il se fait porter sur les sommets, la légèreté de sa personne facilite la besogne; il voudrait chasser ainsi la biche : « ce sera la première fois que l'on aura couru une biche en chaise à porteurs. »

En un mot, toujours rieur, toujours plaisantin, quoique asthmatique, il ne ressent qu'un chagrin : « En me parlant de vos yeux, vous faites venir des larmes dans les miens, — écrit-il à Favart; — il faut que vous soyez bien philosophe pour m'écrire une lettre aussi gaie... » Mais, par surcroît de maux, Mme Favart est souffrante : « Ma chère petite nièce Pardine, si votre santé va mal, comment voulez-vous que la mienne aille bien? Mon asthme est revenu. J'ai un autre petit agrément nouveau qui est la goutte. » Et cependant, le joyeux abbé envie certains voyageurs qui, rentrant des Pyrénées à Paris, passeront par la Provence, par Avignon. « Je voudrais bien y aller aussi, afin de respirer l'air natal de ma chère petite nièce; j'y chanterais un hymne en l'honneur des talents et des grâces, puisque c'est le lieu de leur naissance. »

Ce souvenir avignonais me remet en mémoire que j'ai lu au Musée Calvet, une comédie de Favart, *Isabelle et Gertrude* ou *les Sylphes supposés* (sic), imprimée en 1766 par Louis Chambeau, à Avignon. Or, cette pièce est précisément dédiée à Voisenon, dans les termes les plus chaleureux : « O mon ami, le meilleur des amis! Ce n'est point à l'ancienneté de votre famille, ni à vos distinctions que je rends hommage : c'est à vous-même, c'est à votre cœur supérieur encore à votre esprit; c'est à cette amitié pure et solide qui fait mon bonheur et que je préfère à tout, à la gloire même. »

Cette gloire, on a tenté vainement de la disputer à Favart et de l'attribuer à Voisenon; mais la différence entre les deux écrivains est trop sensible, le naturel se distingue si aisément du maniéré. Et puis, Voisenon n'a pas le temps d'écrire simplement; à peine de retour en son domaine familial, il est absorbé par un important devoir de la saison : il chasse la grive.

Sa nièce Pardine et son neveu Fumichon, — Favart était ainsi

Digitized by Google

nommé parce qu'il fumait beaucoup, — connaissaient d'autres distractions : Sans cesse, à leur théâtre, aux fêtes des princes ou des grands, ils se dépensaient avec prodigalité. De plus, Mme Favart avait eu trois enfants, dont deux moururent de bonne heure; l'autre a fourni une carrière médiocre comme acteur et auteur dramatique. Mais le petit-fils, secrétaire du ministre des affaires étrangères sous la Restauration, ensuite consul à Mons, parait avoir été presque un personnage; c'est lui qui a publié avec une assez bonne notice historique de H. F. Dumolard, les trois volumes de « Mémoires et Correspondance, » où j'ai puisé bien des éléments de cette étude et où j'en chercherai la fin.

Retirée dans sa famille, Mme Favart, aimait sa profession par-dessus tout : sa harpe, son clavecin, la lecture, une société restreinte, tels étaient ses délassements. Elle mourut encore jeune, à 45 ans, le 21 Avril 1772, d'une maladie qui s'était déclarée au mois de Juin 1771. Vaillamment elle avait tenu à jouer jusqu'à la fin de l'année. « Elle s'alita le jour des Rois, envoya chercher des notaires pour son testament, qu'elle fit avec une présence d'esprit, une tranquillité d'âme et un enjouement qui les étonnèrent. Quelques jours après, elle eut une crise violente; elle demanda les secours de l'Église qui lui furent administrés; elle les reçut avec une entière résignation; mais, sans rien perdre de son caractère, elle fit elle-même son épitaphe, qu'elle mit en musique, dans les intervalles des plus cruelles douleurs. » — Et désormais, personne n'entendit plus la rieuse fée Pardinette.

Favart lui survécut encore vingt ans, sans rien écrire; leur maison de Belleville garda le deuil, il s'y complaisait. Celle qui savait si bien mettre ses œuvres en valeur n'existait plus, et. comme elle l'avait chanté sous la gracieuse coiffe d'Annette :

« Son intérêt m'est commun,
Mon bien est le nôtre ;
Et l'ouvrage que fait l'un
Est toujours pour l'autre. »

A. MOUZIN.

Digitized by Google

Placide CAPPEAU

Son Œuvre et ses Relations littéraires

Le 8 Août 1877 mourait à Roquemaure[1] Placide Cappeau. Bien oublié aujourd'hui, son souvenir s'émousse même dans son village et semble ne se rattacher qu'à des événements lointains dont on parle incidemment et sans beaucoup d'enthousiasme. Sans marquer une bien grande place parmi les littérateurs de son temps, Cappeau, qui courtisait les Muses, consacra presque toute son œuvre au culte de la petite Patrie, et s'il y mit tout son cœur, les réflexions philosophiques, les détails archéologiques et historiques dont il émaille son principal ouvrage, mettent en lumière sa grande érudition.

Né le 25 Octobre 1808, l'accident dont il fut victime à l'âge de 8 ans décida de sa carrière ; un coup de fusil dû à la maladresse d'un de ses petits camarades lui ayant enlevé la main droite, ses parents, quoique peu fortunés, mais considérant que leur fils ainsi mutilé ne pourrait exercer aucun labeur mécanique, s'imposèrent de lourds sacrifices et le mirent au collège royal d'Avignon.

Le jeune élève, servi par une intelligence d'élite, les récompensa par ses brillants succès, et, quoique privé de sa main droite, il obtenait régulièrement le prix de dessin.

Bachelier ès lettre, il vint à Paris en 1827, s'installa au vieux quartier Latin et, tout en suivant les cours de la Faculté de Droit, il ne cessa de fréquenter certains cénacles où l'on s'occupait surtout de littérature. La jeunesse des écoles, très éprise alors de romantisme, avait pour les auteurs de l'époque un culte qui

1. Roquemaure, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès, situé sur la rive droite du Rhône, à 14 kilomètres d'Avignon et 11 d'Orange.

Digitized by Google

s'affirma chez Cappeau à l'instar de tant d'autres et auquel il resta toujours fidèle. Reçu licencié en 1831, l'intention du jeune étudiant était de se fixer à Paris, se faire inscrire au barreau et s'adonner avec acharnement à la culture des lettres qui avaient pour lui un attrait irrésistible. Mais ses parents devenaient vieux, et comme ils insistaient pour le garder auprès d'eux, le dévouement filial l'emporta sur ses préférences, il vint à Roquemaure pour se livrer au négoce. Sous son impulsion le commerce de vins qu'il entreprit ne tarda pas à devenir prospère, et comme ses affaires l'appelaient à Paris où il faisait d'assez longs séjours, il était heureux d'y revoir les anciens camarades d'autrefois. Ces déplacements, qu'il espaçait le moins possible, favorisèrent même les relations qu'il s'était créées dans le monde artistique et littéraire. Or, il advint qu'à l'époque de la construction du pont suspendu qui relie Roquemaure à la rive gauche du Rhône, M. Laurey, ingénieur, qui en dirigeait les travaux, se lia d'autant plus aisément avec Cappeau que l'un et l'autre étaient en relations avec Adam, le compositeur de musique. Mme Laurey avait été bien accueillie dans la Société de Roquemaure, car au charme d'une personne très élégante s'ajoutait le talent d'une véritable cantatrice. Adam admirait beaucoup sa voix. Elle chantait dans les salons, elle chantait à l'église. L'abbé Nicolas, qui devait finir sa carrière ecclésiastique comme archiprêtre de Beaucaire, était alors curé de Roquemaure. Très érudit et bon musicien, il avait été enthousiasmé par la jolie voix de Mme Laurey, et dans son âme d'artiste le faste des cérémonies liturgiques avait pour lui beaucoup d'attrait. Si, au point de vue philosophique, la concorde n'était pas toujours parfaite avec Cappeau, l'érudition de l'un s'accordait toujours avec l'érudition de l'autre, et, comme rien ne s'ignore dans un village, l'abbé Nicolas apprit un jour que son compatriote était à la veille de partir pour Paris. Il vint le voir et insista pour qu'il lui fît la promesse d'écrire les strophes d'un Noël qu'il porterait à Adam, persuadé que le grand compositeur s'empresserait de les mettre en musique pour être agréable à Mme Laurey, et, il ajouta malicieusement qu'un poète, qui rédigeait pour les dames de si jolis sonnets, pouvait bien aussi écrire des vers pour le bon Dieu. La fête de la Nativité était proche et le brave abbé voulait donner à la messe de minuit beaucoup d'éclat et surtout de l'inédit. Cappeau se laissa facilement convaincre, tout heureux qu'il était d'être agréable à son curé. Le lendemain il

Digitized by Google

quittait Roquemaure, et comme il pensait à la promesse faite à l'abbé Nicolas, pour atténuer la monotonie d'un long voyage en diligence, il écrivit, entre Macon et Dijon, les strophes du Noël qui devait affirmer le talent d'Adam, et rendre son nom populaire dans le monde entier. C'était le 3 Décembre 1847.

Dès son arrivée à Paris, Cappeau se rendit chez le compositeur et lui expliqua le but de sa visite. — Comment voulez-vous, lui dit Adam, que je puisse mettre en musique les strophes que vous m'apportez? Le temps que vous m'accordez est bien court et j'ai besoin de me recueillir.

— Mais, lui répondit Cappeau, vous ne voudriez pas me mettre dans une situation délicate vis-à-vis de mon curé auquel j'ai fait une promesse; il me faut la vôtre aujourd'hui, et j'ai en outre la certitude qu'il vous déplairait d'apporter une désillusion à M^me^ Laurey qui sera, j'en suis sûr, tout heureuse de chanter une œuvre inédite de vous. Allons! laissez-vous convaincre et n'hésitez plus.

Adam était ébranlé, et le souvenir de la femme charmante dont il admirait la voix et dont Cappeau citait le nom avec tant d'à-propos, fut pour beaucoup dans sa décision. Il accepta de faire ce qu'on lui demandait.

Lorsque, peu de temps après, Cappeau se présenta au domicile d'Adam, il le trouva de joyeuse humeur. — J'ai mis votre Noël en musique, lui dit-il, et je vous attendais impatiemment, car il est essentiel que vous supprimiez la troisième strophe qui est, à mon avis, superflue et que vous apportiez des modifications à la quatrième dont le rythme diffère.

— Mais, ainsi écourtée, répondit Cappeau, la composition littéraire est défectueuse tant par la suppression de la troisième strophe indispensable au sens du reste que par la mutilation de la quatrième que vous m'imposez et qui ne répond plus à mon inspiration.

— Mon cher poète répliqua Adam, les règles musicales ont des exigences que vous semblez ignorer et ne croyez pas que je veuille vous contrarier. Rappelez-vous la promesse faite à votre curé et acceptez de bonne grâce ce que je vous demande.

Cappeau n'insista pas et, le cœur gros peut-être, il fit toutes les corrections utiles. Quand il eut terminé, Adam expliqua que l'inspiration était venue spontanément le trouver et que, n'ayant pas de papier à musique sous la main, il avait dû se servir pour sa composition d'une feuille blanche qu'il avait rayée au crayon.

Digitized by Google

Cappeau lui demanda cette copie. Il y consentit, mais avant de la lui remettre il ajouta : « Composé et mis en musique expressément pour Madame Emilie Laurey ». Cette copie qui fut envoyée immédiatement par la poste à l'abbé Nicolas et que Cappeau conserva longtemps, a été fâcheusement égarée. Noël était proche et quand, à la messe de minuit, fut chanté pour la première fois l'hymne superbe qu'Adam appela plus tard « la Marseillaise religieuse », ce fut vraiment une heure solennelle. La belle église romane de Roquemaure était trop étroite pour contenir la foule qui s'y pressait, le maître-autel ruisselait de lumière et Mme Laurey, tout de blanc vêtue, qu'accompagnait à l'orgue une de ses amies, Mme Blairat, émerveilla les assistants par sa voix superbe, et, nombreux furent ceux qui eurent l'impression d'entendre un chef-d'œuvre.

Honorons aujourd'hui la mémoire de l'abbé Nicolas, car si nous devons rendre hommage au musicien et au poète, nous ne pouvons oublier que, sans l'initiative d'un brave curé de chef-lieu de canton, nous n'aurions jamais connu ce merveilleux Noël que la renommée devait bientôt confondre avec le nom du compositeur. Si l'auteur des strophes passa inaperçu et n'essaya jamais d'en tirer le moindre profit, il faut reconnaître qu'indifférent à la réclame, il ne se souciait que du succès des autres. Pour Adam il fut inespéré, et quand, à l'église Saint Eustache, s'établit la tradition de confier l'interprétation de son œuvre à un chanteur de grand talent, on choisit Villaret, premier ténor de l'Opéra. Souvenir déjà lointain qui se rattache à celui de l'Orphéon d'Avignon que dirigeait M. Brun, et dont l'artiste avait fait partie.

Un premier mariage que Cappeau contracta en 1848 avec Mlle Henriette Loustau, fille de l'économe du lycée Louis-le-Grand, l'attira encore davantage à Paris et agrandit le cercle de ses relations. Dans quelles circonstances fut-il présenté à Lamartine? Je n'ai pu recueillir à ce sujet aucun indice, mais sa correspondance avec le grand littérateur semble indiquer que ce ne fut qu'après la mort de sa femme, enlevée prématurément à Roquemaure en 1853. Cette correspondance, que j'ai eu le loisir de consulter, grâce à l'obligeance de sa fille, Mme Charles Marin, sa seule survivante, ne semble pas être absolument complète, et ce qui a été conservé ne se rapporte qu'à la grande détresse du poète malheureux. Ces lettres sont angoissantes, et si je n'en reproduis intégralement qu'une seule, c'est tout simplement à titre docu-

Digitized by Google

mentaire et sans l'arrière-pensée de chercher une réclame malsaine en soulevant un coin du voile qui ne recouvre plus guère, il est vrai, la fin besogneuse de l'existence d'un homme dont nous admirons avec enthousiasme l'œuvre poétique, et dont la gloire est immortelle.

Voici cette lettre :

Paris, 10 Avril 1863.

MONSIEUR,

Vous m'avez offert récemment vos services à tout prix dans des termes tels que cette offre est restée gravée dans mon cœur, j'y ai recours bien plus tôt que je ne le pensais. Sur environ cinq millions de découvert, je suis parvenu à en rembourser quatre en huit ans de travail. J'ai encore six cent mille francs à toucher et à payer avant neuf mois (1er Janvier 1864). Mais je suis engagé dans une entreprise à l'aide de laquelle je paie les frais d'impression, de papier, d'administration, de poste, et je désintéresse successivement mes créanciers. Ce sont mes œuvres complètes en 40 volumes, 31 volumes sont prêts. Il ne m'en reste que neuf à imprimer en neuf mois avant le 1er Janvier 1864. Cent vingt mille francs environ me manquent en ce moment pour cela par une circonstance extraordinaire. J'ose vous proposer de me les avancer pour deux ans. Je vous les rembourserai en argent ou en livres à votre choix le 1er Janvier 1865. Sans cette aide je n'ai qu'à livrer mes terres, elles sont engagées en entier au Crédit foncier. Je péris moi et mon entreprise au moment où je touchais au but. Laisserez-vous pour 120.000 francs languir une entreprise et périr un homme presque libéré, que vous avez soutenu avec tant de dévouement jusqu'ici ? Non !

Voici le mandat à signer et à me renvoyer à moins que vous ne préfériez m'adresser 100 francs par la poste en billet de banque ou un mandat sur la poste de Paris. Vous recevrez en retour mon accusé de réception, mon engagement de payer et mon dévouement. On dira dans deux ans : « Lamartine a osé croire que l'amitié en France suffisait pour payer cinq millions et pour sauver un homme, et la France ne l'a pas trompé ».

Al. de LAMARTINE
43, rue la Ville-l'Évêque.

Cette lettre, sous une apparence nébuleuse, est néanmoins très habilement rédigée; car, si Lamartine essayait d'emprunter la somme de 120.000 francs il avait aussi le pressentiment de n'avoir peut-être aucun succès. Après avoir crié bien haut toute sa detresse et après avoir offert le remboursement de ces 120.000 francs dans un délai de deux ans, il arrivait à discuter affaire dans un rayon plus restreint, et tout en priant ses admirateurs de lui venir en aide il les incitait aussi à souscrire à une nouvelle édition de ses œuvres. Confiant en lui-même, persuadé qu'il viendrait à bout de ses embarras d'argent, il faisait appel

Digitized by Google

à la générosité de tous ceux dont il était sûr du dévouement, et en s'adressant à Cappeau, dont il n'ignorait pas la situation de fortune, plutôt brillante, il espérait que peut-être, il se laisserait plus aisément toucher. Il ne se trompait guère, car si Cappeau ne lui avança pas la somme de 100.000 francs, sa famille et ses amis ont toujours eu la conviction, pour ne pas dire la certitude, qu'il consentit à faire au poète malheureux plusieurs prêts successifs dont le total atteindrait trente mille francs. Mais, avec une discrétion qui l'honore, Cappeau, qui avait un vrai culte pour le chantre immortel des *Méditations,* ne faisait que rarement allusion aux services qu'il avait pu lui rendre. — Ses ouvrages m'ont coûté horriblement cher, disait-il quelquefois, c'est à genoux qu'on doit les lire. Et après sa mort on ne trouva rien dans ses papiers qui pût fournir une indication à ce sujet. Il avait tout anéanti. La seule lettre qui semble donner une véracité aux suppositions de sa famille est datée du 7 Décembre 1863. Dans cette lettre Lamartine ajoute à la rubrique Monsieur celle d'ami, et il la termine par cette phrase « à vous de reconnaissance et d'amitié éternelle ». Ce fut aussi vers la même époque qu'il lui envoya son portrait avec dédicace.

Dans les milieux littéraires où Cappeau était admis, il rencontra un jour Sainte-Beuve, mais l'auteur des *Causeries du Lundi* aimait peu à se produire, et s'il n'eut avec lui que des rapports très éphémères, il se lia, par contre, intimement avec son secrétaire Jules Troubat, et cette amitié fut aussi durable que celle qui l'unit au cours de son existence avec Mistral et Roumanille. Régionaliste ardent, Cappeau avait été enthousiasmé par l'audace de nos grands félibres, il fut aussi un des premiers à applaudir leurs œuvres et à admirer leur talent. Il voulut les suivre dans la voie qu'ils avaient tracée, mais, faisant diversion, il traduisit en vers français *Le Siège de Caderousse* de l'abbé Fabre. Quand il eut terminé, il porta son manuscrit à son ami le bon Roumanille qui admira la traduction, aussi fidèle qu'élégante. Il lui fit cependant remarquer qu'il y aurait des modifications nombreuses à faire subir à l'orthographe adoptée par l'éditeur de Montpellier où avait été imprimé le poème languedocien. On en parla à Théodore Aubanel, qui courut bien vite à la bibliothèque de la Ville pour se documenter sur l'abbé Fabre. M. Deloye, le conservateur, était en voyage. Il attendit son retour. Mais nouvelle déception, quand Théodore Aubanel put voir M. Deloye, il le trouva tellement absorbé dans ses recherches

Digitized by Google

sur l'entrée des souverains à Avignon, en prévision du prochain voyage de l'Empereur, qu'il n'osa pas l'importuner, et le conservateur, tout en l'engageant à revenir bientôt, lui signala, néanmoins, la présence d'un manuscrit du *Siège de Caderousse,* légué à la bibliothèque par M. Requien. Mistral qui, entre temps, avait été avisé, offrit son arbitrage, et tout fut mis au point. Ceci se passait en 1860, à la veille du second mariage de Cappeau avec Mlle Léonie Guez de Rébiq. S'il différa la publication de son ouvrage, c'est qu'il tenait essentiellement à le faire précéder d'une notice où la biographie de l'abbé Fabre serait exactement reproduite. Ce travail exigea de minutieuses recherches, mais, à sa grande satisfaction, Cappeau put suffisamment se documenter pour mettre en lumière l'existence du digne émule de Rabelais. Faisant suite à la notice et sous forme de préface il commente aussi « le Siège de Caderousse ». Ses remarques sont celles d'un érudit qui sait discerner la valeur d'un maître, et qui sait surtout la faire ressortir par des comparaisons heureuses. Des lettres de Mistral et de Roumanille qui ont été publiées rendent hommage en termes élogieux à l'effort littéraire produit par Cappeau, mais celle qui lui écrivit Jules Troubat en 1866 est non moins flatteuse. Originaire de Montpellier et parlant le languedocien aussi bien que le français, il pouvait apprécier une œuvre avec d'autant plus de compétence qu'il vivait dans le village du grand critique, dont la plume à la pointe aigüe était celle d'un dilettante dans l'art d'écrire.

Au mois d'Avril 1862 Cappeau et Mistral se rencontraient à Paris. L'un et l'autre connaissaient Gustave Doré.

Profitant de cette liaison et se souvenant aussi du « Rabelais » illustré par le dessinateur dont la renommée s'affirmait plus brillante chaque jour, ils conçurent l'idée de lui confier le manuscrit du « Siège de Caderousse ». Ensemble ils allèrent lui rendre visite. Gustave Doré les accueillit avec beaucoup de courtoisie, promit de lire le manuscrit, mais réservant son opinion, il écrivit à Cappeau peu de jours après la lettre suivante :

MONSIEUR,

J'ai lu votre manuscrit qui me semble pouvoir bien prêter par sa nature mouvementée et piquante à une illustration dans le texte comme vous le désirez faire. Si vous voulez prendre la peine de me venir voir aujourd'hui ou demain de midi à 3 heures, nous pourrons en causer.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

G. DORÉ.

Digitized by Google

Cappeau fut exact au rendez-vous. Le poète et le dessinateur discutèrent très aimablement, mais au cours de leur entretien ils furent dérangés par l'arrivée d'un éditeur avec lequel Gustave Doré était en relations d'affaires, en prévision de l'illustration « d'Attala », Cappeau dut céder la place. Deux jours après, il recevait une nouvelle lettre dont voici la reproduction :

CHER MONSIEUR,

Si vous voulez bien prendre la peine de me venir voir je serais très heureux de vous serrer la main et de recauser de notre affaire, vous me trouverez toujours avant deux heures de l'après-midi.

Veuillez agréer mes civilités empressées.

G. DORÉ.

A cette invitation, qui semblait présager un accord, Cappeau se rendit sans tarder. Toujours aimable, Gustave Doré avoua au poète que certains engagements l'obligeaient à fournir une dose de travail excessif. Il lui fit même des confidences, lui parla de la future illustration de la Bible qui le tentait beaucoup, causa incidemment de Mistral, un mousquetaire superbe dont le talent n'était pas moins brillant, mais il dit aussi qu'il était trop occupé en ce moment pour illustrer « le Siège de Caderousse ». — Je suis confus, ajouta-t-il, d'être obligé de vous prier de patienter. Bientôt peut-être je vous ferai signe, et vous reviendrez me voir avec votre manuscrit. Croyez bien surtout que je ne vous oublierai pas. Il était difficile d'insister et si Gustave Doré ne pensa plus à sa promesse, il faut reconnaître que Cappeau ne fit aucune démarche pour la lui rappeler. Déçu, mais non découragé, il enfouit au fond d'un tiroir le manuscrit qui lui était si cher, et il y jaunissait depuis plusieurs années quand Jules Troubat demanda à le lire. Il fut enthousiasmé. L'abbé Favre, comme on l'appelle à Montpellier, était jadis, dans cette ville de joyeuse humeur, le poète préféré dont on apprenait les vers avant de savoir lire, et, comme tant d'autres, le secrétaire de Sainte-Beuve déplora l'oubli de Gustave Doré. Les mêmes regrets, nous les éprouvons aujourd'hui, car une édition de l'œuvre de Cappeau illustrée par l'artiste dont nous admirons le talent aurait acquis la sympathie du grand public, comme elle aurait fait les délices des bibliophiles.

En dehors des rares loisirs dont il pouvait disposer, et qu'il consacrait exclusivement à ses amis et quelquefois à la littérature, Cappeau avait une existence qui était surtout absorbée

Digitized by Google

par le souci des affaires. Son commerce de vins avait pris une telle importance, qu'il fut, comme il l'affirma plus tard, le meilleur dérivatif à ses déceptions. Malgré le conseil de ses amis, il s'entêtait à ne pas vouloir confier à un imprimeur « le Siège de Caderousse ». — Oh! je vous en prie disait-il à Mistral et à Roumanille qui étaient venus le voir, ne m'en parlez plus. Quand je serai retiré du négoce nous envisagerons cette question, mais en attendant, votre amitié qui m'est chère me suffit. Aujourd'hui, rien ne m'intéresse autant que la renaissance provençale, et à votre contact, je vis des heures délicieuses. Et elles étaient délicieuses en effet, car, très hospitalier, c'est en grand seigneur qu'il faisait les honneurs de sa table, secondé en celà par sa jeune femme, une brune gracieuse qui savait allier à une gaieté naturelle beaucoup de distinction.

Le 6 Janvier 1864, pour fêter l'anniversaire de la naissance de son fils, il convia à déjeuner ses amis les félibres. C'était aussi le jour des Rois. Qui fut roi ce jour-là? Je l'ignore. Mais, surprise pour tous, quand le gâteau traditionnel eut désigné ce monarque d'une heure, caustique et tout joyeux, Cappeau débita « Lou rèi de la favo » pièce en vers provençaux dont il était l'auteur. Le repas avait été copieux, les vins généreux, ce fut presque du délire, aussi décida-t-on qu'une place serait réservée à l'œuvre du poète dans l'*Almanach provençal*. Les félibres en portèrent eux mêmes la copie à l'imprimeur; mais le lendemain, celui-ci leur signifia que la pièce n'aurait pas les honneurs de l'impression. Il la trouvait compromettante et la crainte d'une pénalité donnait à son refus une excuse qui parut exagérée. Cappeau, qui se servait de l'épigramme avec une certaine élégance, ne s'était-il pas avisé de profiter de l'occasion pour s'exprimer plutôt librement sur le partage de la Pologne, et n'avait-il pas laissé entrevoir ses convictions républicaines en critiquant le pouvoir absolu? Tout celà était bien anodin et ne pouvait paraître séditieux qu'à un esprit timoré. On eut beau faire remarquer que Cappeau vivait très en dehors de la politique, n'affichant que rarement ses préférences; on eut beau dire qu'il était profondément religieux, malgré son admiration pour les conceptions philosophiques de Lamennais et le libéralisme de Montalembert; on eut beau produire un passeport officieux délivré par les autorités locales, on n'aboutit qu'à une concession : c'est que Cappeau supprimerait le vers suivant : « Tout ome qué pòu tout vòu rén! ». Il refusa, s'entêtant à son tour, il pria ses amis

Digitized by Google

de bien vouloir lui retourner la copie du « Rèi de la favo ». Réléguée dès sa réception dans le même tiroir qui servait d'oubliettes au manuscrit du « Siège de Caderousse » elle ne devait en sortir que bien longtemps après.

Au cours des années qui suivirent Cappeau n'écrivit que quelques bluettes parmi lesquelles on peut citer la lettre à Mistral et Roumanille « pèr li counvida a veni lou vèire pèr Sant Ro » (fête votive de Roquemaure). La muse qu'il taquinait de loin en loin lui inspira aussi : *Rêverie, La Sensitive, Le Mal inconnu,* morceaux pleins d'une douce mélancolie. *La Bohémienne,* croquis d'après nature, fantaisie où la couleur s'allie admirablement avec l'esprit original qui en atténue le réalisme. Et parmi bien d'autres pièces inédites, on ne peut oublier la *Rime,* la *Poésie* et ce joli quatrain inscrit sur l'album d'une dame :

« En vous voyant Madame on se prend à rêver »
« De choses qu'on ne peut vous dire »
« Si dans mon cœur vous pouviez lire »
« Vous trouveriez le mot que je n'ose achever... »

Tout-à-fait charmant n'est-ce pas? et d'une galanterie qui rappelle admirablement l'époque des cheveux poudrés et des talons rouges.

La guerre de 1870 fut cruelle pour Cappeau. Son fils, l'unique enfant issu de son premier mariage en paya la rançon, comme tant d'autres d'ailleurs, tombés au champ d'honneur. Relevé affreusement blessé sur le plateau d'Avron, il eut néanmoins la suprême consolation d'être transporté à l'ambulance des Dames de Sion dont sa tante maternelle était précisément la directrice; et c'est là qu'il mourut le 14 Janvier 1871, à peine âgé de 22 ans. Cappeau fut très affecté par la mort de son fils. Il en éprouva un tel chagrin qu'après nos revers il écrivit « La Revanche », composition patriotique et philosophique d'une belle envolée. En 1873 il se retira définitivement du négoce. Le temps, ce grand guérisseur, avait atténué sa peine, et, libéré du souci des affaires, il allait commencer une vie nouvelle. Ce fut aux muses qu'il la consacra presque tout entière.

Cappeau avait pour son village un culte qui ne s'amoindrit jamais. Il en connaissait admirablement l'histoire et toutes les légendes. Aussi voulut-il élever un monument au pays qui lui était si cher, et n'ayant pour celà que sa plume et son inspiration il lui dédia un poème « Le château de Roquemaure ». Un

Digitized by Google

poème historique en vingt chants, remplissant à lui seul 400 pages in-folio, exige toujours un effort considérable, et cet effort, Cappeau le produisit grâce à une documentation parfaite et avec toute la science d'un érudit. L'histoire des amours de Bruneau Francœur et de Placidie, nièce de Louis de Guise, cardinal de Lorraine, remplit à elle seule les vingt chants du poème, et, ces amours, dont le dénouement est tragique, ont inspiré au poète des vers d'une facture élégante. C'est dans un cadre impressionnant, au milieu des horreurs des guerres de religion, où apparaît surtout la figure cynique du baron des Adrets que se produit l'idylle des amants. Idylle dramatique où Cappeau affirme des préférences romantiques, et s'il va chercher son héroïne dans la lignée des de Guise, c'est afin que personne n'ignore que le château de Roquemaure, dont il ne reste plus aujourd'hui que deux tours branlantes, était au XVI[e] siècle un fief de l'illustre famille. Et c'est à Bruneau qu'il donne l'érudition. Orphelin échappé au massacre de la population de Saint-Laurent-des-Arbres par le sinistre baron, il n'a jamais connu aucun des siens. Elevé par un ermite dont le savoir n'était ignoré de personne aux alentours, il prit à son contact le goût de l'étude, et, quand il eut épuisé toutes les leçons de son père adoptif, il alla fureter dans les bibliothèques des Bénédictins d'Avignon et des Chartreux de Villeneuve. Ah ! les beaux récits que lui fait conter Cappeau. C'est le passage du Rhône par Annibal qu'il emprunte au texte grec de Polybe, c'est toute la marche du général carthaginois à travers les Gaules. C'est toute l'histoire des villages des environs, Sauveterre, Pujaut, Laudun. Il va même jusqu'à la Chartreuse de Valbonne, fondée en 1204 par Guillaume de Vénéjean et s'égare jusqu'aux grottes de Saint-Marcel, sur les bords pittoresques de l'Ardèche, qu'il dénomme à tort grottes de Saint-Martin. Et quand, du haut des tours du château de Roquemaure, Bruneau fait contempler à Placidie l'admirable panorama, c'est toute l'histoire du Comtat qu'il débite. C'est la légende du pont Saint-Bénézet où il n'oublie aucun détail. C'est Avignon avec ses nombreuses confréries dont les cloches jointes à celles des églises justifient l'épithète de ville sonnante que lui a donnée Rabelais. C'est le palais des Papes qu'il fouille jusque dans le moindre recoin. Et si je passe rapidement sur les événements qui suivirent, si je fais à peine allusion aux prouesses de Bruneau et à ses succès sur le baron des Adrets, si je ne fais qu'ébaucher son libéralisme en

Digitized by Google

matière religieuse et ses révoltes contre les cruautés des inquisiteurs, si j'effleure seulement sa condamnation et son supplice, c'est pour arriver bien vite à la fin tragique de Placidie qui meurt d'émotion sur le cadavre mutilé de celui qu'elle avait tant aimé.

En dramatisant son récit et en lui donnant parfois une forme imitée de Shakespeare, le but de Cappeau était d'intéresser le lecteur. S'il fait preuve sans cesse d'érudition, il ne peut néanmoins résister à son impulsion et il commente certains dogmes qui pour lui ne sont que des non-sens. Je ne pense pas qu'il ait voulu heurter des convictions respectables, mais quand le rôle de l'historien est délicat, celui du philosophe est plus dangereux, et sur ce terrain glissant n'osant m'aventurer, je me hâte bien vite de faire diversion avec « Lou proucès de Carmentran » qui est à mon avis une des meilleures pièces de Cappeau. Son esprit y pétille, la rime de ses vers est harmonieuse et la scène qui se passe en Avignon rappelle une des plus vieilles coutumes de la région. C'est un immense éclat de rire du commencement à la fin. « Lou proucès de Carmentran » fut si bien prisé que la Société pour l'étude des langues romanes siégeant à Montpellier, décerna à son auteur, en 1875, une médaille de bronze et le titre quasi-officiel de poète-félibre.

En 1876, Cappeau confia presque tous ses manuscrits à M. Jouaust qui dirigeait à Paris une importante imprimerie. Il préférait agir ainsi plutôt que de se servir de l'intermédiaire d'un éditeur. Ses œuvres furent réunies en deux volumes qui ne devaient jamais être vendus séparément « Le château de Roquemaure » formait à lui seul le premier volume. Dans le second, il y réunit « Le siège de Caderousse », « Lou proucès de Carmentran » et d'autres pièces écrites en provençal. A combien d'exemplaires ces ouvrages ont-ils été tirés? Je l'ignore, mais si la vente n'en fut pas facile, Cappeau toujours généreux en donna beaucoup à ses parents et à ses amis. Il les offrit même à François Coppée qui fut sans doute le dernier poète qui lui parla de ses œuvres, et quand il mourut peu de temps après, personne ne s'y intéressa plus. Méritait-il autant d'indifférence? Non. En faisant revivre sa mémoire que j'ai été chercher dans l'oubli, j'ai pensé qu'il convenait de l'honorer parce qu'il avait aimé passionnément le pays qui nous est cher aussi, parce qu'il en avait chanté l'histoire, les légendes, les coutumes et qu'il avait tout au moins droit à l'hommage d'un souvenir.

Pierre BOISSIN.

Digitized by Google

Un mot sur la Photomicrographie

Pour photographier les infiniment petits êtres ainsi que les organismes de divers ordres, il est utile de savoir fixer, sur des pellicules sensibilisées, l'image des coupes ou des cultures spéciales qu'on soumet à l'objectif d'un microscope.

D'après le principe habituel il suffit de renverser un appareil photographique dont la lentille appuie sur celle du microscope, après en avoir obtenu la mise au point, pour tirer des clichés passables. Mais on n'est pas moins obligé d'apporter quelques modifications à la confection de la chambre noire qu'on emploie à cet usage, notamment en ayant le soin de supprimer sa lentille en verre afin que celle du microscope soit seule capable de projeter, sans flou, l'image sur la pellicule.

Il faut également à obstruer sur les côtés la pénétration de la clarté, en laissant un léger rebord au support qui sert à joindre les deux appareils; observer une durée plus ou moins prolongée, suivant que l'intensité de la lumière est plus ou moins grande.

On arrivera par exemple à obtenir une photomicrographie de la dimension de 6 centimètres sur 6, ou six sur neuf, tandis que la coupe ne sera pas supérieure à celle de la tête d'une épingle. On pourra même l'amener à être de la dimension d'une carte postale; mais cette opération, qui consiste à se servir d'un simple appareil d'agrandissement, n'est pas indispensable, car on voit assez distinctement la forme des spores, sporules gamètes, spiriles, microbes, basides, Thèques, sporanges, etc., sur les épreuves qu'on a tirées.

On peut opérer dans le délai de deux à dix secondes avec un rayon de soleil, la lumière électrique ou celle du magnésium; de deux à dix minutes si on se sert du grand jour, ou d'une lampe de trente bougies, et au besoin faire durer la pose si on emploie

Digitized by Google

des pellicules un peu lentes. Les clichés seront développés d'après les procédés ordinaires.

Ce moyen a l'avantage de permettre de s'instruire sur les phases d'incubation que suivent les microorganismes dans leur développement ainsi que dans leurs transformations biologiques, sans qu'on ait par trop à se fatiguer la vue.

Exemple : Admettons qu'on veuille fixer l'image des mycéliums du tubermélanosporum (Truffe noire), du T. panniferum, du T. moschatum, nigrum, mesantericum, etc.; il suffira pour cela de pratiquer une coupe transversale à la base de la partie polyédrique du tubercule près du péridium (Ecorce) après l'avoir lavé sous un mince filet d'eau; par suite, on distinguera chacun de ses organismes, dont il sera facile d'observer les caractères particuliers.

Si on préfère étudier le développement des marbrures blanches ou ocracées qui sillonnent l'intérieur, on devra disséquer longitudinalement la partie interne dont on découvrira la surface avec soin, et on apercevra les papilles qui composent la trame (Tissu hyménien qui divise la chair du tubercule en couches irrégulières à l'intérieur) qui, s'emplissant de liquide et d'air (protoplasma), les transmettent à la masse (Gleba) cellulaire dont elles parcourent la partie intérieure colorée.

Si on veut pousser plus loin cet essai, on verra qu'une portion se conjugue par des gamètes avec les cellules mères (Asques, sporanges) qui sont les organes femelles de reproduction sexuée au moment où elle leur sert d'élément de nutrition.

C'est grâce à cet adjuvant que les mycéliums (racines) apparaissant sur les bords des asques ou sporanges se multiplient pour produire des hyméniums (bourgeons fructifères) et des spores organes mâles munis de canaux séminifères d'où émanent les sporules incubées par les Asques. Ces sporules parcourant les Asques dans le protoplasma peuvent devenir aussi des hyméniums quand celles-ci leur livrent un passage qui favorise leur multiplication au moyen d'une poche qui se forme sur sa membrane dans laquelle apparaissent des spores pâles qui se colorent insensiblement.

Il y a donc lieu d'admettre qu'il existe deux modes de génération : l'une produite directement par les organes fructifères — Isogamie — l'autre par les bourgeons mycéliens — Mycéliogamie.

Digitized by Google

Revenant sur ce que nous avons expliqué au début, il est bon d'ajouter que, si l'image micrographique paraît avec une trop grande intensité, on peut modérer la sensibilité de la pellicule, au moyen d'un verre bleu qu'on place devant le miroir réflecteur du microscope.

Quand on désire transformer les photographies en photogravures on les envoie à des spécialistes qui les collent sur des plaques en alliage et, après les avoir enduites d'un mélange chimique, les exposent à l'ardeur du soleil ; après quoi, ils les lavent avec une solution de bichromate de potasse ou tout autre mélange spécial. Les clichés donnent des gravures très fines.

Le procédé que j'ai l'honneur de décrire concerne surtout les personnes qui ont incidemment l'occasion de faire quelques essais. Quant à ceux qui désirent atteindre la perfection, ils devront s'adresser à MM. les professeurs des Universités des Facultés des Sciences.

MARIE Augustin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Ligures dans le Midi

La Provence et le Sud-Est, et d'une façon générale le Midi de la Gaule se sont trouvés de bonne heure occupés par les peuples les plus hétérogènes, grâce au voisinage de l'Océan et de la Méditerranée; Ibères et Ligures, Phocéens et Celtes venus, les uns du Nord, les autres d'Espagne, ceux-ci de l'Orient, ceux-là de l'Egypte, et fixés dans la région à des dates diverses, semblent avoir réalisé une certaine fusion aux environs du VI[e] siècle avant notre ère; c'est du moins l'époque dont nous permettent de parler avec certitude les documents que nous avons à notre disposition. En ce qui concerne spécialement la région du Sud-Est il est un de ces peuples dont on parle beaucoup et dont on ne sait pas grand chose, ce sont les Ligures. Mis à part le nom de Ligurie qui est resté au pays de Gênes, la faucille de bronze localisée dans la même contrée et dans les vallées du Rhône et du Jura, et les noms de Ligures, Celtoligures, Ibéroligures qu'on rencontre chez les auteurs anciens qui à leur sujet n'apportent guère de précisions, ce peuple produit un peu l'effet d'une entité métaphysique plus ou moins vague qu'on est fort embarrassé de définir. Il est facile de dire : telle contrée ou telle tribu sont ligures, mais si l'on se hasarde à demander : Qu'étaient-ce donc que les Ligures? On n'en sait trop rien. D'où venaient-ils? On l'ignore. Qu'ont-ils fait? On ne le sait guère davantage.

Car les renseignements que nous possédons sur eux ne sont pas abondants; en les réunissant nous aboutissons à peu près à ceci : D'après Festus Aviénus, ils auraient occupé le Sud de l'Italie jusqu'à Rome (Festus, *Sacrani),* le territoire qui s'étendait du Rhône à la frontière des Tyrrhènes (*Ora Mar.* 609), et Narbonne était la capitale d'un peuple ligure, les Elysices (*Ora* 584-586), enfin en Espagne les Cempsi et les Sœfes avaient pour voisins des Ligures (v. 195-198). Denys d'Halicarnasse nous dit

Digitized by Google

que les anciens habitants du Latium étaient Ligures (I, 10); Tite-Live en place au nord-est de l'Italie près du Tessin (v, 35,1); Strabon appelle l'Espagne « Ligystique » (II, 1, 40) et Etienne de Byzance y signale l'existence, près du fleuve Tartessus, d'une ville Ligystine (Et. de Byz. au mot *Ligustinè*; Théopompe nous apprend que les Ligures habitaient au VI[e] siècle les îles Œstrymnides, voisines de l'Angleterre, d'où ils furent chassés par les Celtes (fr. 221 a); Scymnus de Chio (v. 209-214) et Etienne de Byzance disent que Marseille fut fondée en pays ligure, et nous savons par le Pseudo-Scylax qu'au III[e] siècle, du pays des Ibères jusqu'au Rhône, les Ibères étaient mélangés aux Ligures (3-5); enfin Polybe (chez Strabon, IV, 6, 2), Pline (III, 47) et Tite-Live (XLVII) nous disent qu'en 154 avant J.-C. les Romains soumirent dans la région du Var deux peuples ligures, les Oxybies et les Déciates.

D'après cela, il semblerait que leur domaine fût assez étendu. Mais cette nomenclature ne doit pas faire illusion, pour la raison bien simple qu'il n'est pas du tout certain qu'il s'agisse partout des Ligures. Cette imprécision tient surtout à ce que pour les désigner on part du nom que leur donnent les auteurs latins, plus accessibles assurément à la plupart des historiens que les auteurs grecs, qui leur sont antérieurs. Ce nom c'est *Ligures* dont on a fait « Ligures » et qui est la transcription du grec *Ligues* lequel précisément, comme nous le constaterons, peut signifier tout autre chose. Nous verrons tout à l'heure l'origine de ce *Ligures* latin. En parlant d'eux à l'aide de documents de seconde main il s'est produit ici la même aventure que pour le défilé de la Hache. Ouvrons n'importe quelle histoire romaine, petite ou grosse, élémentaire ou savante, nous y apprenons qu'Hamilcar, entre la première et seconde guerre punique, eut à réprimer une révolte de ses mercenaires qui s'étaient établis à Tunis et qu'il réussit à en cerner 40.000 dans une gorge de montagnes appelée le Défilé de la Hache « parce que, dit Polybe, il offre en effet l'aspect de cet instrument. » Les auteurs les plus graves, Michelet, Duruy dans leur *Histoire,* Gustave Flaubert dans *Salambô,* parlent du défilé de la Hache; les archéologues se sont évertués à identifier le champ de bataille sans pouvoir y parvenir : contrairement à l'affirmation de Polybe, pas le moindre défilé dans toute la région qui rappelle la forme d'une hache; quand enfin, vers 1884, Tissot, qui préparait alors sa « Géographie comparée de la Province d'Afrique », se dit : mais au fait,

Digitized by Google

si je consultais Polybe? Il le fit, et à sa grande stupéfaction il constata que la « hache » en question était une « scie » *priôn*, et qu'elle désignait par conséquent un défilé situé entre montagnes dentelées, autrement dit des *sierras*. Les deux principaux traducteurs de Polybe, Buchon et Bouchot, ont rendu par « hache » le *priôn* de l'original, d'où la persistance ininterrompue d'une désignation fautive de la part d'historiens qui se sont copiés les uns les autres plutôt que de remonter à la source. Il y a des morts qu'il faut tuer plusieurs fois; je ne crois pas que Tissot ait eu la candide naïveté d'espérer que sa rectification ferait du premier coup disparaître l'erreur, il faudrait pour cela ne pas connaître la force impérieuse de la routine et pendant de longues années encore, soyons-en bien sûrs, nous entendrons parler du « défilé de la Hache ».

Un cas à peu près semblable se présente pour la question des Ligures ; on a l'impression — et j'espère pouvoir montrer que cette impression est motivée — on a l'impression que nous jouons ici sur un mot, et cette question plus on l'étudie, plus la personnalité des Ligures s'estompe et l'on en vient à se demander : N'auraient-ils pas eu toute l'importance qu'on leur attribue? Ou bien seraient-ils simplement une fraction d'un groupe plus considérable, comme par exemple les Aulerces sont une fraction des Gaulois? Ou bien le nom qu'ils portaient était-il commun à plusieurs peuples et s'est-il par la suite établi une confusion? Il serait téméraire de vouloir trancher la question; le mieux est d'interroger les documents que nous possédons, de leur demander simplement ce qu'ils peuvent nous donner, et de nous en tenir sagement aux conclusions, même incomplètes, qu'ils nous permettent d'en tirer. C'est ce que je vais essayer de faire.

La partie de la Gaule qui forme la Provence actuelle portait dans l'antiquité le nom de Ligystique et ses habitants étaient dénommés *Ligues* en grec, *Ligures* en latin. Comme dès le VIII[e] ou le VII[e] siècle on rencontre dans la région des *Ligues* on en a conclu que le pays était essentiellement ligure et l'on a, par exemple, attribué aux Ligures des tribus qu'on a depuis démontrées être celtes. Par ailleurs, on ne sait pas grand chose des Ligures; on ignore d'où exactement ils venaient : les uns les rattachent aux Celtes, d'autres aux Berbères, d'autres encore aux Ibères. On ignore également l'origine de leur nom. Nous savons par Plutarque (*Marius*, 15, 19) que dans leur langue ils s'appelaient *Ambrons*. Il y avait en effet en Etrurie une rivière appelée

Digitized by Google

Ambra, mais aussi en Estramadure espagnole une autre rivière appelée *Ambron* et il n'est pas du tout certain que les *Ligues* dont les auteurs parlent à propos de l'Espagne soient des Ligures, comme nous le verrons plus bas. Ce nom est indo-européen car nous retrouvons en gaulois le radical *amb* — précisément au sens de « rivière » et le peu que l'on connaît de la langue ligure tendrait à faire douter au contraire qu'elle fût indo-européenne; dans ce cas le nom que leur donne Plutarque ne serait pas original mais emprunté. On a rattaché les Ambrons à *Embrun,* fausse étymologie, *Embrun* descendant du gaulois *Eburodunum,* à la rivière *Emme* dans le canton de Berne, à l'île jutlandaise d'*Amron*. Toutes ces incertitudes ne nous sortent pas du domaine de l'hypothèse.

Mêmes hésitations pour le nom de *Ligures.* Cette forme ne se trouve que chez les Latins, partout les Grecs disent, non pas *Ligures,* mais *Ligues*. Certains ont cru que « Ligures » est tiré du nom de la Loire que les Latins appellent *Liger* et qu'on trouve chez les Grecs sous la forme *Leiger*. Mais la Loire est en France et les Ligures ne sont certainement pas aborigènes. Il devait exister en indo-européen un thème *ligu* — au sens de « impétueux, bruyant » car on le trouve en plusieurs langues d'Europe; la Loire a pu par ce thème recevoir d'un peuple préhistorique la dénomination que nous lui connaissons, dénomination parfaitement exacte pour ce fleuve aux débordements légendaires, et qui fait de lui un synonyme adéquat du Rhône, *Rodanos,* de la racine indo-européenne *rhod* — qui signifie également « impétueux, bruyant ». Nous allons voir incessamment que l'origine du mot « Ligures » est beaucoup plus simple. Le grec possède bien ce thème *ligu* — dans *liguros* au sens de « perçant » en parlant de la voix, mais jamais *liguros* n'est employé par les Grecs pour désigner le peuple dont il s'agit; ils disent toujours *Ligues,* et cela est d'autant plus caractéristique que pour désigner la Loire ils emploient la forme avec *r, Leiger*.

Quoiqu'il en soit, nous tenons des historiens et de l'archéologie que les Ligures occupèrent surtout l'Italie et que leur centre était le pays de Gênes. Mais pour ce qui regarde le midi de la Gaule et l'Ibérie la question devient singulièrement compliquée. Ici aussi nous nous trouvons en face des termes *Ligues* en grec et *Ligures* en latin, mais nous ne sommes pas sûrs d'avoir affaire aux Ligures, car il se produit une confusion, qui est d'origine

Digitized by Google

historique, et qui risque de fausser pour toute une période la conception de l'ethnographie locale.

Il importe tout d'abord de remarquer que le mot *Ligues* représente une forme plus ancienne *Liguses* dont l'*s* est tombé. Ce phénomène s'est produit en vertu d'une loi constante, sur laquelle je ne puis m'étendre ici, et qui veut que l'*s* entre voyelles des mots d'origine indo européenne disparaisse en grec. A cette loi en répond une autre non moins constante qui veut qu'en latin cet *s* au lieu de disparaître devienne *r;* c'est ce qu'on appelle le rhotacisme. Quel que fût le peuple qu'il désignât, le grec *Ligues* devait donc donner en latin *Ligures*. Le mot n'a pas d'autre origine : il est la transcription du mot grec selon les lois de la langue latine. Mais de là à prétendre y voir ceux qu'on a appelés Ligures il y a loin.

Car de plus le mot se présente également sous une forme où le *g* est remplacé par un *b*. On trouve indifféremment *Ligustikè* et *Libustikè, Ligustinè* et *Libustinè;* le pseudo-Hésiode (*Catalogues* fr. 132) nous apprend qu'à l'Occident, au VII[e] siècle, il y avait des *Ligues* qui donnèrent aux deux bouches occidentales du Rhône le nom de bouches libyennes, *libyca ostia* qu'elles portaient encore du temps de Pline (III, 5) et au dire de Philéas, qui écrivait au V[e] siècle, le Rhône servait de limite entre l'Europe et la *Libuè* (*Ora* v. 683-688). Nous tenons d'Eratosthène (chez Strabon II, 1, 40) que l'Espagne également portait le nom de Ligystique; dans cette Ligystique il y avait un lac *ligustin* où le Tartesse prenait sa source; mais près de ce lac une ville qualifiée cette fois *Libussosa,* appelée par Pline *Libissosa* (3, 25), par les inscriptions attiques *Libososia* (CIA, 446) et par Etienne de Byzance *Ligustinè*. Tite-Live (V, 35), parlant de l'invasion des Gaulois en Italie, dit que les Cénomans s'établirent à Brescia et à Vérone occupées par les *Libui,* et plus loin il s'exprime ainsi, en appelant cette fois *Ligustini* les peuples qui occupent la région : « Les Insubres, les Cénomans et les Boiens après avoir soulevé les habitants de Statielles et d'Iria et les autres peuples *ligustins*.. avaient envahi Plaisance ». Les formes en *b* et en *g* se confondent donc. Or, elles sont d'origine gréco-pélasge et même thrace : il y avait en Bithynie une ville appelée *Libussa* (Plut. *Flaminius,* 20), le nom de la ville de Ligystique cité plus haut appartenait également à des villes d'Asie-Mineure et de Thrace (*Ora,* v. 298-300), Pline place en Thrace des *Libustos*

Digitized by Google

(4, 44) et la capitale de la Colchide est qualifiée *Ligustiké* par les manuscrits de Lycophron.

Et l'histoire vient confirmer d'une indiscutable façon l'origine gréco-pélasge de ces dénominations. Nous savons par les monuments historiques de l'Egypte que les débuts de la marine gréco-pélasge se placent vers le XVI[e] siècle sous le pharaon Thoutmès III de la XVIII[e] dynastie, et surtout au XV[e] siècle sous Séti I[er] et au XIV[e] siècle sous Ramsès III qui virent l'arrivée sur les rives du lac Triton, en Tunisie actuelle, des Pélasges et des Crétois appelés Libyens Japhétites. La confédération libyo-pélasgique devient complète sous Mérenphtah (ou Ménephtah), le pharaon de la Bible qui poursuivit les Hébreux et dont les armées furent ensevelies sous les flots de la mer Rouge. Il était le successeur de Ramsès II qui, lui-même, avait succédé à Séti I[er].

L'inscription du temple de Karnak, sur les ruines de Thèbes en Haute-Egypte, nous apprend que Mérenphtah eut alors affaire aux Libyens et aux Pélasges qui envahirent ses Etats sous la conduite de Maourmonion, fils de Batta, roi des Libyens, que les troupes d'invasion étaient formées de Libyens, de Maschouash, de Tyrrhéniens, de Sardones, de Sicules, d'Achéens et de Laconiens, lesquels arrivaient tous avec leurs femmes et leurs enfants, ce qui montre bien qu'ils cherchaient un établissement; que Mérenphtah les vainquit près de Paari, mais qu'il ne put expulser les tribus qui sous les règnes précédents s'étaient déjà installées dans le Delta. Sous l'un de ses successeurs, Ramsès III, les migrations continuent, comme nous le savons par les inscriptions du temple de Médinet-Abou. Les Pélasges et les Libyens, alliés aux Khétas, opèrent en Egypte plusieurs débarquements qui mettent les armées de Ramsès III aux prises avec les Takkaro (Thraces), les Philistins (Pélasges), les Sicules, les Sardones, les Tyrrhéniens, les Libyens et les Danaens dont on parle pour la première fois et qui prennent ici la place des Achéens de l'inscription de Karnak, circonstance qui indique que c'est entre les règnes de Mérenphtah et de Ramsès III que la dynastie de Danaos s'était substituée à la dynastie achéenne d'Inachos sur le trône d'Argos. Et nous avons ici un élément qui fixe la date avec certitude. Sur une muraille du palais de Médinet-Abou il est dit que la 12[e] année du règne de Ramsès III est l'une de celles où l'année vague de 365 jours concordait avec l'année solaire réelle. Cette indication a permis aux astronomes

Digitized by Google

de calculer que cette 12e année du règne de Ramsès III est l'an 1300 avant J.-C. Ramsès III est donc monté sur le trône en 1311. La XIXe dynastie, celle de Séti Ier, de Ramsès II et de Mérenphtah ayant duré 174 ans, et la XVIIIe celle de Thoutmès III sous lequel se produisit la première invasion, 241 ans, c'est donc vers 1700 que régnait ce dernier, et par conséquent c'est cette date qui fixe les premiers débuts de la marine gréco-pélasge en Libye.

Ces débuts de la marine grecque qui ont dépossédé Sidon de son empire des mers ont été représentés et transmis aux générations postérieures par le récit du voyage des Argonautes, qui n'est pas une fable. La légende, qui poétise tout, nous donne ce voyage comme une expédition fantastique dont le but était de conquérir en Colchide la toison d'or, et elle n'a guère retenu de l'aventure que ce détail. La réalité est plus complexe. Le récit primitif comprenait deux parties distinctes relatant deux voyages effectués en deux directions diamétralement opposées, la Colchide et la région du lac Triton. Celle de la Colchide s'explique par ce fait que les Grecs, dans leurs relations avec les Phéniciens, avaient connu d'eux les richesses que ces derniers allaient chercher au-delà du Pont-Euxin : l'or de la Colchide et du pays des Arimaspes, l'étain, le plomb et l'argent de la chaîne du Caucase, le bronze, le fer et l'acier que travaillaient les Chalybes; aussi dès l'époque des Argonautes on n'entend plus parler des Phéniciens dans ces parages. Et cette époque est déjà bien reculée, car Hérodote nous montre (I, 2) les Argonautes, au cours d'une de leurs expéditions en Colchide, enlevant Médée, la fille du roi, deux générations avant l'enlèvement d'Hélène par Pâris, enlèvement qui, on le sait, fut le prétexte de la guerre de Troie; or le marbre de Paros dit que celle-ci eut lieu de 1218 à 1209, et la date la plus accréditée est celle de 1184. — L'autre expédition, celle du lac Triton, nous est confirmée, comme nous l'avons vu, par les inscriptions égyptiennes; c'est là que se placent les véritables débuts de la marine gréco-pélasge, et Hérodote (IV, 179) nous fait expressément entendre qu'elle fut la première.

Or, dans ses *Argonautiques* (IV, 627-647) Apollonios de Rhodes nous montre les Argonautes remontant le Rhône, s'avançant dans le pays des Celtes, puis revenant sur leurs pas et sortant du fleuve par son embouchure. Dans les *Argonautiques* du Pseudo-Orphée, les Argonautes au dixième jour de leur navigation arrivent dans les vallées des monts Rhipées, qui sont

Digitized by Google

les Alpes; de là ils se dirigent vers l'Océan hyperboréen, qui est l'océan Atlantique; puis ils traversent le pays des Macrobies et atteignent enfin celui des Cimmériens que bornent au midi les monts Rhipées et Calpios, c'est-à-dire les Alpes et Gibraltar.

Tout cela est une allusion évidente à un voyage en Gaule des Libyens qui après s'être rendus maîtres de la Libye sous Séti Ier et de toute la partie occidentale du Delta sous son successeur Ramsès II, avaient continué leurs migrations à la suite desquelles ils s'étaient établis en Espagne où ils ont laissé de nombreuses traces dans la toponomastique, et en Gaule. Le récit des deux *Argonautiques* semble même indiquer que c'est par la Gaule qu'ils ont commencé. Et dans le partage des provinces romaines nous trouvons en effet en Première Narbonnaise, à côté des Volques, les *Sardones* mentionnés par l'inscription de Karnak. Ces points de repère, les inscriptions égyptiennes et le récit des *Argonautiques* nous permettent d'établir les jalons qui ont marqué la route suivie par ces populations gréco-pélasges. Ils nous apprennent aussi que les Phocéens ne furent pas les premiers grecs qui colonisèrent notre contrée; d'autres, les *Ligues,* les y avaient précédés, et c'est vraisemblablement à eux, non aux Ligures, qu'il faut appliquer le texte de Scymnus de Chio qui les mentionne avec les villes grecques de la côte : « Viennent ensuite plus bas, dit-il, les *Ligues* qui habitent au bord de la mer, et les villes grecques colonisées par les Phocéens Massaliotes » (200-203). Le mot employé, *apoikizô,* ne signifie pas « fonder » mais « coloniser »; il implique l'idée de transport du séjour d'un lieu dans un autre, non celle de fondation et de premier établissement. C'est ce même terme qu'emploie Etienne de Byzance en parlant de Nice. A première vue sa façon de s'exprimer peut paraître bizarre : « Nice, ville de Bithynie... la septième de la Celtique, colonie des Massaliotes ». Mais son expression n'étonne plus si l'on se rappelle que les *Ligues* habitaient primitivement la Bithynie, à côté de la Colchide, et que c'est eux qui avaient fondé la ville dont j'ai parlé plus haut, qualifiée *Libissosa* par Pline, *Ligustinè* par Etienne de Byzance.

Nous retrouvons donc le nom d'une ville de Bithynie en Ligystique gauloise; nous avons déjà rencontré en Narbonnaise les Sardones de l'inscription de Karnak; nous revoyons de même aux deux versants des Pyrénées les *Bébryces,* dont on a fait un peuple ligure, et qui jouent un rôle important chez les Argonautes; or, ces Bébryces eux aussi venaient de Bithynie d'où ils

Digitized by Google

avaient été chassés par un peuple thrace, les Maryandiniens. Aux environs de Narbonne nous constatons également au VI[e] siècle, la présence des *Elysices,* dont on a fait aussi un peuple ligure, et ce nom, comme l'a fait remarquer d'Arbois de Jubainville, *(Les premiers habitants de l'Europe,* I, p. 189) se rattache à *Elysion* qui avait pour roi le frère de Minos, Rhadamante, dont le domaine, d'après la description du IV[e] livre de l'Odyssée (563-568) correspondait à l'Ibérie. Nous savons par Strabon et Etienne de Byzance que les *Oxybies* de la région du Var faisaient partie des *Ligues,* ce qui les a fait rattacher aux Ligures; or, c'est là un nom grec qui signifie « hommes ardents ». Polybe nous apprend qu'une de leurs villes s'appelait *Aigitnan,* et c'est encore là un nom grec dans lequel entre l'idée de « chèvre » et qui est l'analogue de *Cabriès* dans les Bouches-du-Rhône et des *Cabrières* du Gard, de l'Hérault et de Vaucluse. A ces *Ligues* appartenaient aussi les *Déciates* vaincus par Quintus Opimius, nom grec également qui semble l'analogue, *déka* signifiant « dix », des Voconces qui en gaulois répondent au nombre « vingt ». Manifestement dans tout cela il n'est pas question de ce qu'on entend habituellement par « Ligures ».

Ces *Libues* ou *Ligues* de la région désignent donc les Libyens, non les Ligures qui, comme l'a établi D'Arbois de Jubainville, n'avaient pas encore franchi le Rhône au VI[e] siècle et qui, par conséquent, ne pouvaient avoir donné à un pays qu'ils n'habitaient pas un nom que celui-ci portait depuis plus d'un siècle pour le moins lorsqu'ils y arrivèrent. Il semble résulter de tout ceci qu'il s'est produit pour eux la même confusion que lorsqu'on identifiait les Cimmériens, les Cimbres et les Cymri, ces derniers désignant les Gallois modernes, fausse identification, car on a établi que ce sont là trois peuples différents.

Les données de l'histoire paraissent bien indiquer que tous ces peuples migrateurs de l'Orient sont autre chose que les Ligures. La solution serait plus facile si l'on connaissait mieux la langue et si l'on parvenait, par exemple, à déchiffrer l'inscription de Lugano; en tous cas, le suffixe — *asc* — qui est propre au ligure ne semble pas indo-européen, et sous ce rapport c'est tout ce que l'on peut avancer aujourd'hui.

Est-ce à dire que les Ligures n'ont pas laissé trace de leur passage? Loin de là. A défaut de témoignages historiques indubitables et de noms de peuplades, la linguistique a permis de restituer un certain nombre de dénominations et de les leur

Digitized by Google

attribuer en toute certitude. Le point de départ est un texte épigraphique trouvé en Ligurie près de Gênes, remontant à l'an 117 avant J.-C. et qui renferme une trentaine de noms à désinence en — *asc* —, variante — *osc* —, désinence qui, d'une part, n'appartient à aucune autre langue européenne et qui, d'autre part, se trouvait déjà dans la *Table alimentaire de Véleia,* document épigraphique de l'ancienne Etrurie. Ce fait a permis de reconnaître dans nos régions comme noms ligures : Dans l'Isère, *Venosc* (attesté sous la forme Vallis Venusca en 848); *Brignoux,* (Brinosc en 1100). — Dans la Drôme, *Eymeux,* (Hemuscum en 1293); *Chanos,* (Chanozco en 960, Cannoscus en 1050); *Chamaloc,* (Camaloscus en 1209). — Dans l'Ardèche, *Gilhoc* (dont la forme originelle est inconnue); *Vanosc,* (idem); *Pailharès,* (Palariascus à l'époque carolingienne). — Dans les Hautes-Alpes, la *Severaisse* et la *Severaissette,* (inter duas Severiascas en 1148); *Névache,* (Annavasca en 739); *Cabanascum* qui désigne au XIV^e^ siècle un ancien prieuré du diocèse de Gap. — Dans les Basses-Alpes, *Curiusque,* (Curioscus en 814); *Vilhosc,* (Velioscus en 1038); *Manosque,* (Manoasca au XII^e^ siècle); *Soleilhas,* (Soleilhascus); et *Albiosc,* (Albiscus au VIII^e^ ou IX^e^ siècle). — Dans l'Hérault, *Salasc,* (Salascus au IX^e^ ou X^e^ siècle); *Avenas,* (Avanascus en 1236). — Dans les Alpes-Maritimes, *Lantosque,* (Lantosca au XII^e^ siècle). — Dans le Gard, *Branoux,* (Branoscus au XIV^e^ siècle). — Dans le Var, *Flayosc,* (Flaioscus au XI^e^ siècle); *Artignosc,* (dont la forme originelle est inconnue); Saint-Jacques de *Cagnosc,* (Cagnoscus au XI^e^ siècle). — Dans les Bouches-du-Rhône, *Cadarot,* (Cadaroscus en 845); *Gréasque,* (Gratiasca au XI^e^ siècle). — En Vaucluse enfin, *Venasque,* sur la *Nesque,* (Vindasca au IV^e^ siècle), qui a donné le qualificatif du Comtat, le Comtat-*Venaissin*. Sans doute on ne peut affirmer que ces noms remontent tous aux purs Ligures; il en est qui sont formés d'un radical gaulois, comme *Branoscus* dont le radical est le gaulois *brano* qui signifie « corbeau »; et se trouvent dans le même cas *Velioscus, Manoasca, Albioscus, Annavasca, Cadaroscus, Vindasca;* ce sont donc des noms gallo-ligures. *Artignosc* semble formé sur le même gentilice que la *colonia in Artigenis* des environs de Marseille, du nom d'homme *Artigenos* qui signifie « fils du dieu ours ». Ces noms peuvent avoir été établis par analogie, de même qu'une quantité de noms en — *ac* ont été créés sur le modèle du — *ac* gaulois. Mais le fait de leur présence dans une aire géographique donnée accuse dans cette aire géographique

Digitized by Google

le séjour du peuple auquel appartenait en propre la désinence — *asc.*

Je termine. La conclusion qui semble s'imposer à propos des Ligures c'est qu'il faut se montrer fort prudent lorsqu'il s'agit d'apprécier leur origine ethnique aussi bien que l'étendue de leur domaine géographique. La seconde solution dépend en grande partie de la première : tant qu'on n'aura pas pu établir la ligne de démarcation qui sépare les *Ligues* des Ligures on demeurera inévitablement dans le vague. Jusqu'à présent, à peu près seul le suffixe — *asc* ou — *osc* des noms géographiques peut orienter avec quelque certitude. Or, si on le rencontre dans 257 noms de l'Italie, on ne le trouve que dans 45 noms de France, dont une bonne vingtaine pour la vallée du Rhône, dans 11 seulement pour toute la péninsule ibérique, Espagne et Portugal compris; c'est pour la France une proportion du sixième, et du vingt-troisième pour l'Espagne qui cependant portait la dénomination de péninsule ligystique, mais nous avons vu pourquoi.

Cette énorme disproportion diminue singulièrement pour la région espagnole et le midi de la Gaule l'importance qu'on a attribuée aux Ligures qui ne sont pas toujours, j'espère l'avoir démontré, les *Ligues* des auteurs grecs que n'ont fait que transcrire les auteurs latins et auxquels appartient la priorité chronologique des renseignements que nous possédons. Le problème certainement présentera moins de difficultés le jour où l'on aura sur la langue des précisions qui jusqu'à présent nous ont fait défaut. Il y a quarante ans on ne savait presque rien du gaulois et l'on en était encore réduit à souscrire avec plus ou moins de conviction — ou, si l'on veut, de naïveté — aux fantaisies des celtisants dont le nom avait fini par s'accompagner d'une teinte de ridicule; les travaux de celtistes consciencieux et d'une haute probité scientifique ont mis la question au point et ont permis d'atteindre en peu de temps à des résultats inespérés. Nous n'avons pas le droit de dire que pareils résultats sont impossibles en ce qui concerne la question des Ligures. Mais la première condition nécessaire pour qu'ils se réalisent, c'est de n'être pas pressé et de se défier des solutions hâtives; on a reproché à D'Arbois de Jubainville de vouloir attribuer au ligure les noms géographiques qu'on ne peut expliquer par le celtique et de risquer ainsi de compromettre les acquisitions réelles obtenues avec tant de peine; le reproche est fondé puisqu'on ne

Digitized by Google

connaît à peu près rien du ligure et que se baser sur lui c'est se condamner à nager dans l'hypothèse. N'imitons pas les celtisants — qu'il ne faut pas confondre avec les celtistes, — et à notre tour ne soyons pas des ligurisants, si l'on veut bien me passer ce barbarisme. « La vérité une fois retranchée de l'histoire, a dit Polybe, tout le reste n'est qu'un récit inutile ». Il faut savoir ignorer et savoir douter ; il y a longtemps que Descartes l'a dit, et l'expérience démontre que c'est souvent là un moyen efficace de rendre service à la science historique et de lui permettre d'avancer sans trop de chutes sur ce terrain glissant où la conduit l'exploration d'un passé dont nous séparent quelques milliers de siècles.

Gustave RAMETTE,
Professeur au Collège Saint-Joseph d'Avignon.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 12 Octobre 1922. — Présidence de M. J.-B. Ripert, président.

Présents : Mesdames de Flandreysy, Gund ; Mademoiselle Jacquemin ; MM. le Dr Arnal, Belleudy, Boissin, Léon Bonnet, Bruneau, Capeau, Dontenwille, J. Didiée, Gap, Huot-Sordot, Jouve, Labrue, L'Homme, de Loye, Marcel, Dr Henri Michel-Béchet, Mouzin, Poinet, Ramette, Dr Remy-Roux, Abbé Sautel, Schaeffer, de Speyr, A. Valabrègue, Honoré Vernet, Lucien Vernet.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission de M. Louis Sautel, docteur en droit, présenté à la dernière séance. Sont ensuite présentés : MM. Hubert Giraud, président de la Chambre de Commerce de Marseille, député des Bouches-du-Rhône, par MM. J.-B. Ripert, Jos. Didiée et Émile Ripert ; M. Georges Meunier, ingénieur-chimiste, par MM. Jos. Didiée, Georges Colombe et Em. Poinet.

M. le Président donne la parole à M. Gustave Ramette pour sa communication sur *l'Influence des Langues et des Traditions dans les réveils nationaux et régionaux*. La preuve est facile à trouver dans l'histoire de la Finlande, de la Serbie et de la Roumanie ; elle est encore plus frappante, lorsqu'il s'agit de nos provinces, qui commencent à faire revivre leurs dialectes et leurs traditions ; ce qui est bien le cas de la Bretagne, du Béarn, de la Gascogne et surtout de notre Provence.

M. le Président remercie notre confrère de sa sollicitude envers l'Académie, à laquelle il donne le meilleur de son temps et de son intelligence.

M. Joseph Didiée, notre Secrétaire général, nous fait ensuite part de ses impressions sur la récente publication de M. le Dr Legras : *L'extravagante personnalité de Jacques Casanova*. Il s'efforce de montrer le caractère nouveau de cette œuvre : ce n'est pas un résumé ou une réédition des mémoires de l'illustre chevalier d'industrie, c'est une étude psychologique minutieusement élaborée de ce personnage étrange ; sa vie, son caractère, ses dons naturels, son esprit d'indépendance, rien n'est oublié.

M. le Président remercie M. Didiée de son vivant compte-rendu, qui nous a permis de mieux goûter l'œuvre de notre collègue et félicite M. le Dr Legras de son succès auprès du grand public.

En fin de séance, M. le Président se fait un devoir de saluer M. Belleudy, ancien préfet de Vaucluse, membre d'honneur de notre Académie, à laquelle il donne sans cesse des témoignages non équivoques de son attachement ; et nous pensons tout particulièrement à sa dernière publication, dans laquelle il a défendu notre XVe corps, si outrageusement calomnié au début de la guerre et enfin lavé de tout soupçon par les travaux historiques de notre éminent confrère.

Digitized by Google

Séance du Samedi 9 Novembre 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdemoiselles Jacquemin, Jouët-Pastré, Madame Leydet ; MM. Bonnet, Bœuf, Capeau, Chambon, Dr Colombe, Dampeine, Jos. Didiée, Dosse, Finielz, Gap, A. Gilles, Huot-Sordot, Imbert, Jouve, de Loye, A. Marcel, Meunier, Dr Michel-Béchet, A. Mouzin, A. Palun, Poinet, Poirson, Ramette, Souvet, de Speyr, H. Vernet.

M. l'abbé Sautel, secrétaire, excusé.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission de MM. Hubert Giraud, président de la Chambre de Commerce de Marseille, député des Bouches-du-Rhône, et de M. Georges Meunier, ingénieur-chimiste, présentés à la dernière séance.

Est présenté : M. Henri Pelat, professeur à Cavaillon, par Mlle Jouve, M. Finielz et M. l'abbé Sautel.

M. le Président fait part du décès de M. le comte de Chansiergues-Ornano, qui faisait partie de l'Académie depuis 1905. Il exprime ses condoléances à la famille de l'honorable défunt et, en particulier, à M. Amaury de Chansiergues, membre perpétuel de notre compagnie.

Il annonce ensuite que le prix de Faucher pour l'année 1922 a été décerné par le Bureau à M. Maurice Barber.

En l'absence de M. Paul Manivet, retenu au dernier moment par ses fonctions, il est donné lecture, par le Secrétaire général, des poésies de notre confrère, dont l'une « *La nuit d'Aubanel* », retient particulièrement l'attention.

M. le Docteur Colombe reçoit la parole pour sa communication continuant la série de ses nombreuses monographies sur le Palais des Papes et qui a pour titre : « *Le bûcher. — La roue qui monte le bois.* »

Le « *ligner* », ou bûcher des Papes, s'est trouvé successivement au bas de la tour de Trouillas, dans des cours adjacentes, et enfin sous des hangars flanquant la face nord de cette tour. Il fut incendié en 1398 lors du premier siège du Palais. La Tour elle-même a été ravagée par le feu en 1354, en 1358, et en 1492. De plus, l'explosion de la poudrerie du fort St-Martin le 29 août 1650 produisit les trois grandes lézardes qu'on voit encore.

Quant au treuil qui montait le bois, il était à l'angle nord-ouest de la Tour.

M. le Président, après les compliments d'usage, saisit l'occasion que lui offre le mois des Morts pour rendre hommage aux membres de l'Académie tombés au champ d'honneur, dont il détaille la liste, ainsi qu'aux membres bienfaiteurs décédés. Cette transition l'amène à remercier les bienfaiteurs encore vivants, et à ce propos, il envisage la situation critique qui résulte des conditions économiques actuelles, en particulier pour nos Mémoires auxquels on ne peut plus donner l'ampleur qu'ils avaient avant la guerre. Une telle constatation, très fâcheuse, lui fait exprimer le souhait que les personnes en situation de le faire, suivent l'exemple des généreux donateurs qui les ont précédés, afin de permettre à notre compagnie, non seulement de donner, par ses Mémoires, la pleine mesure de sa vitalité et de son labeur, mais encore d'exercer efficacement son rôle naturel de protectrice des lettres, des sciences et des arts.

Séance du Jeudi 7 Décembre 1922. — Présidence de M. J.-B. RIPERT, président.

Présents : Mesdames de Flandreysy, Gund, Mademoiselle Jacquemin ; MM. Baudoin, Boissin, Léon Bonnet, Capeau, Jos. Didiée, Dontenwille, Dosse, Gap, Huot-Sordot, Jouve, L'Homme, de Loye, A. Marcel, Dr Michel-Béchet, Pelat, Poinet, Dr Remy-Roux, etc.

M. l'abbé Sautel, secrétaire, excusé.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et approuvé.

M. le Président relate le décès de M. Clément Gilles et exprime nos condoléances à sa famille, en rappelant que deux des frères du défunt, M. Joseph Gilles, décédé pendant la guerre, et M. Alphonse Gilles, ont successivement occupé les fonctions de Trésorier de l'Académie, et se sont acquis des droits à notre reconnaissance.

M. le Président proclame l'admission de M. Henri Pelat, présenté à la dernière séance.

Est présenté : M. Antonin Favot, juge de Paix du canton Nord à Avignon, par MM. René Dauvergne, Joseph Didiée et Michel Jouve.

Une note relative au travail de notre confrère M. Georges Meunier, sur « *l'alcool éthylique de cellulose* », est lue par M. le Président qui fait remarquer combien la question du carburant national est importante. Dans son étude publiée par le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale*, M. Georges Meunier suggère l'idée d'une grande industrie basée sur la dégradation des celluloses et qui permettrait d'obtenir par nos propres moyens le carburant désiré.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une étude de M. Hyacinthe Chobaud sur les maîtres d'œuvres de l'église de Saint-Siffrein de Carpentras. Jusqu'ici on ne connaissait que Colin Thomas ; l'auteur y ajoute les noms de Jean Laurent, Antoine Omède, Blaise Lécuyer, Pierre et Jean Blachière et Cathelin Charvet.

M. Huot-Sordot raconte en une prose savoureuse ses impressions « au pays du Mont-Blanc » ; il groupe ses sensations visuelles en tableaux pris aux diverses heures de la journée et dépeint les changements d'aspect du féerique spectacle que l'on y découvre, il décrit la mer de glace et termine spirituellement en nous faisant participer à ses ascensions en montagne au moyen des chemins de fer à crémaillère.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

UNE COMTESSE DE MODÈNE. — Cette étude est la reproduction scrupuleusement faite du dernier manuscrit de M. Léopold Duhamel, archiviste du département de Vaucluse. La maladie de notre regretté confrère et son décès, survenu le 22 mai 1922, l'ont empêché de mettre la dernière main à ce travail et de corriger les erreurs d'une rédaction trop hâtive. A son défaut, nous nous sommes fait un pieux devoir de les relever, et nous les indiquons ci-après :

Page 11, ligne 11. — « Les deux de Luynes, Brantes et Cadenet. » Lire : « Les trois d'Albert : Luynes, Brantes et Cadenet. »

Page 11, ligne 18. — « L'un Brantes, le plus célèbre, devint connétable de France ». Lire : « L'un, Charles d'Albert de Luynes, le plus célèbre, devint, etc. ».

Page 11, ligne 27. — « François de Modène fut emprisonné à la Bastille. » Lire : « ... fut exilé à Avignon. »

Page 11, ligne 28. — « D'Ornano mourut emprisonné dans le château de Chalais. » Lire : « ... mourut emprisonné dans le château de Vincennes. » Chalais n'était point une prison d'Etat, mais le fief d'un gentilhomme du duc d'Orléans qui conspira contre Richelieu.

Page 12, ligne 10. — « Adrousias ». Lire : « Adiousias. »

page 12, lignes 21 et 22. — « *Modène et ses trois femmes* ». Lire : « *M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart.* »

Page 12, ligne 32, et page 13, ligne 15. — « La Foulquette. » Lire : « La Souquette. »

Page 13, ligne 2. — « Le jeu de paume de Pierre Avril. » Lire : « Le jeu de paume de Nicolas Mignard. »

Page 13, ligne 5. — « Le Fuzelier. » Lire : « Fusilier. »

Page 14, lignes 22 et 30. — « Modène testa le 7 décembre 1669 ... et mourut le 1er décembre. » Erreur de date. Modène n'ayant pu tester six jours après son décès.

Page 17, ligne 12. — Rétablir ainsi la citation :

Mais quand le beau temps est passé,
Et que le pot est renversé,
Ou que la table est réformée,
On ne les a plus sur les bras;
Leur feu court après la fumée,
Et tous vos faux amis vous disent : *Adiousias.*

MOLIÈRE A AVIGNON, page 32, lignes 22 et 23. — M. A.-L. Catelan, archéologue, à Buis-les-Baronnies (Drôme), a écrit à M. Adrien Marcel, le 12 novembre 1922, qu'il avait autrefois trouvé dans les papiers de sa famille « une lettre du prince de Conti priant son ami Pierre Catelan de mettre à la disposition du sieur Poquelin de Molière la grande salle qu'il possédait (en Avignon). » Cette lettre étant sans date et l'indication « en Avignon » ne paraissant pas en faire partie, elle ne saurait infirmer les textes qui établissent que la troupe de Molière joua en cette ville dans le jeu de paume de Nicolas Mignard.

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUTS

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

(Déclarée d'utilité publique par Décret du 7 Mai 1919)

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.

ARTICLE 1er

L'Association dite : ACADÉMIE DE VAUCLUSE, fondée le 20 Juillet 1801, réorganisée en 1880, a pour but de grouper et d'encourager tous ceux qui s'intéressent à l'étude des lettres, sciences et arts, spécialement en ce qui concerne le département de Vaucluse.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à l'Hôtel-de-Ville d'Avignon.

ARTICLE 2.

L'Association se compose de Membres d'honneur, de Membres titulaires et de Membres correspondants.

Sont de droit Membres d'honneur : le Préfet de Vaucluse, le Maire de la ville d'Avignon, le Général commandant la Division militaire, l'Archevêque d'Avignon. Les autres Membres d'honneur, au nombre maximum de dix, sont nommés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'Administration et choisis parmi les notabilités s'étant efficacement intéressées à l'Association, ainsi que parmi les Membres, anciens ou actuels, lui ayant rendu des services signalés. Il pourra, en outre, être nommé, dans les mêmes formes, des Membres d'honneur au titre étranger.

Pour être Membre titulaire il faut : 1° être présenté par trois Membres de l'Association, être agréé par le Conseil d'administration et être accepté par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers au moins des membres présents ; 2° payer une cotisation annuelle dont le minimum est de douze francs. La cotisation

Digitized by Google

peut être rachetée en versant une somme de 180 francs, égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle. [1]

Les Membres correspondants sont nommés dans les mêmes formes que les Membres titulaires. Le titre ne comporte aucune obligation et confère seulement le droit d'être admis aux séances de l'Assemblée générale, mais sans voix délibérative, et de pouvoir y faire des communications.

Les dames sont admises à faire partie de l'Association ; elles sont éligibles à toutes les fonctions.

Pourront recevoir le titre de Bienfaiteur les membres qui auront fait des libéralités à l'Association.

ARTICLE 3.

La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motif grave par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale, ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil d'administration.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4.

L'Association est administrée par un Conseil de dix membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale désigne elle-même, dans ce Conseil, le Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire, un Trésorier et un Bibliothécaire-archiviste ; les trois autres membres sont dénommés Présidents de section.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement du membre manquant, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans. Le Secrétaire général, le Secrétaire, le Trésorier et le Bibliothécaire-archiviste sont seuls rééligibles. Les autres membres ne peuvent être réélus aux mêmes fonctions avant l'expiration d'une période de deux ans.

Dans ce Conseil, le bureau est composé du Président, du premier Vice-Président, du Secrétaire général, du Secrétaire et du Trésorier.

(1) La cotisation annuelle a été élevée à 20 francs, et la somme de rachat à 300 fr. (Séance du 3 février 1922).

Digitized by Google

ARTICLE 5

Le Conseil se réunit une fois par mois, sauf durant les mois de Juillet et d'Août, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par tous les membres présents.

ARTICLE 6

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

ARTICLE 7

L'Assemblée générale des membres titulaires de l'Association se réunit chaque mois durant l'année académique qui comprend la période du 15 Septembre au 15 Juillet ; elle se réunit aussi chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du 1/4 au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil.

A la séance de Février, elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve à cette même séance, les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

Le renouvellement biennal des membres du Conseil d'Administration a lieu à l'Assemblée générale de Janvier.

ARTICLE 8

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président. Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ARTICLE 9

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux

Digitized by Google

acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant 9 années, aliénation de biens dépendant du fond de réserve et d'emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée Générale.

Article 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation adminstrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 Février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relative aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Article 11

Le bureau établira les règles d'organisation et de fonctionnement des musées et collections qui pourraient être fondés par l'Association, ainsi que les règles concernant les immeubles qui seraient légués à l'Association ou acquis par elle.

FONDS DE RESERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

Article 12

Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association; 2° les sommes versées pour le rachat des cotisations; 3° le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Article 13

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemin de fer dont le minimum est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but de l'Association.

Article 14

Les recettes annuelles de l'Association se composent :

Digitized by Google

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ; des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Du revenu de ses biens.

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 15

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du 1/10 des membres titulaires, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée Générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice résidant à Avignon.

Article 16

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice résidant à Avignon. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 17

En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics, ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministère de l'Instruction Publique.

Digitized by Google

SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 18

Le Secrétaire général devra faire connaître dans les trois mois à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres ou les pièces de comptabilité de l'Association seront présentées sans déplacement sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes seront adressés chaque année au Préfet du Département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ARTICLE 19

Le Ministre de l'Instruction Publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ARTICLE 20

Les règlements intérieurs préparés par le Conseil d'Administration et votés par l'Assemblée Générale doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

(Statuts votés par l'Assemblée Générale du 5 Décembre 1918).

Vu
à la Section de l'Intérieur
le 2 Avril 1919.

Le Rapporteur,
Signé : Jean CAUSERET.

Vu
en Conseil d'Etat
le 10 Avril 1919

Le Maître des Requêtes
Secrétaire général du Conseil d'Etat,
Signé : Jules NOEL.

Vu, pour être annexé au décret du 7 Mai 1919.
Le Conseiller d'Etat, Directeur du Contrôle et de la Comptabilité,
Signé : E. OGIER.

Pour ampliation : *Le Chef du bureau du Cabinet,*
Signé : ILLISIBLE

Digitized by Google

Modèles de dispositions testamentaires

EN FAVEUR DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Legs universel

J'institue pour légataire universelle l'Académie de Vaucluse dont le siège est à Avignon, à la charge des legs particuliers suivants : .....

Legs a titre universel

J'institue l'Académie de Vaucluse dont le siège est à Avignon, comme légataire à titre universel pour .... (indiquer la quotité). .....

Legs a titre particulier

Je lègue à l'Académie de Vaucluse dont le siège est à Avignon, une somme de .... nette de tous frais et droits.

Digitized by Google

Digitized by Google

Table du Tome XXII

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1922.

	Pages.
Comptes des recettes et dépenses	XV
Errata	153
Installation du nouveau Conseil d'administration	1
Liste des membres de l'Académie	1
Modèles de dispositions testamentaires en faveur de l'Académie de Vaucluse	161
Procès-verbaux des Séances	79, 149
Statuts de l'Académie	155
Boissin (P.) — Placide Cappeau, son œuvre et ses relations littéraires	121
Colombe (D^r^). — Les constructions et réparations de François de Clermont de Lodève au Palais des Papes	49
Duhamel (L.). — Une comtesse de Modène	11
Marcel (Adrien). — Molière à Avignon	19
— Les quatre maisons des illuminés d'Avignon	85
Marie (Augustin). — Un mot sur la photomicrographie	133
Mouzin (Alexis). — Madame Justine Favart, artiste et femme de lettres	103
Ramette (Gustave). — Les Ligures dans le Midi	137
Sautel (Joseph). — Note sur le « Nid de statues » du théâtre de Vaison	41

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1198

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1198

Digitized by Google

Digitized by Google